

Rapport

du

Département de l'économie
et de l'action sociale

Exercice 2017

DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE ET DE L'ACTION SOCIALE

1. EN BREF

1.1. Introduction

Durant cette dernière année de législature, l'action du département a été orientée, comme les années précédentes, selon trois axes stratégiques définis dans la feuille de route du Conseil d'État pour :

- favoriser le développement économique ;
- renforcer la cohésion sociale et l'intégration professionnelle ;
- améliorer le pilotage politique et stratégique de l'État.

En matière de **développement économique**, l'année 2017 a laissé apparaître une amélioration conjoncturelle, tant au niveau national que dans le canton de Neuchâtel. L'euro s'est renforcé par rapport au franc suisse et le PIB a marqué un retour à la croissance, qui était même supérieure à la moyenne nationale dans notre canton. Cela s'est notamment traduit par un recul du recours au chômage partiel (RHT) et une diminution du nombre de licenciements dans les entreprises neuchâtoises. Le taux de chômage a lui aussi diminué, en Suisse comme dans le canton de Neuchâtel, où il affiche même la plus forte baisse des cantons suisses en variation annuelle au 31 décembre 2017.

Parmi les autres événements saillants en 2017, l'on peut citer la cession de l'État à Innoparc SA du bâtiment sis rue de la Pierre-à-Mazel 39, suite au départ effectif de la SNP. Situé au cœur du pôle d'innovation Microcity, l'immeuble acquis par l'État en 2015 était destiné à accueillir de nouvelles entreprises industrielles et technologiques à proximité immédiate des centres de recherche. Le canton avait pour ambition de trouver un partenaire privé et compétent, capable de proposer des prestations compétitives et de qualité aux entreprises désireuses de s'implanter. Avec l'accord conclu avec Innoparc SA, cette ambition a pu se concrétiser.

Le Pôle d'innovation Neuchâtel Microcity a lui aussi continué de se développer. L'année 2017 a ainsi été marquée par l'inauguration d'un centre de recherche et d'innovation, créé dans un partenariat avec un grand groupe de luxe international. Ce centre, destiné à mutualiser les efforts et faciliter les échanges entre chercheurs, dans un souci d'efficacité et de créativité, prévoit le recrutement en 2018 d'une vingtaine de collaboratrices et collaborateurs supplémentaires, spécialisés dans les microsystèmes, micro-manufacture et micro-ingénierie. Par ailleurs, Microcity s'est aussi doté de nouveaux outils de communication et a renforcé sa présence sur les réseaux sociaux.

Finalement, au plan interne, l'année 2017 a également vu des changements au service de l'économie, suite aux départs de deux membres de sa direction. Un intérim a été assuré en fin d'année par Mme Caroline Choulat, cheffe de service adjointe. Il a pris fin au 31 décembre, puisque l'entrée en fonction du nouveau chef de service, M. Jean-Kley Tullii, a été fixée au 1^{er} janvier 2018.

Le deuxième axe prioritaire du département pour la législature 2014-2017 concernait la **cohésion sociale et l'intégration professionnelle**. Cinq orientations stratégiques avaient été définies pour organiser les travaux dans ce domaine, avec comme objectif la réduction des besoins d'assistance :

- La reconnaissance du travail ;
- La prévention de la pauvreté et de l'exclusion professionnelle ;
- La redéfinition de la stratégie d'appui à l'intégration professionnelle ;
- La maîtrise de la facture sociale ;
- La lutte contre les abus.

Un pas important a été franchi en matière de reconnaissance du travail, avec la décision du Tribunal fédéral, en juillet 2017, relative à l'introduction d'un salaire minimum dans le canton de Neuchâtel. Après la votation populaire de 2011 et l'acceptation, par le Grand Conseil, de la loi de mise en œuvre

qui devait s'appliquer dès le 1^{er} janvier 2015, le dossier était longtemps resté bloqué en raison des recours déposés. Après plus de deux ans, le Tribunal fédéral a finalement confirmé que les dispositions cantonales sur le salaire minimum sont non seulement conformes à la législation fédérale et à la liberté économique mais qu'elles sont aussi immédiatement applicables. Un règlement d'application du salaire minimum a donc été élaboré très rapidement afin de clarifier sans délai les éléments qui devaient l'être, aussi bien pour les employeurs que pour les employé-e-s.

En ce qui concerne la prévention de l'exclusion et le renforcement de la cohésion sociale, l'année 2017 a été celle de la clôture du premier programme cantonal d'intégration (PIC). Le bilan des 26 objectifs qui avaient été suivis dans ce cadre a servi de base à l'élaboration du second PIC qui se déploiera sur les années 2018 à 2021. En termes de cohésion multiculturelle, il convient de mentionner également la Communauté de travail pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM) dont la composition a été revue en 2017 pour assurer une plus grande participation des collectivités migrantes.

La nouvelle stratégie d'appui à l'intégration professionnelle est l'une des mesures phares de la législature 2014-2017. Elle a été acceptée à l'unanimité par le Grand Conseil le 21 mars 2016, dans le cadre du traitement du rapport 15.047. Cette stratégie repose sur deux piliers fondamentaux, à savoir la refonte du dispositif d'insertion et le New Deal pour l'emploi. Le premier d'entre eux, la refonte du dispositif d'insertion, a nécessité des adaptations au niveau des outils et des processus à disposition, ce qui s'est concrétisé par la réforme SEMP 2020. Le service de l'emploi a en effet complètement revu sa structure de conduite et son organisation et l'année 2017 a largement été consacrée à décrire et préparer les nouveaux processus. Par ailleurs, cette année a également été l'occasion de préparer un concept de monitoring qui accompagnera le pilotage du déploiement puis de la pérennisation de la stratégie d'intégration professionnelle.

En matière de maîtrise de la facture sociale, les efforts ont porté, en 2017 également, sur la maîtrise des dépenses d'aide matérielle, notamment par une intensification des mesures d'insertion socio-professionnelle et une réduction des prestations d'entretien. Par ailleurs, des réflexions visant à remettre en cause l'automatisme du versement des subsides LAMal aux catégories dites « ordinaires » ont été menées. L'objectif est ainsi de pouvoir, après avoir détecté le droit au subside par le biais de la taxation fiscale, vérifier, par l'envoi d'un formulaire, que les informations sont correctes et que le bénéficiaire souhaite bien recevoir cette aide. Dans le domaine des migrations et de l'asile, le Conseil d'État a décidé en 2017 la fermeture du centre d'accueil de Fontainemelon au 31 décembre, au vu des baisses du nombre de demandes d'asile déposées en Suisse. Cette fermeture a eu pour conséquence le licenciement de cinq collaborateurs-trices du SMIG.

La lutte contre les abus (travail au noir, fraude fiscale, abus aux prestations sociales) est l'un des programmes transversaux marquants de la législature 2014-2017, impliquant deux départements et sept services. Ce programme a fait l'objet d'un premier rapport (16.030) du Conseil d'État au Grand Conseil adopté sans opposition le 6 décembre 2016. Au vu de l'afflux massif des démarches de régularisation durant les derniers mois du programme « Réglo », la période d'amnistie prévue dans ce cadre a été prolongée jusqu'à fin mars 2017. L'année 2017 a aussi été ponctuée par la suite des travaux de coordination et de description des processus de traitement des cas détectés au sein des entités directement impliquées. Le bilan final de la campagne de régularisation sera établi dans le cadre d'un deuxième rapport qui sera transmis au Grand Conseil à la fin du premier semestre 2018. Celui reviendra également sur les travaux menés en termes de pérennisation de la sensibilisation sur le long terme et donnera des précisions concernant le suivi et traitement coordonné des cas détectés.

En lien avec la réduction des besoins d'assistance mentionnée, il convient encore de mentionner les travaux menés en 2017 aux niveaux intercantonal et national par le département dans le cadre de la révision de la loi sur les prestations complémentaires (LPC) qui est l'un des dossiers stratégiques du département en matière de veille des affaires fédérales.

Le troisième axe concernait l'**amélioration du pilotage de l'État**. Celui-ci a notamment été traduit par le projet « Rôle des prestations des secrétariats généraux » qui fait partie du programme de réformes de l'État et plus particulièrement du volet consacré à la réforme de l'administration et du gouvernement, dans un but d'optimisation de l'organisation. Les travaux liés à la conception détaillée sont en cours mais ont pris un peu de retard par rapport à l'objectif initial ; ces travaux devraient se terminer dans le courant du second semestre 2018. Dans le cadre du projet QualitéNE des secrétariats généraux, il convient de relever, après la définition des missions-organisation-prestations

(MOP) des secrétariats généraux, en 2016, la mise en œuvre de GestionNE au 1^{er} janvier 2017 impliquant la définition d'objectifs communs.

Dans son rôle de pilote pour le « cockpit » de l'État, le département a développé en étroite collaboration avec le service de statistique, une première version du cockpit pour son pilotage. Ce prototype préfigure le système de tableaux de bord qui sera développé pour toutes les directions des départements, pour le Conseil d'État, puis à terme pour les services de l'administration cantonale.

En dehors de ces trois axes susmentionnés, le département a également mené à bien le projet « développement des régions », en collaboration avec le DFS et le DDTE. Associant le RUN, cette démarche a abouti à la conclusion d'accords de positionnement stratégique (APS) avec chacune des quatre régions. D'essence politique, ces accords identifient les atouts majeurs et définissent les objectifs de développement des quatre grandes régions du canton: Montagnes neuchâteloises, Val-de-Ruz, Neuchâtel Littoral et Val-de-Travers. Ils ont été présentés publiquement lors d'une conférence de presse tenue le 12 septembre 2017.

1.2. Service de l'économie

L'année 2017 a été marquée par une lisibilité géopolitique et économique accrue : une année de recul sur la présidence aux États-Unis, l'élection présidentielle en France, la reconduction du mandat du président de la République populaire de Chine. Sur le plan suisse, une incertitude était encore présente quant à la résolution d'enjeux liés aux conditions-cadres, tels que l'application incertaine de l'article 121 sur l'immigration de masse (réduisant potentiellement l'accès aux talents sous l'angle économique). L'incertitude liée à la réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) a aussi péjoré des opportunités de nouveaux investissements d'entreprises globales et industrielles. Cette année a été également caractérisée par une reprise économique mondiale particulièrement vigoureuse aux États-Unis et suffisamment forte en Europe qui a vu l'euro se raffermir face au franc suisse.

Pour Neuchâtel, une croissance du PIB supérieure à la moyenne nationale a été constatée. La résilience et la capacité d'adaptation des entreprises ont été impressionnantes durant les années écoulées. La tendance à une reprise économique devrait se confirmer en 2018 selon les prévisions de nombreux économistes.

Pour le service de l'économie (NECO), 2017 a été marquée par plusieurs événements. Au niveau foncier, l'État a cédé en 2017 le bâtiment sis rue de la Pierre-à-Mazel 39, acheté fin 2015, à Innoparc SA, un partenaire privé et compétent, capable de proposer des prestations compétitives et de qualité aux entreprises désireuses de s'implanter. En août, l'OPEN a fourni un appui organisationnel conséquent pour la mise sur pied de la « Summer Academy » organisé chaque année par Switzerland Global Enterprise (S-GE). Tenu pour la première fois à Neuchâtel, l'événement a rassemblé 80 acteurs dans le but de faire connaître le canton et ses atouts au-delà de ses frontières. En septembre, une mission économique a été organisée à Samara, réunissant différents acteurs des milieux économiques et académiques. Par ailleurs, l'année 2017 a vu les trois premières PME neuchâteloises s'internationaliser en Chine à travers le partenariat du NECO avec la Fondation Swiss Centers.

En 2017, le NECO a également soutenu plusieurs projets touristiques ayant un impact sur l'économie, le développement de l'offre touristique ou sur l'image du canton à l'extérieur de ses frontières. En ce qui concerne Microcity – Pôle d'innovation Neuchâtel, l'année 2017 a été marquée par l'inauguration par un grand groupe de luxe international, possédant plusieurs grandes marques horlogères, d'un centre de recherche et d'innovation au sein même de Microcity à Neuchâtel. De plus, en novembre, une nouvelle ressource a été engagée au sein du NECO afin, notamment, de dynamiser le Pôle d'innovation Microcity et les succès de ses membres par des actions de communication digitales (réseaux sociaux et site web).

Le NECO a aussi participé, soutenu ou co-organisé plusieurs événements sur l'année, tous en lien avec l'innovation et l'économie. Parmi eux, nous pouvons citer le « Swiss StartUp Factory – les start-ups les plus prometteuses de Suisse au cœur de Microcity-Neuchâtel ».

Finalement, trois départs d'employés du service ont été enregistrés au 2^e semestre. Outre le chef de service et le chef de l'office de promotion économique qui ont fait part de leur démission, un chargé de missions a pris sa retraite anticipée. Ainsi, à la fin de l'année, le service comptait trois collaborateurs de moins. L'intérim a été assuré par l'adjoindue jusqu'en fin d'année, l'entrée en fonction du nouveau chef de service ayant été planifiée à début janvier 2018.

1.3. Service de l'emploi

Dans le cadre de la réforme SEMP2020, le service de l'emploi (SEMP) a poursuivi son objectif d'adaptation de sa mission et de ses prestations aux exigences, d'une part, de la nouvelle stratégie d'intégration professionnelle (IP) et, d'autre part, de développement de ses partenariats. Cela permet de répondre de manière souple et réactive à l'évolution des besoins des demandeurs d'emploi et des besoins en compétences des employeurs.

S'inscrivant dans une vision globale et un modèle qui se veut innovant et plus efficient, le SEMP a adapté en 2017 sa structure de conduite et son organisation pour faire face aux enjeux majeurs que représente l'évolution des modèles économiques et sociétaux. Cette réforme a impliqué la refonte de ses entités, désormais au nombre de trois, soit, deux offices et une direction.

Par ailleurs, la mise en œuvre des dispositions sur le salaire minimum, bloquées pendant plus de trois ans devant le Tribunal fédéral par le dépôt de plusieurs recours, fait partie des événements marquants de 2017. Ainsi, par décision du 21 juillet 2017, la plus haute cour du pays a conclu au rejet des recours et déclaré ces dispositions légales immédiatement applicables. La mise en place des processus liés au salaire minimum et du règlement d'application de la loi a fait l'objet d'un travail soutenu et d'une étroite collaboration entre le SEMP et le service juridique de l'État.

S'agissant du marché de l'emploi, celui-ci a subi les conséquences d'une période économique difficile depuis la fin de l'année 2015 jusqu'au début de l'année 2017. À partir de là, la situation s'est améliorée et les différents indicateurs liés à l'emploi se sont consolidés. Le taux de chômage a reculé en 2017, par rapport à l'année précédente, non seulement au niveau national mais surtout dans le canton de Neuchâtel. Le canton affiche ainsi la plus forte baisse des cantons suisses en variation annuelle. L'amélioration conjoncturelle qui a profité au canton, et en particulier aux branches industrielles et exportatrices, s'est aussi traduite par une baisse marquée du recours au chômage partiel (RHT). En effet, les autorisations délivrées ont diminué de près de 30% entre 2016 et 2017. De même, le nombre de licenciements annoncés au SEMP a diminué en 2017. En effet, 438 travailleurs et travailleuses ont été concerné-e-s par un licenciement collectif (389) ou important (49), soit 25% de moins que l'année précédente.

En 2018, cette tendance positive devrait se poursuivre. En effet, les centres de prévision conjoncturelle habituels prévoient une nouvelle baisse du taux de chômage au niveau national. Ce dernier devrait s'établir entre 2,9% et 3,1% (contre 3,2% en 2017).

De nombreux enjeux et défis attendent néanmoins le SEMP en 2018. En priorité, le déploiement des concepts et des processus internes, durant le premier semestre 2018, devront permettre d'atteindre un objectif de réforme important et prioritaire pour la mise en œuvre de la nouvelle stratégie d'intégration professionnelle. Une phase de stabilisation et de consolidation de l'institution pourra ensuite s'ouvrir tout en veillant à évaluer et à adapter en continu les nouveaux modèles de travail et d'organisation.

Le déploiement du projet Intégration Professionnelle (IP) pourra également s'initier par une première phase test incluant deux services sociaux régionaux pilotes dès le deuxième semestre 2018. Parallèlement, une deuxième étape de communication et de construction avec les partenaires de la migration et du domaine de l'exécution des sanctions pourra démarrer, en s'appuyant sur l'expérience des partenaires pilotes.

Enjeu et défi de taille également, le déploiement d'IP est accompagné par la mise en œuvre de l'obligation d'annonce (art.121a Cst – préférence light) au 1^{er} juillet 2018. Le New Deal et les partenariats étroits déjà en place donnent au SEMP une expérience précieuse dans la déclinaison de ces nouvelles dispositions légales.

En conclusion et plus généralement, le SEMP doit poursuivre le travail d'adaptation de sa mission et de ses prestations dans un contexte de fortes mutations de l'écosystème neuchâtelois et de son environnement. Au cœur de ces évolutions, la transformation des compétences professionnelles en lien avec les besoins du marché est certainement un des enjeux majeurs des acteurs publics et privés.

1.4. Service des migrations

Au cours de l'année sous revue, le nombre de demandes d'asile déposées en Suisse (18'088) a baissé de plus de 33% par rapport à l'année précédente. En conséquence, le nombre de requérants d'asile attribués par la Confédération au canton de Neuchâtel a diminué aussi, ce qui a conduit le Conseil d'État à décider de la fermeture du centre d'accueil de Fontainemelon au 31 décembre, et entraîné le licenciement de cinq collaborateurs-trices du SMIG.

Pour le service des migrations, les perspectives seront étroitement liées à l'évolution de la situation sur le front de l'asile et à la nécessité d'assurer de manière pérenne une organisation de l'accueil des requérants d'asile efficace et sereine, humainement respectueuse et financièrement performante. Au début du mois d'avril 2018, en prévision de l'entrée en vigueur de la restructuration du domaine de l'asile, la Confédération, en collaboration étroite avec les cantons de Neuchâtel et de Fribourg, lancera un projet pilote sur une durée d'une année visant à mener les nouvelles procédures accélérées dans deux centres fédéraux aux fonctions différentes, situés à Boudry et à Chevrières. Ce projet doit permettre de réunir les expériences d'une région composée de plusieurs cantons et favoriser une collaboration efficace entre les différents acteurs. L'entrée en vigueur, à l'horizon du printemps 2019, du nouveau système devant conduire à l'accélération des procédures d'asile, avec un centre fédéral de procédure de 480 places à Perreux et un centre fédéral spécifique aux Verrières, de même que la mise en œuvre de nombreuses révisions législatives et réglementaires dans le domaine des étrangers ainsi que l'adaptation des processus d'appui à l'intégration en fonction du déploiement de la nouvelle stratégie cantonale d'intégration professionnelle et de l'Agenda Intégration Suisse viendront directement impacter les activités du service à l'avenir.

1.5. Service de la cohésion multiculturelle

2017 a été l'année de clôture du premier Programme d'intégration cantonal (PIC), avec ses 26 objectifs qui ont, pour la plupart, été atteints (rapport final attendu pour fin avril 2018). Le bilan intermédiaire a permis de poser les bases de la rédaction du second PIC (2018-2021), afin d'asseoir la politique interculturelle du canton de Neuchâtel et d'assurer une grande partie de son financement par des subventions fédérales. Le PIC a été validé par le Secrétariat d'État aux migrations et signé par le Conseil d'État.

L'expertise du service de la cohésion multiculturelle (COSM) en matière de migration et d'intégration interculturelle, outre les enquêtes de naturalisations qui continuent d'être menées à un rythme conséquent, se décline à travers deux secteurs d'activité principaux : d'une part les prestations usuelles qui assurent une meilleure compréhension entre les personnes nouvellement arrivées et les personnes qui résident à Neuchâtel depuis longtemps (secteur accueil, conseil et information : primo-information, consultations, interprétariat, médiations, formations, actions de sensibilisation) ; d'autre part la mise en œuvre de certains projets et le soutien à d'autres de manière à encourager les structures ordinaires et la société civile à participer à l'intégration (encouragement de l'intégration : coaching et soutien aux projets, ...). Pour l'ensemble de ces actions, le COSM peut compter sur le soutien de la Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM). La composition de la CICM et son mode de désignation ont été revus en 2017, assurant une plus grande participation des collectivités migrantes aux réflexions.

En 2017, le COSM a aussi continué à mettre en œuvre le plan d'action asile qui assure une meilleure coordination de l'intégration des personnes arrivées par le biais de l'asile et pouvant bénéficier des forfaits d'intégration (subventions fédérales). Les moyens limités ont conduit le service à prendre des décisions pour assurer des prestations minimales au plus grand nombre de personnes possible tout en permettant à un nombre restreint de bénéficier d'un accompagnement soutenu.

1.6. Service de l'action sociale

Dans le domaine de l'action sociale, l'année 2017 a été marquée par des mesures d'économies qui ont eu des répercussions non négligeables sur une partie de la population.

Les normes d'aide matérielle ont été diminuées par arrêté du Conseil d'État entré en vigueur au 1er mars 2017 ainsi que par des mesures prises en octobre. Et d'autres mesures ont été préparées en

prévision du budget 2018. Même s'il s'agit toujours de baisses ciblées et qu'elles ne touchent pas forcément les mêmes bénéficiaires, il n'en reste pas moins que trois modifications des normes seront intervenues en l'espace de 12 mois seulement.

En matière d'insertion socioprofessionnelle, il faut saluer une nouvelle fois le nombre record de bénéficiaires ayant signé un contrat d'insertion (+9% par rapport à l'exercice 2016, qui avait déjà connu une croissance de +17%). 20% des participants à une mesure d'insertion en 2017 ont connu un débouché positif, soit en trouvant un emploi, soit en reprenant des études ou une formation.

D'un point de vue statistique, on a enregistré une diminution notable de 7,4% des nouveaux dossiers d'aide sociale et le nombre d'avances de pensions alimentaires a lui aussi baissé de 10%. Dans le domaine des aides à la formation, le nombre de boursiers a très légèrement augmenté, alors que le nombre de personnes percevant une réduction individuelle des primes a diminué significativement lors de l'année passée sous revue. Il s'agit de préciser que les normes relatives au calcul des subsides LAMal ont également été revues dès le début de l'année 2017. L'objectif de cette révision était de maintenir un soutien cohérent dans le cadre du budget prescrit (+3.6% par rapport à 2016) et dans un contexte de fortes augmentations de primes (en moyenne + 5.6%). Les trois axes de cette révision se fondent sur un travail lié aux fourchettes de revenus pour les catégories OSL, la reconduction des actions d'optimisation de primes pour les bénéficiaires de l'aide sociale et la modification des normes de prise en compte de fortune.

En termes de dépenses sociales financées conjointement par les collectivités publiques, à raison de 40% pour les communes et de 60% pour l'État depuis l'introduction de la facture sociale harmonisée, la situation a été la suivante. Le bouclage définitif de la facture sociale 2016, établi durant l'année 2017, s'est avéré 1,5 million de francs inférieur au bouclage provisoire et s'élève au final à 216 millions de francs. Concernant la facture sociale 2017, selon le bouclage provisoire au 31 décembre, les comptes présentent un dépassement budgétaire de 2,4 millions de francs, avec un total de 218,9 millions de francs. On peut relever deux dépassements importants : le premier concerne les subsides LAMal (+2,4 millions) et s'explique principalement par une augmentation plus importante que prévu du volume de subsides pour des bénéficiaires de l'aide sociale. Le second relève de la composante « aide sociale » (+1,7 million) et plus particulièrement des dépenses en matière d'asile non couvertes par les forfaits de la Confédération. L'autre écart important concerne la composante « intégration socio-professionnelle » qui présente des dépenses inférieures de près de 3 millions de francs au budget. Cet écart s'explique par la réorganisation du domaine de l'intégration professionnelle, avec notamment la disparition des mesures d'intégration professionnelles rémunérées (MIP).

Dans le cadre de la campagne « Réglo » de lutte contre les abus, le 1er trimestre 2017 a été marqué par une amnistie en matière de prestations sociales. Les nouvelles dispositions pénales prises au niveau suisse ainsi que la fin de la campagne cantonale « Réglo » ont incité le Conseil d'État à communiquer à propos de la lutte contre les abus. Ainsi, quelque 23'000 ménages neuchâtelois percevant des prestations sociales se sont vu adresser un courrier par le chef du Département de l'économie et de l'action sociale. Si l'objectif était avant tout informatif, cette communication a permis d'encourager les dernières régularisations avant la fin du mois de mars. Un intense travail d'échanges de données entre le service des contributions et le service de l'action sociale a permis de régler la situation de plusieurs centaines de contribuables également sur le plan de la perception de prestations sociales. D'une manière générale, tout au long de l'année 2017, la collaboration des services de l'administration dans la lutte transversale contre les abus s'est intensifiée.

Enfin dans le domaine des subsides d'assurance-maladie, la fin de l'année a été consacrée à une « petite révolution » en termes de délivrance de la prestation, avec la préparation de la mise en place d'un régime de « quasi-automatisme » pour un certain nombre de personnes subsidiées. Le Conseil d'État a en effet décidé d'abandonner le système de classification automatique dès le 1er janvier 2018, au profit d'une classification « quasi-automatique ». Si le calcul du revenu déterminant se fera toujours sur la base de la taxation fiscale, l'assuré devra, par contre, pour obtenir le subside, confirmer à l'office cantonal de l'assurance-maladie (OCAM) que les données sont exactes et inchangées.

1.7. Service de statistique

Au cours de l'année 2017, le service de statistique (STAT) a eu l'occasion de réaliser divers projets transversaux pour l'administration cantonale. Il a par exemple produit une première version du cockpit pour le pilotage du département. Ce prototype préfigure le système de tableaux de bord qui sera développé pour toutes les directions des départements, pour le Conseil d'État, puis à terme pour les services de l'administration cantonale.

En 2017, le STAT a fourni différentes prestations statistiques au canton du Jura, dans le cadre du contrat qui lie les deux cantons. Ce sont ainsi quatre infolettres, une cinquantaine de tableaux, différentes cartes, des données interactives et un mémento statistique qui ont été produits pour de nombreux partenaires et clients jurassiens.

En tant que service central, le STAT met ses ressources à disposition des autres entités cantonales, pour différents projets. Pour ceux qui concernent l'année 2017, on peut citer en particulier le projet de monitoring des équilibres régionaux, les diverses statistiques de la formation réalisées pour le département de l'éducation et de la famille (DEF), le projet de statistique des prix de l'immobilier ou encore différents tableaux de bord réalisés pour divers services de l'État.

2. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

2.1. Missions

Conformément à l'article 5 du règlement d'organisation du Département de l'économie et de l'action sociale (RO-DEAS) du 13 novembre 2013, le secrétariat général du département (SEAS) est chargé des tâches de coordination, de planification, de conseil et d'information.

Il a notamment pour tâches de :

- a) Conseiller et assister le chef du département ;
- b) Gérer et administrer le secrétariat du chef du département ;
- c) Assurer la coordination des activités internes au département ;
- d) Assurer la coordination interdépartementale ;
- e) Coordonner et contrôler les procédures financières ;
- f) Assumer les tâches incombant au département en matière de ressources humaines ;
- g) Veiller à la communication et à l'information interne et externe en collaboration avec la chancellerie d'État.

Il assure le secrétariat de l'office cantonal de conciliation en matière de conflits collectifs du travail. Depuis le 1^{er} décembre 2016, il assure la surveillance des caisses d'allocations familiales.

2.2. Ressources

Le SEAS compte, au 31 décembre 2017, 7 collaborateurs, correspondant à 5,6 EPT.

2.3. Événements principaux

Dans le cadre de ses activités de coordination et de conseil, le SEAS a en particulier été amené à coordonner et/ou suivre les dossiers principaux suivants :

Dossiers du Grand Conseil clos en 2017

- Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil à l'appui d'un projet de loi portant sur la base de données des établissements, entreprises et entités du canton de Neuchâtel (LBDEEE) ; rapport traité par le Grand Conseil lors de la session de septembre 2017 ;
- Rapport portant sur la transparence des primes LAMal en réponse à la recommandation 15.174 ; rapport traité par le Grand Conseil lors de la session de septembre 2017.

Dossiers du Grand Conseil en cours de traitement

- Rapport d'information concernant la conclusion des accords de positionnement stratégique des régions Neuchâtel Littoral, Montagnes neuchâteloises, Val-de-Ruz et Val-de-Travers ; rapport en attente de traitement par le Grand Conseil ;
- Rapport portant sur le monitoring de la stratégie d'intégration professionnelle du canton ; rapport en attente de traitement par le Grand Conseil ;
- Rapport concernant la lutte contre l'endettement ; rapport en cours de traitement au département ;

- Rapport concernant la réorganisation du dispositif social ; rapport en cours de traitement au département ;
- Rapport d'information concernant la politique d'intégration des étrangères et étrangers et de prévention des discriminations ; rapport en cours de traitement au département ;
- Rapport en réponse au postulat 16.161 « Pour une lutte efficace contre les abus et le travail au noir sur les chantiers neuchâtelois : constitution d'une base légale et d'un groupe d'intervention » ; rapport en cours de traitement au département.

2.4. Activités / réalisations

Durant l'exercice sous revue, le SEAS a par ailleurs continué d'assurer la conduite :

- du projet « Intégration professionnelle » ;
- du projet « Lutte contre les abus » (coordination générale et volet communication) ;
- du projet « Développement des régions » ;
- du projet « Rôle et prestations des secrétariats généraux » dans le cadre du Programme des réformes de l'État et du projet de mise en œuvre de QualitéNE et de GestionNE au sein des secrétariats généraux des départements et de la chancellerie.

Comme mentionné en introduction, le SEAS assure par ailleurs la surveillance des caisses d'allocations familiales.

Projet « Intégration professionnelle »

Mise en place de la nouvelle stratégie

Comme indiqué dans les rapports de gestion 2015 et 2016, la nouvelle stratégie d'intégration professionnelle (IP) constituait l'un des projets phares de la législature 2013-2017. Élaboré sur la base d'un travail concerté avec l'ensemble des partenaires publics et privés des milieux de l'insertion ainsi qu'avec les principaux partenaires économiques, le concept de la nouvelle stratégie IP a fait l'objet d'un rapport détaillé adopté par le Grand Conseil en mars 2016. Il s'agit de rappeler ici que cette nouvelle stratégie repose sur deux piliers fondamentaux, à savoir la refonte du dispositif d'insertion et le New Deal pour l'emploi.

Comme déjà évoqué dans le cadre du rapport de gestion 2016, les travaux liés à la mise en œuvre concrète de la refonte du dispositif ont permis d'identifier la nécessité d'adapter les outils et les processus à disposition au sein de l'un des services se trouvant au centre de la stratégie, à savoir le service de l'emploi (SEMP). La réforme SEMP 2020, qui sera développée dans le chapitre dédié au SEMP, a ainsi permis de mettre en cohérence les processus du service et les objectifs visés par la nouvelle stratégie IP.

L'année 2017 a donc été largement consacrée à la description et préparation de ces processus qui ont amené des changements profonds au sein du SEMP. Si ceux-ci ont automatiquement engendré un léger retard dans le déploiement de la stratégie IP à l'ensemble du dispositif, l'implémentation concrète de celle-ci au SEMP est finalement devenue réalité depuis début mars 2018. La préparation de l'implémentation dans les autres secteurs du dispositif, à commencer par le secteur social, est en cours au printemps 2018.

Concernant le New Deal pour l'emploi, les éléments plus particuliers liés à ce pilier et aux résultats concrets particulièrement positifs de celui-ci seront traités dans le chapitre du service de l'emploi.

Enfin, l'année 2017 a également été l'occasion pour la direction du projet IP de préparer un concept de monitoring qui accompagnera le pilotage du déploiement puis de la pérennisation de la stratégie. Il s'agit de relever que ce concept a été présenté au parlement dans le cadre du rapport 17.039 « Monitoring intégration professionnelle », validé par le Conseil d'État le 27 novembre 2017 et à traiter par le Grand Conseil en 2018.

Projet « Lutte contre les abus »

Préambule :

La lutte contre les abus était également l'une des mesures phare du programme de législature 2014-2017 du Conseil d'État. Construit de manière transversale entre le Département de l'économie et de l'action sociale et le Département des finances et de la santé, ce programme s'attaque, de manière intégrée, à la problématique du travail au noir, de la fraude fiscale et de l'abus aux prestations sociales.

Bien que déjà présenté dans le rapport de gestion 2016, il paraît utile de rappeler que le projet lutte contre les abus se décline sur des phases distinctes menées en trois temps :

- Phase n°1 : Prévention, communication et régularisation ;
- Phase n°2 : Suivi et traitement coordonné des cas détectés ;
- Phase n°3 : Optimisation à long terme de la détection des cas d'abus.

L'année 2017 a été consacrée avant tout aux phases n°1 et n°2.

Prévention – campagne réglo – dispositif de régularisation :

En termes de visibilité, le maintien dans de nombreux lieux d'accueil de services publics de l'affichage utilisé pour la campagne « Réglo » menée début 2016 aura permis de conserver une certaine visibilité de ce programme sur l'ensemble de l'année 2017.

Cependant, c'est la prolongation puis la fin de la période de régularisation mise en place dès début 2016 qui aura particulièrement marqué 2017.

Il s'agit de rappeler que la campagne de régularisation s'accompagnait de l'assouplissement de certains mécanismes permettant d'inciter toute personne potentiellement concernée par un comportement abusif, dans un des trois domaines visés, d'assainir sa situation.

Les trois domaines n'étant pas soumis aux mêmes règles juridiques, il a fallu mettre en place des éléments d'incitation différenciés. Ainsi, pour le domaine du travail au noir comme des prestations sociales, l'accent avait été mis, dans un premier temps, sur le renforcement des mesures d'information et la mise en place d'une ligne de téléphone gérée par un médiateur neutre et pouvant aiguiller les personnes concernées.

Dans le domaine fiscal, outre le renforcement de l'information, l'amnistie fiscale sur les intérêts moratoires (réduction à 3 % au lieu de 10%) mise en place dès janvier 2015 a également généré un afflux massif de démarches de régularisations, particulièrement sur les trois derniers mois de l'amnistie.

Cet état de fait a conduit le Conseil d'État à prolonger la période de régularisation, initialement prévue de janvier à décembre 2016, de trois mois. Celle-ci a donc pris fin au 31 mars 2017. Ce délai supplémentaire a également permis à la direction de projet de mener une action de sensibilisation complémentaire axée sur le domaine des prestations sociales. Ainsi, entre le 7 et le 14 février 2017 tous les ménages bénéficiant de prestations sociales dans le canton (donc y compris les subsides LAMal) ont reçu un courrier d'information sous le sigle « réglo ». Celui-ci avait pour objectif de rappeler l'existence de la campagne de régularisation et apporter des indications plus précises quant aux modifications législatives fédérales entrées en vigueur au 1^{er} octobre 2016.

Parallèlement, le processus d'annonce a également été précisé et débouché sur la mise en place de deux portes d'entrée coordonnées, œuvrant dans le contexte spécifique de la période de régularisation :

- Pour les questions, conseils et échanges de manière anonyme : contact par la ligne téléphonique de médiation externe « Réglo Social info » ;
- Pour toute démarche de régularisation : par le service des contributions, chargé de l'analyse du dossier puis de la régularisation de la personne sur le plan fiscal et de la transmission aux autres secteurs concernés par une porte d'entrée interne unique définie dans le domaine social.

Un bilan final de la campagne de régularisation sera établi dans le cadre du deuxième rapport de lutte contre les abus qui sera transmis au Grand Conseil à la fin du premier semestre 2018. Celui reviendra également sur les travaux menés entre fin 2017 et début 2018 consistant à mettre en

œuvre la dernière partie de cette phase n°1, à savoir la réalisation d'actions de pérennisation de la sensibilisation sur le long terme.

Suivi et traitement coordonné des cas détectés :

L'année 2017 a également été marquée par la suite des travaux de coordination et de description des processus de traitement des cas détectés au sein des entités directement impliquées dans ce qui constitue maintenant le programme de lutte contre les abus.

La mise en place de ces processus partagés a pour objectif l'amélioration du traitement des cas, par des échanges d'informations simplifiés et ciblés entre ces entités, et renforce ainsi l'action globale de lutte contre les abus. Les procédures étant maintenant opérationnelles, il s'agira d'évaluer leur efficacité et de prévoir l'extension des collaborations à d'autres entités.

Le deuxième rapport de lutte contre les abus mentionné plus haut reprendra ces aspects dans le détail.

Projet « Développement des régions »

L'un des trois défis identifiés par le Conseil d'État dans son programme de législature 2014-2017 était *d'insuffler une nouvelle dynamique à laquelle chacune et chacun puisse s'associer*. Il s'agissait notamment de transcender les contradictions et rivalités internes pour offrir une image cohérente et une vision claire et partagée du développement souhaité.

Le canton est riche de la diversité de ses régions. Par l'affirmation d'un positionnement clair, défini dans une logique de complémentarité, chaque région contribue par sa dynamique propre au renforcement de l'attractivité cantonale, ainsi qu'au rayonnement du canton au-delà de ses frontières. Fort de ce constat, le Conseil d'État avait initié en 2016 un processus de concertation avec les communes neuchâteloises, regroupées en associations au sein du Réseau urbain neuchâtelois (RUN). Le DEAS avait été chargé de mettre en œuvre cette démarche, menée avec les différents partenaires concernés. Il s'agissait de définir, dans une optique d'un renforcement substantiel de son marketing territorial, les lignes de force de chacune des quatre régions et ainsi donner un fil rouge de développement commun et concerté.

S'inscrivant dans la continuité des contrats de région et d'agglomération élaborés en 2007 dans le sillage du rapport « Un canton, une vision » (07.049), les négociations menées dès l'automne 2016 ont abouti à la conclusion d'un accord sur le positionnement stratégique (APS) pour le développement de chacune des quatre régions. D'essence politique, ces documents identifient les atouts majeurs et définissent les objectifs de développement des quatre grandes régions du canton: Montagnes neuchâteloises, Val-de-Ruz, Neuchâtel Littoral et Val-de-Travers. Présentés publiquement lors d'une conférence de presse tenue le 12 septembre 2017, ces accords ont également fait l'objet d'un rapport d'information du Conseil d'État au Grand Conseil (17.031) ; ce rapport sera traité lors de la session de janvier 2018.

La mise en œuvre des accords de positionnement stratégique des régions est inscrite dans le programme de législature 2018-2021. En effet, c'est l'un des objectifs stratégiques définis pour mobiliser les régions dans le but de construire ensemble l'agglomération unique.

Projets Rôle et prestations et QualitéNE des secrétariats généraux

Le projet "Rôle et prestations des secrétariats généraux" s'inscrit dans le cadre du programme de réformes de l'État, plus particulièrement du volet consacré à la réforme de l'administration et du gouvernement (optimisation de l'organisation). Il a pour objectif la clarification et l'harmonisation du rôle et les prestations des secrétariats généraux, sous contraintes des axes et principes définis. Les axes d'amélioration et les principes directeurs du projet ont été rappelés dans le rapport de gestion 2016. Les travaux liés à la conception détaillée sont en cours mais ont pris un peu de retard par rapport à l'objectif initial ; ces travaux devraient se terminer dans le courant du second semestre 2018.

Dans le cadre du projet QualitéNE des secrétariats généraux, il convient de relever, après la définition des missions-organisation-prestations (MOP) des secrétariats généraux, en 2016, la mise en œuvre de GestionNE au 1^{er} janvier 2017 et, notamment, la définition d'objectifs communs. Ces objectifs concernent :

- Élaboration d'une charte d'accueil commune ;
- Élaboration d'une directive du traitement du courrier ;
- Mutualisation des forces de travail pour des projets spécifiques ;
- Création d'un processus commun de retour des décisions du Conseil d'État ;
- Réflexion de la mise en place d'un système de PAM (Proposition d'amélioration) ;
- Élaboration d'un SCI commun.

Surveillance des Caisses de compensation pour allocations familiales (CAF)

Pour rappel, la surveillance des caisses de compensation pour allocations familiales (CAF) est assurée par le secrétariat général du département de l'économie et de l'action sociale.

Au 31 décembre 2017, 46 CAF sont soumises à la surveillance. Les caisses enregistrées dans le canton à partir du 1^{er} janvier 2017 sont :

- 3 caisses professionnelles et interprofessionnelles reconnues par le canton (art. 14 let. a LAFam) ;
- 1 caisse cantonale pour allocations familiales (art. 14 let. b LAFam) ;
- 39 caisses gérées par des caisses AVS et donc admises par le canton (art. 14 let. a LAFam) ;
- 3 caisses inactives (sans entreprises neuchâteloises affiliées).

En 2016, les montants de base des allocations familiales étaient les suivants :

- allocation de naissance et d'adoption, 1'200 francs ;
- allocation pour enfant :
 - premier et deuxième enfant 220 francs ;
 - troisième enfant et suivants 250 francs.
- allocation de formation professionnelle :
 - premier et deuxième enfant 300 francs ;
 - troisième enfant et suivants 330 francs.

L'autorité de surveillance des CAF a encaissé 51'650 francs à titre d'émoluments.

La loi cantonale sur les allocations familiales (LILAFam) et sa réglementation (RELILAFam) n'ont suivi aucune modification durant l'année écoulée.

Le tableau ci-dessous présente quelques chiffres de l'exercice 2016. Les statistiques de l'exercice 2017 seront connues à partir de début août 2018.

Statistiques 2016 Canton de Neuchâtel

Nombre d'affiliés	Entreprises	10'025
	Indépendant-e-s	7'578
Total de contributions	Employeurs	319'223'839
	Indépendant-e-s	6'463'351
Nombre d'allocations pour enfants		30'185
Sommes des allocations pour enfants versées		94'055'603 francs
Nombre d'allocations pour formation		10'581
Somme des allocations pour formation versées		44'708'013 francs
Nombre d'allocations de naissance et d'adoption		1'836
Somme des allocations de naissance et d'adoption versées		2'315'784 francs
Nombre de bénéficiaires		23'931
Taux le plus bas de CAF active		0,1%
Taux le plus élevé de CAF active		2,8%
Taux cantonal (CAF-CCNC)		2,1%
Taux cantonal légal maximal		3%

Source: Statistiques 2016, OFAS

Pour une vue plus détaillée des chiffres nationaux et par canton, les données statistiques pour l'exercice 2016 sont publiées sur le site de l'Office fédéral des assurances sociales (www.ofas.admin.ch).

3. SERVICE DE L'ÉCONOMIE

3.1. Missions

Le service de l'économie (NECO) est chargé de la mise en œuvre de la stratégie d'appui au développement économique, en lien avec les nombreux services qui contribuent plus ou moins directement à créer des conditions favorables au développement économique.

Les missions du NECO ont été définies par le Conseil d'État, à travers le règlement d'organisation du Département de l'économie et de l'action sociale (DEAS), comme suit :

- a) Appuyer les entreprises innovatrices ;
- b) Promouvoir l'image de la place économique neuchâteloise ;
- c) Prospector et implanter des entreprises ;
- d) Faciliter (rôle d'intégration) les procédures en lien avec les entreprises ;
- e) Assurer des collaborations et partenariats dans le domaine de la promotion économique au plan international, national, intercantonal ou cantonal, aussi bien avec les acteurs publics ou parapublics que privés ;
- f) Accorder des aides ciblées

Pour y répondre, le NECO a développé une stratégie orientée vers la création de richesses et de valeur ajoutée des acteurs économiques, en vue de la création (ou du maintien) de postes de travail ou de savoir-faire et du renforcement de la compétitivité du tissu économique cantonal. Il collabore également de manière transversale avec tous les départements et services concernés dans le but d'améliorer les conditions-cadres.

Ainsi, des axes ont été retenus pour structurer la stratégie, tout en lui donnant une lisibilité accrue et un ancrage à travers la nouvelle base légale d'appui au développement économique (LADE) entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017. Le Conseil d'État a retenu le concept, à la fois simple et symbolique, des « 4i » :

- I comme Innovation : appui aux acteurs économiques innovants.
- I comme Intégration : facilitation et mises en réseaux avec les acteurs privés ou publics.
- I comme Implantation : acquisition et développement de projets d'entreprises (endogènes ou exogènes) ou de compétences, notamment en concrétisant les pôles de développement économique.
- I comme Image : promotion et rayonnement de la place économique neuchâteloise.

Une approche par domaine d'activité stratégique (DAS) est aussi englobée dans la stratégie. Elle priorise les projets et entreprises issus des dix DAS suivants, en phase avec le tissu économique qui compose notre région : Horlogerie ; Luxe ; Industrie des machines ; Dispositifs médicaux ; Industrie pharma ; Électronique et microélectronique ; Informatique et télécommunications ; Énergies renouvelables ; Agroalimentaire ; Services stratégiques et financiers aux entreprises.

Deux offices sont par ailleurs rattachés au service de l'économie contribuant à remplir ses missions ;

- L'office cantonal du registre du commerce (OCRC) : assurant principalement la constitution et l'identification des entités juridiques conformément au droit fédéral.
- L'office de promotion économique (OPEN) : assurant les missions et prestations d'appui au développement économique de nature « exogène », notamment :
 - La promotion de l'image et les compétences neuchâteloises à l'étranger, notamment en partenariat avec Switzerland Global Enterprise (S-GE), Greater Geneva Berne area (GGBa) ou d'autres multiplicateurs neuchâtelois ou étrangers ;
 - La prospection d'investissements étrangers qui peuvent se concrétiser sous la forme d'implantation d'entreprises étrangères ou de participation dans le capital-actions de PME locales ; la recherche de talents étrangers susceptibles de s'établir dans le canton, afin d'y apporter leurs compétences, leurs réseaux d'affaires et, accessoirement, pour y investir ;
 - Le maintien de relations étroites et régulières avec les centres de décision étrangers ayant des filiales établies dans le canton pour favoriser des réinvestissements ;
 - L'identification d'opportunités de partenariats économiques, scientifiques et/ou académiques internationaux, puis le soutien aux entreprises et institutions étrangères et neuchâteloises désireuses de coopérer sur des projets ciblés ; l'aide à l'internationalisation de PME neuchâteloises dans des régions avec lesquelles des partenariats économiques, scientifiques et/ou académiques existent ou sont envisagés.

3.2. Ressources

Le NECO est également responsable du suivi de projets stratégiques et du management des équipes et offices rattachés, incluant la gestion budgétaire et administrative.

Via une équipe interne dédiée, le NECO s'occupe du développement et du soutien aux entreprises et porteurs de projets déjà implantés dans le canton, de la mise en œuvre de la politique régionale, de la gouvernance des partenariats et du suivi des plateformes de promotion sectorielle (Micronarc, Bioalps, Cleantech Alps, Alp ICT). Il joue aussi le rôle d'antenne cantonale de l'association platinn, plateforme d'innovation de Suisse occidentale. Il représente également le canton sous l'angle économique à de nombreuses occasions, en appui au Conseil d'État et au chef du DEAS, que ce soit lors de manifestations ou de représentations officielles.

Les stratégies de développement foncier et touristique et leurs mises en œuvre font également partie de ses attributions, tout comme l'élaboration des outils de communication et de promotion du canton sous l'angle économique, ainsi que la réalisation d'actions médiatiques et événementielles. Le NECO assure par ailleurs la coordination avec les autorités communales et vient en appui aux équipes et offices du service.

Au 31 décembre 2017, l'effectif du NECO s'élevait à 19,2 équivalents plein temps – EPT (au lieu des 20,2 prévus au budget).

Entité	EPT
1. Service de l'économie (y compris direction)	10,4
2. Office de promotion économique	4,0
3. Office du registre du commerce	4,8
4. Total	19,2

3.3. Événements principaux

Les principaux événements suivants ont marqué l'exercice 2017 :

- Au niveau foncier, l'État a cédé en 2017 le bâtiment sis rue de la Pierre-à-Mazel 39, acheté fin 2015, à Innoparc SA. En se portant acquéreur, le Canton de Neuchâtel avait pour ambition de trouver un partenaire privé et compétent, capable de proposer des prestations compétitives et de qualité aux entreprises désireuses de s'implanter. Suite au départ effectif de la Société Neuchâteloise de Presse - SNP à la fin de l'année 2017 et grâce à l'accord conclu avec Innoparc SA, l'ambition initiale du canton se concrétise aujourd'hui. Après une phase de rénovation, l'immeuble sera en mesure d'accueillir, à l'horizon 2019, des activités industrielles et technologiques.
- En ce qui concerne Microcity – Pôle d'innovation Neuchâtel, l'année 2017 a été marquée par l'inauguration par un grand groupe de luxe international, possédant plusieurs grandes marques horlogères, d'un centre de recherche et d'innovation au sein même de Microcity à Neuchâtel. Ce centre est destiné à devenir un lieu de partage d'expériences entre les Maisons du groupe et un incubateur d'innovations pour ce dernier. Initialement doté d'une trentaine de collaborateurs, le centre est destiné à prendre de l'envergure avec le recrutement prévu en 2018 d'une vingtaine d'ingénieurs spécialisés dans les microsystèmes, micro-manufacture et micro-engineering. Un communiqué de presse a été diffusé conjointement en mars par le groupe et le pôle d'innovation Microcity, permettant à ce dernier de gagner en visibilité et notoriété. Un article sur ce centre à Microcity Neuchâtel est même paru dans le New York Times au mois de septembre.
- Au niveau des événements-phares, le « Swiss StartUp Factory – les start-ups les plus prometteuses de Suisse au cœur de Microcity-Neuchâtel » a été organisé en novembre par une grande banque suisse, ceci en collaboration avec le NECO, la CNCI, Neode et l'Agefi. 10 start-ups suisses présélectionnées se sont présentées à un public composé d'une centaine de personnes dont notamment des investisseurs, banquiers, leaders académiques et spécialistes de l'innovation. Les deux premiers prix ont été attribués à deux start-ups neuchâteloises.
- En août, l'OPEN a fourni un appui organisationnel conséquent pour la mise sur pied de la « Summer Academy ». Cet événement a lieu chaque année dans un canton différent et est organisé par Switzerland Global Enterprise, l'organe de promotion économique fédéral opérant au niveau international. Tenu pour la première fois à Neuchâtel, l'événement a rassemblé 80 acteurs cantonaux, fédéraux, ainsi que les représentants actifs de S-GE sur l'ensemble du globe, ceci dans le but de faire connaître le canton et ses atouts au-delà de ses frontières.
- L'OPEN a également participé à l'événement « Internet of Things World 2017 » à Santa Clara, aux États-Unis. Cette manifestation avait pour objectif de faire prendre conscience de l'évolution de l'industrie mondiale, notamment sous l'impulsion des technologies de l'information et de la communication - TIC et du rôle joué par les USA dans ce registre. Le second but de cette visite visait à s'immerger dans une région extrêmement innovante depuis des décennies, afin de prendre le « pouls économique » d'un pays en phase de réindustrialisation, qui offre des opportunités d'affaires au canton de Neuchâtel, dans ses domaines de compétences.
- Finalement, trois départs d'employés du service ont été enregistrés au 2^e semestre. Outre le chef de service et le chef de l'office de promotion économique qui ont fait part de leur démission, un chargé de missions a pris sa retraite anticipée. Ainsi, à la fin de l'année, le service comptait trois collaborateurs de moins. Cette vacance de postes a naturellement impacté momentanément la capacité de délivrance des prestations.

3.4. Activités / réalisations

La stratégie d'appui au développement économique comprend 4 axes d'actions (« 4i » : innovation, intégration, implantation et image) répartis en 16 mesures-phares en lien direct avec les activités du NECO. Ces mesures contribuent directement à concrétiser les 7 objectifs stratégiques définis par le programme de législature du Conseil d'État sous l'angle économique (création de valeur ajoutée,

pôle d'innovation, disponibilités foncières, développement touristique, promotion de l'image, circulation des richesses).

Les plus significatives actions et réalisations 2017 du service de l'économie réparties par mesures-phares sont ainsi détaillées dans les quatre sous-chapitres suivants :

I comme Innovation

Mesure 1 : Soutenir des projets à haute valeur ajoutée d'acteurs économiques, avec pour objectif le maintien ou la création de postes de travail ou de savoir-faire

En 2017, le NECO a soutenu 44 nouveaux projets avec un impact financier d'un montant total de 2'129'264 francs. Parmi ces projets, 37 sont à caractère économique ou industriel et 7 à caractère touristique (pour 9,7% du montant des aides). En termes d'efforts financiers, les appuis consentis par le canton se concentrent dans les domaines d'activités stratégiques (DAS) de la machine-outil (10 projets), des services stratégiques (3 projets), de l'industrie des dispositifs médicaux et de l'industrie pharmaceutique (4 projets) ainsi que de la microélectronique (3 projets). Des projets dans le domaine du luxe, des énergies renouvelables, des technologies, de l'information et de la communication ainsi que dans le domaine de l'horlogerie (expositions) et l'agroalimentaire ont également été facilités.

Au niveau des types de soutien, 25% concernent un soutien à des investissements d'industrialisation, 13% pour de la R&D, 17% pour des projets d'implantation et d'acculturation. Le solde concerne des projets d'organisation, d'aide à la commercialisation ou à la protection de la propriété intellectuelle ainsi que d'appui à l'internationalisation.

Concernant la politique régionale fédérale LPR, 5 nouveaux projets ont fait l'objet d'une décision pour le volet cantonal sous forme d'aides à « fonds perdus ». Les 5 projets sont en lien avec les acteurs industriels ou les conditions-cadres destinées à stimuler ces derniers.

Fin 2017, le service gérait 847 dossiers en lien avec des entreprises et projets économiques neuchâtelois.

Cautionnement romand et antenne cantonale Coopérative Neuchâtel interface PME

L'année 2017 a été marquée par une très forte croissance en termes de demandes, de dossiers analysés et de nombre de cautionnements octroyés par Cautionnement Romand en faveur des entreprises neuchâteloises.

En 2017, 28 nouveaux dossiers ont été présentés au conseil d'administration de l'antenne cantonale dont 24 ont été approuvés pour un montant total de 4'647'000 francs représentant des projets d'investissement de plus de 14'189'234 francs. En sus, 24 demandes de modification de dossiers en cours ont été traitées dont 1 a été refusée. Enfin, 11 dossiers actifs ont été clôturés dont 4 avec des pertes. Le volume des demandes reçues par l'antenne lors de l'année écoulée s'élève à 110 dont 16 demandes de renseignements.

Au niveau des statistiques romandes, Cautionnement romand a soutenu 221 dossiers pour un montant total de 43'358'029 francs, dont les 24 nouveaux dossiers neuchâtelois. Cela représente 2'315 emplois au niveau de la Romandie et 279 pour le canton de Neuchâtel.

Mesure 2 : Faciliter le transfert technologique entre milieux de la recherche (EPFL, CSEM, HE-Arc, UniNE, etc.) et les entreprises, ainsi que de nouvelles activités au cœur du Pôle d'innovation

Le réseau « Microcity - Pôle d'innovation – Neuchâtel », créé en 2015, a pour but entre autres d'intensifier le transfert de technologies vers le tissu régional et de générer des projets de collaboration. Le pôle est toujours en développement, afin de concourir à terme à ces objectifs en améliorant notamment la visibilité de ses acteurs auprès des milieux industriels. Un travail plus intensif sur son image et les activités/compétences de ses acteurs a été entrepris en 2017 grâce à de nouveaux outils digitaux mis en place.

Centre suisse d'électronique et de microélectronique (CSEM)

Dans le cadre du mandat avec le CSEM, sous l'angle de la favorisation de transfert de technologie du CSEM vers des PME neuchâteloises, 3 nouveaux projets ont été soutenus en 2017, ce qui monte à 5 le nombre total de projets soutenus depuis le début de cette nouvelle mesure d'accompagnement des PME neuchâteloises.

Pour rappel, le contrat de prestations pour la période 2016-2018 entre l'État et le CSEM est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2016. Un montant fixe annuel de 3 millions de francs est octroyé au CSEM pour le développement des activités de recherche et développement et de transfert de technologie dans les domaines prioritaires identifiés par le CSEM à savoir : Microsystèmes, Ingénierie de surface, Systèmes, Microélectronique et Photovoltaïque. En sus, le contrat prévoit une contribution complémentaire pour des projets de transfert de technologie du CSEM en faveur de PME neuchâteloises. En 2017, la contribution de base a été allouée selon la répartition suivante : 1,3 million pour le programme MacroMems et 1,7 million pour les activités Temps & Fréquence. Comme les années précédentes, le CSEM s'est également vu attribuer de nombreuses distinctions et prix, dont le prix Neode en décembre 2017.

Mesure 3 : Stimuler, accompagner et valoriser des initiatives innovantes d'acteurs économiques***Fondation suisse pour la recherche en microtechnique (FSRM)***

Un nouveau contrat pour la période 2017-2018 a été conclu avec une subvention annuelle réduite, passant de 300'000 francs à 220'000 francs, de même que la durée du contrat s'est vu limitée à 2 ans par la volonté du Conseil d'État. La FSRM a joué en 2017 un rôle dans de nombreuses initiatives d'encouragement de la recherche, de la promotion de la place scientifique suisse ainsi que de la valorisation du tissu local. Elle a notamment contribué à l'organisation de la Swiss Nano Convention 2017 à Fribourg, la MaM 2017 à Villars/Ollon, l'EPFL Industrie à Lausanne, le Swiss e-print à Bâle et le congrès européen ENC 2017 à Lausanne. La FSRM anime le réseau Microelectronic Neuchâtel Network (MNN) et participe à la mise en place du Parc national d'innovation à Neuchâtel et à la valorisation de Microcity - Pôle d'innovation. Dans le cadre du MNN, un projet collaboratif soutenu par la politique régionale et visant à analyser les besoins de formations dans l'internet des objets a été initié en 2017 et devrait se concrétiser sous la forme d'un livre blanc en 2018. La FSRM a planifié 190 cours en 2017 dont seulement 112 ont pu avoir lieu par manque d'inscriptions. Ceci est dû à une conjoncture particulièrement difficile en début d'année, spécialement dans le domaine horloger. En 2017, 26 nouveaux cours ont été développés dont 8 modules spécifiques sur la digitalisation et l'industrie 4.0. Ces modules ont été développés en partenariat étroit avec la HE-Arc. Près de 900 personnes ont suivi les différents cours, parmi elles 205 étaient envoyées par 73 industries neuchâteloises.

Mesure 4 : Renforcer le soutien aux startups et au bon fonctionnement des instruments dédiés (Neode, Finergence, Genilem, platinn), tout en veillant à leur ancrage dans notre tissu économique***NEODE Parc technologique et industriel SA (Neode)***

Neode a enregistré l'entrée de 4 nouvelles startups et a accompagné la sortie de 1 société. 4 sociétés ont changé de statut passant de l'incubation/hébergement à la domiciliation, les projets qu'elles conduisent rencontrant quelques difficultés. À fin 2017, Neode hébergeait 35 sociétés réparties entre 16 startups (incubation), 8 sociétés hébergées et 11 domiciliations.

2017 marque l'arrivée d'un nouveau directeur plus orienté marché/marketing que technologie. Depuis son entrée en fonction le 1^{er} juin, les premiers effets d'un changement de dynamique à l'intérieur de l'incubateur comme à l'extérieur ont été ressentis, notamment par une visibilité accrue.

La liste des prospects à un hébergement futur est en forte croissance (~12 à fin 2017). Le conseil s'est réuni de manière soutenue et 3 membres du conseil ont assuré la transition en attendant l'arrivée du futur directeur. La situation des locaux libres au sein de l'incubateur pose problème. Si le site du bâtiment principal de Microcity est presque complètement occupé, 1000 m² sont encore disponibles sur le site de La Chaux-de-Fonds, ce qui pèse sur le résultat opérationnel 2017. Les objectifs définis pour 2017 entre Neode et le Conseil d'État ont partiellement été atteints dû aux circonstances

particulières de la transition mais un gros travail de remise à niveau a été effectué. La collaboration et la dynamique avec le NECO est qualifiée de très bonne.

Genilem

Ensuite de la décision de dissolution de l'association à fin 2016 et dans l'attente de la création d'une nouvelle entité pouvant reprendre les missions de Genilem, le mandat a été poursuivi avec aRc management jusqu'à la fin 2017. Dans l'intervalle une nouvelle présidence a été mise en place, présidence qui s'est attelée à élaborer une nouvelle solution en réunissant divers nouveaux acteurs. En fin d'année, l'Association pour le Soutien de l'Entreprenariat Neuchâtelois (ASEN), a été créée pour reprendre les activités sous le label Genilem dès 2018.

En 2017, malgré les problèmes structurels, Genilem, via aRc Management, a continué de fournir des prestations avec le coaching de 34 porteurs de projet, dont environ un tiers via le NECO.

Finergence

Durant 2017, 4 demandes de prêts ont été soumises et 1 seule a été acceptée pour un montant de 200'000 francs. Finergence a également décaissé 550'000 francs en lien direct avec les contrats de prêts consentis. Au 31 décembre, Finergence comptait 9 crédits ouverts pour un montant total de 1'458'617 francs. Les remboursements des prêts octroyés pour 2017 se chiffrent à 350'043 francs et un abandon de créance de 100'000 francs a été consenti à une société. Les liquidités de la fondation au 31 décembre 2017 se montent à 2'588'411 francs. La subvention annuelle de base de 300'000 francs a exceptionnellement été réduite en 2017 à 150'000 francs au vu du faible nombre de prêts accordés.

Association plateforme pour l'innovation platinn, antenne neuchâteloise

Le NECO assure depuis 2012 le rôle d'antenne cantonale neuchâteloise pour platinn, ainsi que, depuis 2016, celui d'antenne de proximité du programme RIS-SO (Système régional d'innovation de la Suisse occidentale). L'année 2017 a ainsi été une année de définition et mise en place du nouveau rôle d'antenne de proximité du RIS-SO et dans ce cadre, l'antenne platinn neuchâteloise y a joué un rôle actif et prépondérant.

En 2017, l'antenne a réalisé les activités suivantes : analyses des besoins, conseils et mises en relations auprès de plus de 41 entreprises ou porteurs de projets neuchâtelois : soutien par du coaching auprès de 38 entreprises, organisation de workshops sur les thèmes « Horizon 2020 » et « Les matériaux haute performance » (événement itinérant sur 3 cantons).

53 séances de comité, forum, formation et autres ont été organisés pour platinn et le RIS-SO. 31 mises en relations ont été effectuées avec les acteurs suivants : Alliance (3), Bioalps (2), Micro-narc (1), Genilem (12), Neode (5), EEN (2), autres instituts académiques (7).

Alliance

Dans le prolongement de l'intégration d'Alliance au réseau Platinn en 2016, la direction d'Alliance a pris part de manière active en 2017 aux diverses séances de direction, comités, activités du service coopération et forums du programme platinn.

Pour le canton, le NECO, via l'antenne platinn, a contribué à l'organisation de 5 visites d'entreprises dans le but d'informer sur les missions spécifiques d'Alliance et de lancer des coopérations avec des instituts académiques, entre autres, pour la préparation de projet CTI. Au final, 4 mises en relations et 9 interventions ont été réalisées pour 11 entreprises neuchâteloises. Sur ces 13 projets, il y a eu 3 projets soumis à la CTI (2 ont été acceptés et 1 refusé) et 1 projet d'étudiant. Sur les 9 encore en cours, on note 3 mandats directs, 2 projets d'étudiants, 1 projet CTI, 1 projet soutenu par la région, 1 projet européen et 1 projet dont le type n'a pas encore été défini. En outre, 8 autres projets externes au canton ont également été amenés, via la collaboration avec des instituts académiques neuchâtelois (HE-Arc, CSEM et EPFL), parmi lesquels 2 ont pu faire l'objet d'un projet CTI (1 avec l'EPFL et 1 avec le CSEM).

I comme Intégration

Mesure 5 : Développer et entretenir d'étroites relations avec les entreprises, les partenaires-clés en vue d'anticiper (et faciliter) toute opportunité de valorisation ou d'investissements

Le NECO a effectué 427 visites d'entreprises permettant une veille stratégique et d'établir un réseau de relations avec le tissu économique local. Cela permet de saisir les enjeux et d'appuyer certains projets avec des effets de levier de création de valeur pour le tissu industriel fortement orienté vers l'exportation.

Le NECO a procédé à plus de 160 mises en relations qualifiées, qui permettront à des acteurs neuchâtelois de développer des synergies et de mieux s'intégrer dans le tissu économique local en développant des partenariats avec des acteurs économiques ou industriels.

Nous pouvons relever également le lancement d'une étude sectorielle sur la sous-traitance en collaboration avec la BCN et la CNCI et avec le concours de l'UniNE. Le but du projet est de réaliser un diagnostic participatif du secteur économique de la sous-traitance industrielle dans le canton de Neuchâtel et d'en évaluer les perspectives stratégiques, ceci en impliquant les acteurs concernés. Les réunions de travail prévues avec des représentants de l'écosystème de sous-traitance neuchâtelois, les visites d'entreprises et l'organisation d'un atelier de réflexion ont été autant d'occasions pour les sous-traitants neuchâtelois de se rencontrer et ainsi d'échanger sur leurs défis et besoins futurs. Ceci permettra de renforcer les synergies, de voir éclore des actions-phares portées par l'écosystème et ainsi contribuer à maintenir un écosystème de sous-traitance compétitif et prêt à affronter les défis actuels et futurs. Les résultats du projet seront présentés lors de l'EPHJ 2018, et en avant-première au salon SIAMS.

Mesure 6 : Disposer en suffisance de zones d'activités économiques équipées et de locaux en vue de concrétiser des projets d'investissement

Les études pour l'aménagement et l'équipement du pôle économique de la Tène, ainsi que des négociations avec certains propriétaires se sont poursuivies en 2017.

En matière foncière, le service a conclu deux transactions portant sur de petites surfaces de terrain avec pour objectif d'optimiser des accès ou des possibilités d'utilisation de ceux-ci.

Propriétaire des lieux depuis l'annonce de départ de la Société neuchâteloise de presse (SNP) en 2015, l'État a décidé de céder le bâtiment sis rue de la Pierre-à-Mazel 39 à Innoparc SA. En se portant acquéreur, le canton de Neuchâtel avait pour ambition de trouver un partenaire privé et compétent, capable de proposer des prestations compétitives et de qualité aux entreprises désireuses de s'implanter. Suite au départ effectif de la SNP à la fin de l'année 2017 et grâce à l'accord conclu avec Innoparc SA, l'ambition initiale du canton se concrétise aujourd'hui. Stratégiquement situé à proximité du CSEM, de l'EPFL-IMT, de Neode, de l'UniNe, de la HE-Arc ou encore du CPLN, le bâtiment se trouve au cœur des activités de Microcity - Pôle d'innovation et bénéficie d'une excellente accessibilité routière et ferroviaire. Après une phase de rénovation, l'immeuble sera en mesure d'accueillir, à l'horizon 2019, des activités industrielles et technologiques. La concrétisation de ce projet s'inscrit dans les objectifs de la NPR (nouvelle politique régionale). Innoparc SA bénéficiera de la proximité du CSEM.

La demande de surfaces offertes à la location pour des acteurs innovants et high-tech est particulièrement soutenue. Ce constat traduit le dynamisme réjouissant du pôle d'innovation neuchâtelois qui bénéficie d'une reconnaissance fédérale dans le cadre du projet Switzerland Innovation (SI).

Dans le même quartier, les négociations foncières avec la Confédération pour régulariser la situation du bâtiment situé Maladière 71 et le développement futur du site Jaquet-Droz 7 se sont poursuivies.

Mesure 7 : Améliorer les conditions d'accueil et d'intégration des talents et des sociétés nouvellement installées

Dans un objectif d'intégration, l'OPEN a suscité puis facilité l'installation physique dans le canton de plusieurs cadres supérieurs et de leurs familles, experts dans des domaines de compétences stratégiques pour les entreprises neuchâteloises.

L'OPEN a par ailleurs effectué un suivi des entreprises nouvellement implantées dans le canton de Neuchâtel avec l'objectif de faciliter leur intégration dans l'écosystème local et régional.

Mesure 8 : Contribuer au renforcement des conditions-cadres liées au développement touristique

En 2017, le NECO a soutenu 7 projets ou manifestations touristiques ayant un impact sur l'économie, le développement de l'offre touristique ou sur l'image du canton à l'extérieur de ses frontières. Ce nombre en constante diminution depuis 2015 s'explique par la volonté du service de soutenir une seule manifestation d'envergure par région et/ou le lancement de nouvelles manifestations. Ce chiffre ne prend pas en considération les soutiens au titre de la politique régionale, ni les soutiens aux deux parcs régionaux.

Parc naturel régional du Doubs (PNRD)

2017 aura vu le Parc du Doubs arrêter sa stratégie à quinze ans en matière de renforcement de l'infrastructure écologique dont: le recensement des sources sur son territoire, la lutte contre les néophytes envahissantes, le comptage de chauves-souris en milieu bâti ou encore le suivi de l'hirondelle des fenêtres. Dans le cadre de l'offre scolaire « Graines de chercheurs » désormais commune aux Parc du Doubs et de Chasseral, les classes de la région ont découvert sur le terrain les traces de l'évolution villageoise et spéculé sur son moteur, ou encore installé des nichoirs sur leur école.

2017 aura aussi été l'année des premières : première bière labellisée « produit des parcs suisses », fruit d'une émulation entre parc, agriculteurs, malterie et brasseurs de la région ; premières visites d'élevage de chevaux franches-montagnes et mise en ligne d'un site dédié ou encore première simulation de martelage au marteloscope en pâturage boisé de Saignelégier rassemblant propriétaires et forestiers suisses et français.

Enfin, 2017 aura aussi été l'année de partenariats novateurs, avec l'École d'arts appliqués à La Chaux-de-Fonds autour de l'Observatoire photographique du paysage, ou avec l'Université de Neuchâtel et ses instituts d'ethnologie, de sociologie et de biologie autour de thèmes variés.

Parc naturel régional Chasseral (PNRC)

Pour le PNRC, l'année 2017 a été marquée par la mise en œuvre de nombreux projets : poursuite de la restauration de murs de pierres sèches (160 m), premières mesures de « Franges urbaines » à Cernier et au Pâquier (en collaboration avec des classes et des habitants de Val-de-Ruz). Treize classes neuchâteloises ont participé au programme « Graine de Chercheurs » et l'observatoire du paysage a mobilisé 6 parrains et 5 sites sont suivis spécifiquement par le Parc.

Le soutien du Parc à l'association vaudruzière « Laines d'ici » lui a permis d'obtenir de l'OFAG une aide financière pour l'acquisition de machines. Le Parc a également soutenu une fête de la nuit avec le projet Peace Alps, qui a rassemblé plus de 300 personnes à Fontaines. La mise en place de la certification par Neuchâtel Vins et terroirs a permis au Parc d'entamer la procédure de labélisation « produit du Parc » auprès des producteurs du canton de Neuchâtel. Le Parc s'est impliqué comme conseil pour les ateliers liés à la revalorisation touristique de la Vue des Alpes ainsi que pour la mobilité entre Villiers, Le Pâquier et Saint-Imier. Un accord de collaboration a été conclu avec le Groupe E Greenwatt et Éoliennes de la Joux du Plâne Sàrl portant autour de mesures de compensation.

La commune de Val-de-Ruz a inscrit le Parc naturel régional Chasseral dans l'accord de positionnement stratégique conclu avec l'État de Neuchâtel.

Société marketing Jura & Trois-Lacs (J3L)

En 2017, le bureau marketing de Jura & Trois-Lacs (J3L) a fêté ses cinq ans d'existence. Depuis sa création, il a notamment permis de professionnaliser le travail de promotion touristique et d'augmenter la qualité des prestations fournies. En termes d'image, les actions de communication mises en place s'affichent désormais à la hauteur des concurrents directs sur le marché suisse.

À noter que, grâce à sa stratégie de relations presse, l'organisation a atteint des résultats inespérés en termes de couverture médiatique nationale et internationale. En outre, le bureau marketing de

J3L a su s'imposer comme un partenaire d'importance auprès des instances touristiques nationales, mais aussi auprès de partenaires d'envergure tels que les CFF, le réseau des Parcs suisses ou encore la Haute école Arc.

Pour l'avenir, J3L a entamé un ambitieux travail autour de projets touristiques phares pour le développement de notre région. Ceux-ci incluent notamment la création d'une plateforme de coordination afin de travailler une stratégie pour l'impulsion à la création de projets, ainsi que le développement d'outils informatiques permettant une meilleure connaissance de la clientèle et le maintien d'un lien privilégié avec cette dernière sur le long terme.

I comme Implantation

Dans un monde toujours plus globalisé qui favorise la multi-localisation des activités économiques et la fragmentation des chaînes de valeur, avec une industrie en pleine révolution (sa quatrième), et dans un contexte concurrentiel exacerbé entre différentes régions soucieuses d'attirer des investissements directs étrangers (IDE), les activités de promotion exogène contribuent au développement économique en réussissant à attirer des investissements directs étrangers, à susciter des phases d'investissements de filiales étrangères déjà implantées dans le canton ou encore à attirer de nouveaux talents comme résidents.

Mesure 9 : Planter de nouvelles sociétés dans notre tissu économique issues principalement des DAS et à fort potentiel

L'année 2017 a vu l'implantation de 7 nouvelles entreprises d'origine étrangère via l'OPEN. Par leurs activités, ces entreprises viennent compléter la diversification du tissu économique du canton.

Toutes ces entreprises, originaires des USA, de France, d'Angleterre ou de Belgique, s'inscrivent dans l'un des 10 domaines d'activités stratégiques cantonaux et viennent renforcer les filières industrielles neuchâteloises dans des activités complémentaires ou nouvelles à celles déjà présentes.

Greater Geneva Berne area (GGBa)

L'OPEN a poursuivi sa coopération étroite et soutenue avec le GGBa dans le but d'orienter ses représentants vers les cibles les mieux adaptées au tissu économique neuchâtelois, que ce soit en termes d'activités, de nature d'investissement recherché ou encore de profil d'entrepreneur souhaité. En 2017, le canton de Neuchâtel s'est notamment positionné comme terre d'accueil idéale au sein de la région GGBa pour les projets s'inscrivant dans les Wearable Devices & Related Technologies et des technologies Blockchain.

Neuchâtel a assumé par ailleurs sa seconde et dernière année de présidence du GGBa ; à ce titre, le canton a appuyé le renouvellement du partenariat avec les 6 cantons-membres en 2017, ceci avec une cohésion et un positionnement renforcés.

Mesure 10 : Inciter des « leaders » générateurs de compétences nouvelles à s'installer et à investir dans notre canton

Pas d'action majeure à signaler, si ce n'est l'installation dans le canton de plusieurs personnes physiques, entrepreneurs des nouvelles sociétés installées, ceci dans un objectif de renforcement de compétences dans les services stratégiques indispensables à l'industrie neuchâteloise.

Mesure 11 : Accueillir des investisseurs potentiels et différents acteurs économiques

En 2017, l'OPEN a accueilli 8 délégations étrangères composées de représentants des milieux politiques, économiques, académiques et scientifiques en provenance de l'Afrique du Sud, du Botswana, de Chine, des Émirats Arabes Unis, du Rwanda et de Thaïlande. En outre, en coopération avec la chancellerie d'État, plusieurs ambassadeurs de pays étrangers établis en Suisse ont pu découvrir durant une journée les compétences et opportunités offertes aux ressortissants de leurs pays par le canton de Neuchâtel.

Mesure 12 : Développer l'aide à l'internationalisation des PME locales dans les DAS par des partenariats ciblés sur des marchés clairement identifiés

Dans le cadre de la nouvelle loi d'appui au développement économique (LADE), une nouvelle prestation est venue enrichir la mission dévolue à l'OPEN. Intitulée « Aide à l'internationalisation », cette nouvelle prestation constitue une innovation significative en matière de promotion économique exogène. Le développement économique ne peut plus se borner aux frontières cantonales et à l'amélioration des conditions-cadres pour attirer des IDE et retenir les entreprises déjà établies. Les limites territoriales en matière de ressources naturelles et de ressources humaines imposent aux entreprises neuchâtelaises, qui ont la taille suffisante, de croître sur des marchés étrangers, au-delà de la « simple » exportation de leurs produits et services.

Dans cette nouvelle perspective, les premiers pas se sont orientés vers les PME neuchâtelaises actives dans l'un des dix domaines d'activités stratégiques du canton : celui des machines (ou de l'outillage, des instruments de mesure et de précision et des équipements industriels). Une première série d'entretiens en 2016 et 2017, conduits auprès de patrons et cadres de PME, a confirmé la pertinence et la nécessité de déployer une série de mesures cantonales susceptibles de faciliter leur internationalisation, afin de stimuler le développement de leurs affaires, d'optimiser leur chaîne de valeur ajoutée et, par corollaire, de contribuer à l'augmentation du PIB neuchâtelois.

L'année 2017 a vu les trois premières PME neuchâtelaises s'internationaliser en Chine à travers le partenariat du NECO avec la Fondation Swiss Center Shanghai. Un projet d'internationalisation aux USA a aussi été initié et devrait permettre de concourir au renforcement des liens tissés avec cette région du monde tout en permettant de développer les activités économiques d'une PME neuchâtelaise.

En septembre, l'OPEN a également apporté un appui à l'organisation d'un séminaire sur les perspectives d'affaires en Chine pour nos PME. Cet événement était porté par la Fondation Swiss Centers et l'Université de St-Gall.

De plus, en septembre, une mission économique a été organisée à Samara, réunissant différents acteurs des milieux économiques et académiques. Ce voyage s'est inscrit dans le cadre de l'inauguration du Swiss Center Samara (SCS), premier centre d'affaires suisse dans la région de la Volga, appuyant le développement d'affaires et l'internationalisation des PME neuchâtelaises dans cette région.

I comme Image

Mesure 13 : Valoriser le Pôle de l'innovation par la création d'une dynamique commune aux acteurs qui le composent (académiques, institutionnels, associations patronales, entreprises)

L'année 2017 a été marquée par l'inauguration d'un centre de recherche et d'innovation par un grand groupe de luxe international possédant plusieurs grandes marques horlogères, ceci au sein même de Microcity à Neuchâtel. Un communiqué de presse a été diffusé conjointement en mars par le groupe et le pôle d'innovation Microcity. Ce dernier a ainsi pu gagner en notoriété internationale en bénéficiant de celle du groupe. Un article sur ce centre à Microcity Neuchâtel est même paru dans le New York Times en septembre.

Le NECO a appuyé la présence d'un stand lors des portes ouvertes de l'EPFL en novembre pour y présenter le réseau Microcity. Cette présence a permis d'apporter de la notoriété au pôle auprès de la population et des acteurs-clés du domaine de la microtechnique présents.

En termes de rayonnement de Microcity, des articles rédactionnels ont été appuyés lors de parution dans le magazine Bilan (supplément EPHJ haute précision) en juin et dans le Tages Anzeiger en avril, afin améliorer la visibilité du pôle et de ses acteurs.

En ce qui concerne les outils de communication, la homepage du site internet dédié au Pôle d'innovation Microcity a été partiellement revue, afin de mieux mettre en lumière les actions et les nouvelles des acteurs du pôle (annonces d'événements, communiqués de presse, portraits, etc.). En novembre, une nouvelle ressource a été engagée au sein du NECO afin notamment de dynamiser le pôle d'innovation Microcity et les succès de ses membres par des actions de communication digitale (réseaux sociaux et site web). Une page LinkedIn a été créée, les optimisations possibles du site existant ont été analysées et une réflexion sur la stratégie de contenu web a débuté.

Mesure 14 : Valoriser la place économique neuchâteloise de manière institutionnelle et territoriale par des actions de communication (medias, expositions, foires, etc.)

En 2017, le NECO a conclu un partenariat avec une plateforme de média digitale neuchâteloise, orientée sur l'actualité économique. Ce partenariat avait pour objectif de promouvoir, via des articles sur des thématiques prédéfinies et proposées par le NECO, les compétences et innovations d'entreprises du canton, valorisant ainsi certains secteurs d'activité et, plus généralement, la place économique neuchâteloise. Cinq articles ont été publiés dans ce cadre.

Début 2017, une nouvelle version 1.2 de la brochure promotionnelle « Vivre l'innovation », dédiée à l'innovation et la qualité de vie, a pu être diffusée et distribuée avec des informations, textes et photos réactualisés. Ceci dans le but de valoriser la place économique neuchâteloise.

La traditionnelle journée neuchâteloise à Baselworld (visite de sociétés horlogères par le Conseil d'État), suivie par un cocktail organisé en l'honneur des exposants et acteurs horlogers du canton, a été organisée à Bâle par le NECO. Ceci tout comme la visite des nombreux exposants neuchâtelois lors du salon professionnel EPHJ (horlogerie-joaillerie, microtechnique, medtech) à Genève en juin 2017. Ces visites ont également été suivies d'un cocktail en l'honneur des exposants qui recueille un grand succès et qui favorise le réseautage entre industriels et permet des mises en relations primordiales pour l'économie cantonale.

La promotion du canton de Neuchâtel et de ses compétences industrielles a été effectuée dans brochure de la HES-SO distribuée dans le cadre du forum étudiant-ingénierie, avec pour objectif d'inciter l'étudiant-es à postuler dans les entreprises neuchâteloises, trop peu connues hors canton.

En août, un appui organisationnel conséquent a été apporté par l'OPEN dans l'organisation de la Summer Academy, mise sur pied chaque année dans un canton différent par Switzerland Global Enterprise, l'organe de promotion économique opérant au niveau international. Tenu pour la première fois à Neuchâtel, l'événement a rassemblé 80 acteurs cantonaux, fédéraux, ainsi que les représentants actifs de S-GE sur l'ensemble du globe.

Mesure 15 : Soutenir des entreprises ou partenaires à valoriser leurs actions comme acteurs du développement économique

Le NECO a joué un rôle de facilitateur et/ou a soutenu directement l'organisation de plusieurs événements en lien avec l'économie et l'innovation en 2017. L'objectif étant la promotion de l'image de notre territoire et de ses savoir-faire, et de faire connaître le canton, son pôle d'innovation, ses acteurs (EPFL, CSEM, He-Arc, UniNE, Neode, notamment) ainsi que ses entreprises.

Le NECO a notamment soutenu les portes ouvertes de l'EPFL-IMT avec le festival des sciences (thème du temps) qui a eu lieu en novembre 2017 dans le bâtiment principal de Microcity à Neuchâtel.

Actions des 4 plateformes thématiques, soutenues par la Conférence des chefs de Département de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO) :

Les quatre plateformes de promotion sectorielle ont pour mission de profiler la Suisse occidentale comme pôle d'excellence dans les secteurs des sciences de la vie (Bioalps), des technologies de l'information et de la communication (Alp ICT), des micro- et nanotechnologies (Micronarc) et des technologies propres (Cleantech Alps).

Ces plateformes poursuivent l'objectif de créer des synergies entre les entreprises de Suisse occidentale actives dans les secteurs clés susmentionnés et les organisations à même de fournir des services dans ce domaine, tant au plan national qu'international. Pour atteindre cet objectif, les plateformes agissent comme agent de liaison entre les entreprises, la R&D, les acteurs politiques et financiers, dans le but de créer de la valeur économique.

Alp ICT

Le canton de Genève est responsable de cette plateforme active dans les technologies de l'information et de la communication. Le comité d'expert d'Alp ICT a souhaité mettre un accent particulier sur la Fintech et son développement, tout en poursuivant son effort sur la numérisation de l'industrie (industrie 4.0). La plateforme a organisé ou participé à plus de 71 manifestations tant sur le plan national qu'à l'international. En 2017, 103 sociétés et institutions ont bénéficié d'un soutien de la part

d'Alp ICT dont 10 neuchâteloises. Pour le détail de son action, se référer au site internet www.alpict.com et au rapport d'activités du secrétariat exécutif de la plateforme.

Bioalps

Le canton de Vaud est le canton responsable de la gestion de cette plateforme active dans le domaine des sciences de la vie. Depuis 2013, le canton de Neuchâtel est représenté au comité exécutif de la plateforme via le NECO. Le plan d'actions 2017 a été tenu et les objectifs visés ont été atteints. Bioalps n'a pas souhaité reconduire le concept du Village Medtech dans le cadre de l'EPHJ, cette exposition étant trop chronophage pour les ressources limitées de la plateforme. Elle a par contre participé activement à la mise sur pied de l'ILMAC 2017 qui se tenait pour la 1ère fois en Romandie. Le prix BioAlps catégorie industrie a été décerné à la société VIFOR Pharma, présente sur les cantons de Genève et de Fribourg, lors du « Bioalps Networking Day 2017 » qui s'est déroulé au Biopôle à Lausanne. En 2017, BioAlps a organisé ou participé à plus de 51 événements et a soutenu 84 sociétés et institutions dont 7 neuchâteloises.

Micronarc

Le canton de Neuchâtel est le canton responsable de la gestion de cette plateforme active dans le domaine de la promotion des micro-nanotechnologies. Comme chaque année l'événement phare est l'organisation et la tenue de Micronarc Alpine Meeting à Villars/Ollon sur 3 jours avec des conférenciers de renommée internationale. Micronarc a également réuni bon nombre de sociétés sur un stand commun au salon EPHJ à Genève. En 2017, 91 sociétés et institutions ont bénéficié d'un soutien de la part de Micronarc dont 21 neuchâteloises. Pour le détail, on se référera au rapport d'activités du secrétariat exécutif de la plateforme.

Cleantech Alps

La présidence de cette plateforme active dans les technologies propres est assurée conjointement par les cantons du Valais et de Fribourg. Pour le détail de son action, on se référera au site internet www.cleantech-alps.org. On relèvera en particulier la publication d'un panorama des Start-ups actives dans les cleantech. La plateforme a également contribué de manière très significative à la publication du « Swiss cleantech report 2017 ». En 2017, la plateforme a contribué à 41 événements en Suisse et à l'étranger. 61 sociétés et institutions ont bénéficié d'un soutien de la part de Cleantech Alps dont 5 neuchâteloises.

Mesure 16 : Animer le tissu économique par des actions ciblées et thématiques en créant/valorisant des dynamiques nouvelles, potentielles ou avérées et des collaborations

En 2017, le NECO a organisé ou co-organisé, avec des acteurs institutionnels ou privés locaux, plusieurs événements ayant pour but d'animer le tissu économique neuchâtelois et de créer des synergies entre ses entrepreneurs.

Un workshop sur le thème « Innovation et transfert de technologie » a par exemple été organisé par le NECO en août 2017 au Laténium, suivi d'un cocktail de réseautage à l'Auvernier Jazz Festival. Les 50 participant-es ont pu écouter les témoignages de quatre entreprises ayant collaboré sur des projets de transfert de technologies avec des instituts académiques et de recherche membres du réseau Microcity Pôle d'innovation – Neuchâtel. Puis, les différentes possibilités de collaboration pour améliorer le transfert de technologie vers l'industrie et les PME ont été abordées. Cet événement a recueilli un beau succès.

Au niveau des événements récurrents, nous pouvons citer le BBQ de l'innovation en juin 2017, un événement de réseautage organisé en collaboration avec deux entreprises privées neuchâteloises et la He-Arc, ainsi que le traditionnel petit-déjeuner des partenaires institutionnels du NECO en septembre.

Le NECO a également été partenaire, avec la CNCI, Neode et l'Agefi, de l'événement « Swiss Start Up Factory – Les start-ups les plus prometteuses de Suisse au cœur de Microcity-Neuchâtel » organisé en novembre 2017 par une grande banque suisse. Cet événement a été l'occasion pour 10 start-ups suisses de se présenter rapidement à un public composé d'une centaine de personnes dont notamment des investisseurs, banquiers, leaders académiques et spécialistes de l'innovation

venus de toute la Suisse romande. L'événement a eu beaucoup de succès et bénéficié d'une belle couverture médiatique. De plus, les deux premiers prix ont été attribués à des start-ups neuchâteloises.

3.4.1. Politique régionale

Le déploiement des programmes de mise en œuvre 2016-2019 de la loi fédérale sur la politique régionale – LPR suit son cours. Pour rappel, les nouveaux programmes de mise en œuvre 2016-2019 ont été formalisés par la signature de conventions avec la Confédération en 2016. Comme déjà mentionné, 5 nouveaux projets neuchâtelois ont fait l'objet d'une convention en 2017.

Pilotage du volet Arc jurassien

L'association arcjurassien.ch (www.arcjurassien.ch) agit comme organisme de mise en œuvre, sous le pilotage du canton de Neuchâtel, désigné comme responsable par ses partenaires (JU, BE et VD) auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO).

Le comité politique s'est réuni 3 fois, alimenté par les travaux du comité technique, qui lui-même s'est réuni 4 fois. Dans ce cadre, 3 nouveaux projets ont fait l'objet d'une décision de soutien, à savoir :

- Jura & Trois-Lacs : avec deux sous-projets portant sur le développement touristique coordonné d'un part, un observatoire du tourisme et des outils informatiques d'innovation touristique 4.0 d'autre part. Ce dernier volet est également soutenu par le programme fédéral d'impulsion en faveur du tourisme.
- MySmartcity, projet relatif au développement et à la mise en œuvre de projets innovants dans le domaine de la Ville intelligente et collaborative.
- Valorisation des métiers techniques dans l'Arc jurassien (volet 2).

Participation au volet intercantonal à la conférence des chefs de Département de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO)

Les chefs de Département de la CDEP-SO se sont réunis à 4 reprises et la conférence des chefs de service et le comité technique se sont réunis respectivement 4 et 6 fois. Les discussions ont avant tout porté sur l'application de la stratégie pour le programme 2016 à 2019 et sur les éléments de gouvernance pour le futur programme.

La CDEP-SO et les organismes qu'elle soutient ont participé à une étude sur les prestations du réseau d'innovation de Suisse occidentale (RIS-SO) dans le cadre de la politique régionale initiée par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). Plusieurs démarches ont été entreprises et plusieurs rencontres organisées afin de renforcer la reconnaissance mutuelle des actions accomplies ainsi que les liens entre les acteurs du réseau : antennes cantonales de soutien à l'innovation et coaches, cantons membres, plateformes sectorielles, organismes de coaching et comités d'experts.

Pilotage du volet transfrontalier Interreg IV et participation du canton au programme Interreg V France Suisse

Le canton de Neuchâtel est l'un des sept cantons qui a signé en 2015, ainsi qu'arcjurassien.ch, la convention-programme relative à l'encouragement du programme Interreg V France Suisse dans le cadre de la NPR.

Le comité technique de la CRI s'est réuni 4 fois en 2017, afin d'assurer un suivi opérationnel du programme, de définir et d'optimiser les procédures de sélection des projets, d'échanger sur la dimension NPR des projets ainsi que de préparer les décisions du comité stratégique de la CRI.

Le canton de Neuchâtel a également pris part aux instances partenariales franco-suisse de niveau politique et stratégique qui se sont réunies 2 fois en 2017. 18 nouveaux projets ont ainsi été programmés dont 5 concernant le canton de Neuchâtel. Au total, 65 projets ont été programmés depuis le début de la programmation Interreg V.

Les projets impliquant le canton de Neuchâtel concernent plusieurs thématiques dont la principale est celle de la recherche et de l'innovation. Différents domaines stratégiques sont ainsi ciblés par 12 projets (« Innovarc 2 », « IGNITION », « Communauté du savoir 2 », « SATURN », « Serious Game », « SAIAD », « RESponSE », « Runacor », « Harissa », « Ecofass », « PACS-CAD », « OXYTAN ») : mise en réseaux des entreprises et des institutions académiques, informatique et électronique, santé au travail, énergie et science des matériaux.

Une évaluation sur la mise en œuvre de l'objectif « recherche et innovation » a eu lieu en 2017 et a permis d'identifier des pistes d'action pour améliorer l'instruction et la sélection des projets.

La valorisation touristique du patrimoine est toujours soutenue dans le cadre de 2 projets (« Patrimoine en partage », « Patrimoine du sel »). L'aménagement du territoire et l'exploitation des ressources régionales sont soutenus dans le cadre de 3 projets relatifs aux éco-quartiers, à l'organisation spatiale du territoire et aux techniques de construction et de prévention du radon (« Request », « Arc-ad », « JURA-BAT »). Enfin, les services à la population et aux entreprises sont soutenus dans le cadre de 2 projets relatifs à la mobilité, et à la carte avantage jeunes (« Covoiturage 3 », « CAJ BEJUNE »).

Projets NPR / LIM / INTERREG

Politique régionale & Statistiques financières

En 2017, pour le domaine d'action « Stimuler les initiatives économiques collectives et améliorer les conditions-cadres », 3 aides à « fonds perdus » ont été attribuées à des initiatives interentreprises et 2 aides à « fonds perdus » ont été attribuées pour des projets dans le domaine d'action « Ouvrir et préparer les systèmes à valeur ajoutée du canton et de ses régions aux défis économiques de demain ». Aucun soutien n'a été octroyé pour des projets dans les domaines d'action « Déploiement du potentiel de la filière touristique » et « Créer des synergies entre les systèmes à valeur ajoutée industrie et tourisme ».

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des ressources financières utilisées en 2017. À noter que tous les projets ayant fait l'objet, en 2017, d'une décision d'octroi d'aide n'ont pas nécessairement fait l'objet d'un versement d'aide durant l'année en cours.

	Projets		NE	Confédération	Cantons partenaires
	Nombre	Coût total	Participation	Participation	Participation
Volet cantonal – Aides à fonds perdus	5	1'571'859.–	601'040.–	404'360.–	0.–
Volet cantonal – Prêts	0	0.–	0.–	0.–	0.–
Volet intercantonal Arcjurassien	4	3'154'769.–	218'767.–	875'071.–	719'303.–
Volet transfrontalier	4	1'978'013.–	246'377.–	622'377.–	621'377.–

Projets du fonds d'aide aux régions de montage (LIM)

7 projets sous forme de prêts au niveau cantonal sont encore ouverts (579'420 francs), dont le montant de remboursement pour 2017 s'élève à 102'270 francs. Au niveau fédéral, ce sont 115 dossiers qui sont encore ouverts (22 millions de francs).

3.4.2. Office du registre du commerce (OCRC)

Le registre du commerce sert à la constitution et à l'identification des entités juridiques dans le respect des dispositions du droit fédéral. Il a pour but d'enregistrer et de publier des faits juridiquement

pertinents pour garantir la sécurité du droit et la protection des tiers dans le cadre des dispositions impératives du droit privé. En particulier, l'inscription au registre du commerce doit permettre d'établir sans équivoque le régime de la représentation et celui de la responsabilité des entités inscrites.

Le registre du commerce tend ainsi à favoriser les relations d'affaires grâce à l'exactitude et à la publicité des inscriptions, inscriptions transmises pour approbation à l'Office fédéral du registre du commerce (OFRC), puis publiées dans la Feuille officielle suisse du commerce. La publicité est garantie par la consultation du registre, plus spécialement des pièces justificatives déposées à l'appui des réquisitions d'inscription, et par un site Internet. Le préposé au registre du commerce assure en outre la conservation et la consultation du registre des régimes matrimoniaux, clôturé en 1988.

Les prestations de l'office du registre du commerce sont soumises à émoluments, lesquels doivent lui permettre d'exercer ses missions. Ils se sont élevés, en 2017, à 1'003'019 francs, ce qui constitue une très bonne année.

Activités/réalisations

Le site Internet du registre du commerce reste l'un des plus consultés du canton. En 2017, 144'028 visites ont été effectuées et 291'531 pages ont été vues, soit une augmentation globale de plus de 10% par rapport à 2016. La mise en production d'une prestation cantonale de suivi électronique des inscriptions par un système d'alertes (SpeedRC), via le guichet unique, est intervenue, au début du mois de juillet.

La loi cantonale portant sur la base de données des établissements, entreprises et entités du canton de Neuchâtel (LBDEEE) et son règlement, textes élaborés par l'office du commerce, ont été tous deux adoptés par le Parlement et le Conseil d'État, avec une entrée en vigueur fixée au 1^{er} janvier 2018.

Une nouvelle version de l'application informatique métier (HRC-Matic) a été installée, ainsi qu'un nouveau module spécifiquement cantonal destiné à permettre l'intégration des données comptables liées aux inscriptions dans le nouveau système de gestion interne de l'État (SIGE), en intégrant également le nouveau numéro cantonal d'identification des entreprises (IDEC).

Statistiques

Comme pour 2016, l'année 2017 a été marquée par un nombre élevé de nouvelles inscriptions d'entités juridiques (2,2% de croissance). Le tableau ci-dessous donne des informations sur le nombre d'entités inscrites au registre du commerce, par natures juridiques, ainsi que l'évolution de ce nombre en 2017.

Nature juridique	Inscriptions	Radiations	Total au 31.12.2017	Différence
Entreprises individuelles	319	277	3'207	+42
Sociétés en nom collectif	40	23	319	+17
Sociétés en commandite	0	1	20	-1
Sociétés à responsabilité limitée	274	112	3'163	+162
Sociétés anonymes	129	107	3'097	+22
Sociétés coopératives	3	5	154	-2
Associations	12	3	162	+9
Fondations	3	18	366	-15
Établissements de droit public	0	0	5	0
Succursales d'entreprises suisses	26	19	273	+7
Succursales d'entreprises étrangères	3	3	27	0
Totaux	809	568	10'793	+241

3.5. Perspectives

L'économie neuchâteloise, fortement industrielle et exportatrice, est dépendante de la santé de l'économie internationale et des conditions-cadres qu'offre la Suisse. L'élasticité de l'économie neuchâteloise est plus forte qu'ailleurs et les réactions plus marquées, en cas de croissance et en cas de baisse de la conjoncture.

2017 aura été marquée par une lisibilité géopolitique et économique accrue : une année de recul sur la présidence aux États-Unis, l'élection présidentielle en France, la reconduction du mandat du président de la république populaire de Chine. Sur le plan suisse, une incertitude est encore présente quant à la résolution d'enjeux liés aux conditions-cadres, tels que l'application incertaine de l'article 121 sur l'immigration de masse (réduisant potentiellement l'accès aux talents sous l'angle économique). L'incertitude liée à la réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) a aussi péjoré des opportunités de nouveaux investissements d'entreprises globales et industrielles.

Cette année a été également caractérisée par une reprise économique mondiale particulièrement vigoureuse aux États-Unis et suffisamment forte en Europe qui a vu l'euro se raffermir face au franc suisse.

2017 constitue aussi un tournant vers un retour à la croissance du PIB supérieur à la moyenne nationale. La résilience et l'adaptabilité des entreprises ont été impressionnantes durant les années écoulées. Suite à la détérioration de la marche des affaires, notamment liées à la baisse de la demande de marchés d'exportation phares, en Chine, à Hong Kong et en Russie (dont l'horlogerie), le contexte s'est stabilisé. La tendance à une reprise économique semble se confirmer pour 2018 selon les prévisions de nombreux économistes.

Toutefois, la pression sur l'emploi continue de s'accroître dans le canton de Neuchâtel ; cela démontre également une évolution des besoins requis de compétences et de savoir-faire pour maintenir la capacité concurrentielle de chaque entreprise qui doit relever des défis de plus en plus individualisés. La structure de l'économie neuchâteloise est fortement dépendante de ses exportations et bénéficie donc de la reprise conjoncturelle mondiale et d'un Euro en hausse. 2017 constitue un tournant vers un retour à la croissance du PIB supérieur à la moyenne nationale.

Afin que les effets de l'appui au développement soient tangibles sur le plan régional, outre la concrétisation d'opportunités à court terme et le travail sur l'amélioration des conditions-cadres cantonales à long terme, il devient nécessaire d'adopter une approche de remise en question permanente du développement territorial en évaluant de nouvelles approches innovantes et de nouveaux instruments pour les investisseurs et partenaires. Un focus sur un nombre de projets restreints à haut potentiel est ainsi nécessaire. Par ailleurs, l'économie de proximité dite des « short loops » est un enjeu important dans le cadre de la conservation et du développement de richesses au plan régional.

L'attractivité d'une région découle de la compétitivité de son tissu économique et de ses savoir-faire. Elle repose sur une série de facteurs qu'il est nécessaire d'appuyer et de renforcer continuellement pour rester attractif à l'échelle cantonale, régionale et internationale. Il est nécessaire que les conditions-cadres soient toujours plus attractives et ne se limitent pas aux prérequis que sont la fiscalité, les disponibilités foncières ou la parité de la monnaie nationale vis-à-vis des monnaies des partenaires commerciaux. Parmi celles-ci, les incubateurs, les hôtels d'entreprises, les business centers, les salles de congrès et les hôtels 4/5 étoiles, les écoles internationales, de même qu'une connectivité par route et rail élevée, ou encore des infrastructures informatiques à la pointe sont incontournables. A ces conditions-cadres s'ajoute la nécessité d'une relation et implication importante dans les nouveaux projets, que ce soit sous forme d'expertise apportée à l'entrepreneur, de coaching de projet ou de financement, d'aide à l'internationalisation et de mise en relations dans une orientation solution et de facilitation.

Ces ajustements et renforcements s'inscrivent dans une stratégie d'appui au développement économique continuellement adaptée et des actions repensées, par rapport au contexte local et global et par rapport à la conjoncture. C'est ainsi que les entreprises sises sur notre territoire, les nouveaux investisseurs et partenaires choisiront de concrétiser leurs projets dans le canton de Neuchâtel plutôt que dans une région concurrente en Suisse, en Europe, en Asie ou aux États-Unis selon d'éventuels changements de paradigmes.

4. SERVICE DE L'EMPLOI

4.1. Missions

4.1.1. Vision SEMP2020

Garant d'un cadre équilibré et adapté pour le marché de l'emploi neuchâtelois :

- Le service de l'emploi (SEMP) est un partenaire reconnu des employeurs dans la réponse à leurs besoins de compétences à court, moyen et long terme ;
- Le SEMP est reconnu par les demandeurs et demandeuses d'emploi pour l'efficacité de leur accompagnement, en vue de la réalisation d'un projet professionnel adapté à leur potentiel et à leurs compétences ;
- Le SEMP est reconnu pour son impact positif sur l'amélioration des conditions de travail en collaboration avec les employeurs et les partenaires sociaux.

4.1.2. Missions

Assurer, en collaboration avec les acteurs politiques, économiques et sociaux, le développement équilibré du marché de l'emploi. Dans ce but, et dans le respect des législations fédérales et cantonales, le SEMP :

- Participe à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation de la politique de l'emploi et de sa stratégie ;
- Développe des relations étroites avec les employeurs pour répondre à leurs besoins de compétences à court, moyen et long terme, en leur fournissant des conseils et en traitant efficacement leurs demandes ;
- Contribue à la préservation de l'emploi et au maintien de l'employabilité ;
- Déploie les actions permettant une intégration professionnelle réussie ;
- Veille au respect de la santé et de la sécurité dans le cadre professionnel ;
- Lutte contre la fraude et les abus.

4.1.3. Objectifs stratégiques

Dans le cadre des missions légales, des ressources qui lui sont confiées et sur la base du programme de législature ainsi que de sa feuille de route, le SEMP veille à :

- Mettre en œuvre la réforme SEMP2020 afin d'atteindre les objectifs stratégiques des projets « Intégration Professionnelle » et « Lutte contre les abus » ;
- Renforcer et développer les partenariats publics et privés, cantonaux, intercantonaux et fédéraux ;
- Mettre en œuvre un pôle d'expertise « Veille sur le marché de l'emploi » pluridisciplinaire et transversal.

4.2. Objectifs de l'année

4.2.1. Réforme SEMP2020

La déclinaison du projet de réforme, adopté en octobre 2016 par le Conseil d'État, s'est poursuivie durant toute l'année 2017, en lien étroit avec la mise en œuvre de la nouvelle stratégie d'intégration professionnelle et le projet de lutte contre les abus.

Le travail des équipes a porté principalement sur l'élaboration des stratégies et des concepts institutionnels ainsi que sur la description des processus internes.

Les collaborateurs et collaboratrices ont par ailleurs été étroitement associé-e-s à la démarche par la mise en œuvre d'ateliers, dans les deux offices, dans l'objectif d'envisager une nouvelle organisation du travail permettant d'atteindre la vision posée à 2020.

Une démarche d'analyse des mesures du marché du travail, en lien avec les besoins du premier marché de l'emploi, a également été initiée. Cette analyse conduira à l'élaboration d'une nouvelle stratégie dont les prestations devront permettre de s'adapter avec réactivité et agilité aux besoins des client-e-s du service, demandeurs et demandeuses d'emploi et employeurs.

Un important engagement a également été fourni par les équipes s'agissant du renforcement des partenariats, aussi bien avec les services internes à l'administration, les communes qu'avec le secteur privé.

Toujours dans le cadre de la réforme, les locaux des deux sites de Neuchâtel et de la Chaux-de-Fonds ont été entièrement rénovés dans l'objectif de répondre aux besoins de la nouvelle organisation et culture de travail. Un nouveau concept d'organisation spatiale est ainsi mis en œuvre, permettant un ajustement des moyens aux objectifs institutionnels.

De manière générale, il s'agit de souligner l'investissement et l'engagement important des équipes de management et des collaborateurs et collaboratrices, mobilisé-e-s par l'absolue nécessité de remplir une mission complexe au quotidien, dans un environnement en mutation constante, tout en s'investissant dans un projet de reconstruction de l'institution à l'aune des objectifs définis par l'autorité politique.

4.2.2. Nouvelle stratégie d'intégration professionnelle (IP)

En lien étroit avec la réforme SEMP2020, l'essentiel du travail présenté au comité de pilotage IP a porté sur les interfaces entre le SEMP et les acteurs partenaires du projet « Intégration Professionnelle » - les processus – ainsi que sur les outils d'évaluation et de pronostic destinés à mesurer l'employabilité et le potentiel des demandeurs et demandeuses d'emploi à entrer dans un projet d'intégration professionnelle proche du premier marché de l'emploi.

Un accent particulier a également été porté sur le développement de la collaboration avec les acteurs du projet, en particulier les services sociaux régionaux, premiers partenaires à entrer dans la phase test du projet, prévue au second semestre de l'année 2018. Ce travail de partenariat se poursuivra, toujours sur l'année 2018, avec le service des migrations et le service pénitentiaire.

Le Conseil d'État a par ailleurs présenté au Grand Conseil un rapport relatif au monitoring du dispositif IP ; ce rapport a été adopté à l'unanimité lors de la session du 23 janvier 2018. Les objectifs de monitoring visent notamment à mesurer, de manière chiffrée, l'efficacité du nouveau dispositif d'appui aux personnes en recherche d'emploi et du New Deal pour l'emploi.

4.2.3. Lutte contre les abus

Garant d'un marché du travail équilibré, la réforme du SEMP a pour objectif de renforcer sa visibilité en matière d'infraction à la loi sur le travail et de déployer des stratégies de contrôles coordonnées entre les domaines de la santé et sécurité, le contrôle du marché du travail et les tâches de surveillance.

Dans ce domaine, l'essentiel de l'action s'est donc portée sur l'analyse des processus et des pratiques existantes, l'analyse des informations et le renforcement des partenariats avec les services internes à l'administration en appui de la mise en œuvre de sa mission. Les partenariats se sont également renforcés avec les autorités judiciaires.

Dans un rôle de prévention et de conseil, le SEMP a développé la collaboration avec le secteur privé dans l'objectif d'apporter un appui spécialisé dans l'application de la loi sur le travail et de ses ordonnances.

Dans le cadre de l'approche globale et intégrée du projet « Lutte contre les abus » (marché du travail, fiscalité et prestations sociales), adopté par le Grand Conseil en 2016, le SEMP a continué son

travail de partenariat transversal dans la phase 2, soit l'amélioration des processus de suivi et de traitement des cas détectés.

De manière générale, le SEMP a poursuivi son objectif de renforcement de la collaboration avec l'ensemble des partenaires sociaux ainsi qu'avec la Commission tripartite « observation du marché du travail ».

4.2.4. Réformes de l'État

Outre le déploiement du volet GestionNE et la préparation intensive à l'introduction de SIGE et du nouvel ERP SAP, en 2017 le service a été service pilote du Département de l'économie et de l'action sociale pour le déploiement du volet PartenariatsNE / RéformesNE.

Ce projet, qui touche aux subventions versées par l'État, vise notamment à harmoniser les contrats de prestations entre les services et leurs partenaires.

La majorité des subventions versées par le SEMP concerne le domaine des mesures du marché du travail. En 2017, parmi une trentaine d'organismes de mesures, sept ont intégré le projet. Le choix a été principalement dicté par des aspects financiers, les organismes avec les subventions les plus élevées ont ainsi été sélectionnés.

Durant l'année, les missions de chacun de ces organismes et la qualité attendue de leurs mesures ont été clarifiées. Des objectifs tant stratégiques qu'opérationnels ont été formalisés. De plus, les contrats de prestations 2018 ont été harmonisés conformément aux principes PartenariatsNE.

À terme, l'ensemble des organismes de mesures du marché du travail seront intégrés au modèle PartenariatsNE.

4.2.5. Veille sur l'emploi

Toute organisation se doit d'avoir une connaissance approfondie de son environnement afin d'évoluer dans celui-ci de manière optimale. Ceci s'avère particulièrement vrai pour l'État et ses services, lesquels ont pour mission d'offrir des prestations en adéquation avec les besoins de leurs client-e-s ainsi qu'un cadre de régulation et de coordination au sein de cet environnement.

Face à ce constat, le SEMP est conscient de la nécessité de bien comprendre l'environnement dans lequel il évolue. Pour ce faire, il a décidé de lancer un ambitieux projet de veille sur le marché de l'emploi permettant, au moyen du traitement d'informations qualitatives, d'analyser la situation actuelle sur le marché de l'emploi et d'anticiper dans toute la mesure du possible son évolution à moyen et long terme.

Les buts poursuivis sont multiples, on peut notamment citer :

- Une amélioration de la vue d'ensemble du marché de l'emploi ;
- Une plus grande efficacité de la prise de décision ;
- Une augmentation de la systématique dans le traitement et l'analyse de l'information ;
- Le positionnement du SEMP comme partenaire fiable et expert.

Mais surtout, ce projet vise à augmenter l'échange transversal d'informations au sein du service, du département et de l'État et, ainsi, favoriser le décloisonnement de ces différentes entités. À terme, l'objectif est que cette démarche induise un changement culturel menant à davantage de communication et de collaboration ainsi qu'à l'élaboration d'une vision partagée du marché de l'emploi, de ses enjeux et des réponses à y apporter. Le projet de veille est chapeauté par les deux départements clés en matière d'emploi, soit le Département de l'économie et de l'action sociale et le Département de l'éducation et de la famille pour son volet formation.

4.3. Ressources

Le SEMP est composé d'une direction (DIR) ainsi que de deux offices : l'office du marché du travail (OMAT) et l'office des relations et des conditions de travail (ORCT).

Au niveau des effectifs, l'année 2017 compte 18 nouveaux collaborateurs et nouvelles collaboratrices et 20 départs dont trois personnes ayant fait valoir leur droit à la retraite.

À fin décembre 2017, 140 collaborateurs et collaboratrices (124 EPT) sont réparti-e-s comme suit :

Office	Nombre de collaborateurs et collaboratrices	Nombre d'EPT
Direction	13	11,4
Office du marché du travail	95	85,9
Office des relations et des conditions de travail	32	26,7

Par ailleurs, le SEMP a accueilli 5 apprenties ainsi qu'un stagiaire dans le cadre de son travail de Bachelor.

4.4. Événements principaux

4.4.1. Évolution de l'emploi en 2017

Le marché de l'emploi a subi les conséquences d'une période économique difficile depuis la fin de l'année 2015 jusqu'au début de l'année 2017. À partir de là, la situation s'est améliorée et les différents indicateurs liés à l'emploi se sont consolidés.

Le taux de chômage a reculé en 2017, par rapport à l'année précédente, non seulement au niveau national mais surtout dans le canton de Neuchâtel. Au 31 décembre 2017, le taux de chômage s'est établi à 5,6%, soit 0,7 point en dessous du taux de chômage de décembre 2016 (6,3%). Le canton affiche ainsi la plus forte baisse des cantons suisses en variation annuelle. Au 31 décembre 2017, l'effectif des chômeurs et chômeuses comptait 5'153 personnes.

L'amélioration conjoncturelle qui a profité au canton, et en particulier aux branches industrielles et exportatrices, s'est aussi traduite par une baisse marquée du recours au chômage partiel (RHT). En effet, les autorisations délivrées ont diminué de près de 30% entre 2016 et 2017. En moyenne, chaque mois, près de 250 personnes ont effectivement bénéficié de la RHT en 2017. Ceci représente 350'000 heures chômées sur les 10 premiers mois de l'année 2017. L'horlogerie, et en particulier ses sous-traitants, est la branche qui a eu le plus souvent recours aux RHT.

De même, le nombre de licenciements annoncés au SEMP a diminué en 2017. En effet, 438 travailleurs et travailleuses ont été concerné-e-s par un licenciement collectif (389) ou important (49), soit 25% de moins que l'année précédente.

Du point de vue de l'évolution de l'emploi, selon les derniers chiffres (3^e trimestre 2017), celui-ci était en hausse dans le secteur tertiaire (+2,5% en variation annuelle) et demeurait stable dans le secteur secondaire alors que ce secteur a perdu des emplois lors des trimestres précédents.

4.4.2. Salaire minimum

Le 27 novembre 2011, la population neuchâteloise décidait d'introduire le principe d'un salaire minimum dans la Constitution cantonale. Le 28 mai 2014, après d'intenses travaux de conception, des dispositions de mise en œuvre qui devaient s'appliquer dès le 1^{er} janvier 2015 étaient acceptées par le Grand Conseil par 85 voix contre 22. Toutefois, plusieurs acteurs économiques nationaux et neuchâtelois formulaient recours contre ces dispositions auprès du Tribunal fédéral, obtenant l'effet suspensif.

Trois ans plus tard, le 21 juillet 2017, le Tribunal fédéral a tranché. Les dispositions cantonales sur le salaire minimum sont conformes à la législation fédérale et à la liberté économique et de surcroît sont immédiatement applicables.

Le SEMP étant en charge de l'exécution de ces nouvelles dispositions, il a activement participé à l'élaboration du règlement d'application du salaire minimum et à veiller à informer adéquatement et rapidement tant les employeurs que les employé-e-s. De plus, le SEMP est désormais en charge du contrôle de l'application du salaire minimum dans le canton.

Même si le salaire minimum ne suffira pas à résoudre l'ensemble du problème des « working poors », c'est un pas important pour la reconnaissance du travail et la lutte contre la pauvreté, deux axes essentiels de la politique sociale neuchâteloise.

4.4.3. Article 121a Cst

Le 16 décembre 2016, le Parlement a adopté les modifications législatives concernant la mise en œuvre de l'art. 121a Cst. (Gestion de l'immigration). Rappelons que la loi adoptée est a priori « eu-rocompatible » : en effet, celle-ci ne prévoit ni de contingents et ni de plafonds pour les ressortissant-e-s d'États membres de l'UE ou de l'AELE. Elle vise avant tout à favoriser l'embauche des demandeurs et demandeuses d'emploi en Suisse.

Le 8 décembre 2017, le Conseil fédéral a décidé de la manière dont il entendait transposer dans les ordonnances correspondantes la loi d'application de l'article en question. Cette mise en œuvre prévoit en particulier une obligation de communiquer les postes vacants dans les professions affichant un taux de chômage, au niveau suisse, égal ou supérieur à un certain seuil. En ce qui concerne l'entrée en vigueur et la valeur seuil retenue, le Conseil fédéral a décidé de procéder par étapes. Dans un premier temps, soit au 1^{er} juillet 2018, la valeur seuil applicable est fixée à 8% puis à partir du 1^{er} janvier 2020, à 5%.

Les défis sont donc considérables pour les cantons et les services de l'emploi. En effet, avec un taux fixé à 8%, le SECO évalue à 75'000 le nombre de postes de travail qui devront être communiqués au niveau suisse, soit 55'000 de plus que ceux annoncés aujourd'hui chaque année de manière volontaire. Qualité de la communication aux employeurs, pertinence des profils proposés par les ORP joueront un rôle-clé, et ce alors que le SECO ne promet des outils informatiques performants qu'à partir de 2020.

4.5. Activités / réalisations

Avec l'entrée du SEMP dans le programme des réformes de l'État, phase dite GestionNE, depuis l'exercice 2016, il a été décidé d'opter pour une nouvelle présentation des données quantitatives du service quant à son activité. Les données seront donc présentées par prestation et non plus par entité.

Les variations annuelles ne doivent pas être comprises comme un indicateur de performance mais uniquement en tant qu'indicateur quantitatif du volume d'activité.

4.5.1. Prestations Employé-e-s

Prestation		2017	2016	Variation
SEMP01.01.02.02	Inscriptions	8'162	8'662	- 500
SEMP01.01.02.04	Conseil, Suivi des DE	38'037	41'486	- 3'449
SEMP01.01.02.06	Mesures de formation et PSET	9'406	10'295	- 889
SEMP01.01.02.05	Contrôle des DE	3'674	4'024	- 350

Sur l'année 2017, le nombre d'inscriptions de demandeurs et demandeuses d'emploi à l'ORP montre une nette diminution (- 5,8%) tout comme le nombre d'entretiens de conseil (- 8,3%). Les différences sont significatives et permettent de conclure que la conjoncture s'est améliorée entre 2016 et 2017. Les objectifs permettront de renforcer ces résultats encourageants.

Cette diminution s'observe également dans le placement des demandeurs et demandeuses d'emploi dans les mesures du marché du travail (- 8,6%). Ci-après, pour chaque catégorie de mesures, le détail de la répartition entre mesures nationales (LACI) et mesures cantonales (ACC) :

- MMT collectives, 7'291 LACI, 304 ACC en 2017 – 7'888 LACI et 832 ACC en 2016,
- MMT individuelles 1'804 LACI, 7 ACC en 2017 – 1'574 LACI et 1 ACC en 2016.

À l'identique, les sanctions à l'égard des demandeurs et demandeuses d'emploi ont également diminué en 2017 (- 8,7%).

4.5.2. Prestations Employeurs

Prestation		2017	2016	Variation
SEMP01.01.01.04	Places vacantes entrées	2'103	1'427	+ 676
SEMP01.01.01.03	Suivi des entreprises partenaires	57	103	- 46
SEMP01.01.01.05	Mesures de soutien à l'embauche	224	216	+ 8
SEMP01.01.01.06	Mesures de formation auprès d'un employeur	2'492	2'657	- 165
SEMP01.01.01.07.01	Soutien à l'activité indépendante	434	445	+ 11

Plusieurs constats sont à souligner : tout d'abord, une augmentation très significative (+ 47%) de l'annonce de places vacantes par les employeurs du canton au nouveau secteur dédié aux employeurs (privé-public-parapublic) est à relever entre 2016 et 2017. Ces résultats sont confirmés par l'augmentation des mesures de soutien à l'embauche et par la diminution des mesures de formation auprès des entreprises.

D'une manière générale, ces résultats montrent une reprise économique encourageante, mais également des résultats suite aux moyens déployés dans le cadre du New Deal. Ce partenariat public-privé poursuit un double objectif ; d'une part, il doit permettre d'évaluer les besoins en compétences et leur évolution. D'autre part, ce partenariat privilégié prévoit une annonce des postes vacants en priorité au SEMP, lequel propose aux entreprises dans un délai de 48h, des dossiers de candidatures correspondant aux profils recherchés. Le New Deal pour l'emploi a ainsi permis le recrutement de demandeurs et demandeuses d'emploi inscrit-e-s à l'ORP- ProEmployés à hauteur de 35% des postes annoncés par les employeurs.

4.5.3. Indemnités RHT et intempéries

Prestation		2017	2016	Variation
RHT		379	617	- 238
Intempéries		52	30	+ 22

Concernant les RHT, 379 décisions au total ont été rendues en 2017, représentant une diminution de près de 39% par rapport à l'exercice précédent. Sur ces 379 décisions, 345 ont été acceptées ou partiellement acceptées, 28 ont fait l'objet d'une opposition, de non-entrée en matière ou retirée par l'employeur et 6 ont été révoquées.

Pour les intempéries, sur les 52 décisions rendues, 52 ont été acceptées ou partiellement acceptées. Ces 52 décisions montrent une augmentation de 73,3% en regard de l'exercice précédent. Les indemnités en cas d'intempéries dépendent des conditions météorologiques de l'année en cours.

4.5.4. Surveillance

Prestation		2017	2016	Variation
Nouvelles autorisations de pratiquer le placement privé et la location de services		5	9	- 4

Concernant la surveillance des sociétés de placement et de location de services, 5 contrôles ont été effectués en 2017 contre 6 en 2016. 5 nouvelles autorisations pour le placement privé et la location de services ont été délivrées en 2017 contre 9 en 2016.

Au 31 décembre 2017, 79 sociétés étaient actives dans le canton de Neuchâtel (83 en 2016).

La mission de surveillance des caisses ALFA a, quant à elle, été transférée au secrétariat général du Département de l'économie et de l'action sociale (DEAS) en fin d'année 2016.

4.5.5. Contrôle du marché de l'emploi

Prestation	2017	
	Contrôles	Aspects financiers Fr.
Lutte contre le travail au noir (LTN) <i>Dénonciation en matière de détournement de cotisation</i>	97 entreprises pour 430 travailleurs et travail- leuses	<i>Montant dénoncé : 25'977.-</i>
Contrôle de la prostitution (LProst)	35 autorisations délivrées 11 ordonnances pénales administratives 59 masseuses contrôlées	<i>Émoluments : 55'500.- Amendes encaissées : 2'900.-</i>
Contrôle des travailleurs et travailleuses détaché-e-s (LDét)	336 contrôles	<i>Montants conciliés ORCT+CTrip : 81'929.25</i>
Lutte contre les abus aux assurances-sociales (LASoc) <i>Dossiers</i>	76 rapports transmis au MP 55 en cours au 31.12.2017	<i>Montant des préjudices : 2'200'505.75</i>

En raison d'une nouvelle méthode de calcul dans ce secteur, la comparaison avec les années précédentes n'est pas pertinente.

L'année 2017 a permis de mettre en lumière un montant de 25'977 francs représentant la somme globale des détournements aux différentes assurances sociales obligatoires en matière de lutte contre le travail au noir (LTN).

S'agissant des abus à l'aide sociale, en 2017, le montant global d'aide matérielle versé indûment par les services sociaux régionaux (SSR) se monte à plus de 2 millions de francs. Ce préjudice est calculé par les SSR.

4.5.6. Santé et sécurité au travail

Prestation	2017	2016	Variation
Durée du travail et du repos :			
- Permis délivrés	328	335	- 7
- Contrôles en entreprise	58	77	- 19
Construction /Transformation de locaux de travail			
- Préavis de plans	590	544	+ 46
Environnement de travail			
- Visites d'entreprises	355	365	- 10

Cette année, 328 permis d'occuper temporairement des travailleurs et travailleuses la nuit et/ou le dimanche ou un jour férié ont été délivrés sur la base d'un besoin urgent dûment établi (335 en 2016). Les émoluments perçus en lien avec ces permis s'élèvent pour l'année 2017 à 35'070 francs.

58 interventions en entreprise ont concerné spécifiquement la durée du travail et du repos (77 en 2016).

590 dossiers de plans ont été examinés en 2017 (544 en 2016).

355 visites d'entreprises ont été effectuées en lien avec l'environnement de travail (365 en 2016).

Toutes les activités menées par le secteur santé et sécurité au travail – inspection du travail en lien avec la loi fédérale sur l'assurance-accident (LAA) font l'objet d'une convention de prestation entre

la commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST) et le canton de Neuchâtel. En 2017, un montant de 319'722 francs a ainsi été versé au canton de Neuchâtel.

4.6. Perspectives

Le chômage a reculé en 2017, par rapport à l'année précédente, non seulement au niveau national mais surtout dans le canton de Neuchâtel. Au 31 décembre 2017, le taux de chômage s'est établi à 5,6%, soit 0,7 point en dessous du taux de chômage de décembre 2016 (6,3%). Le canton affiche ainsi la plus forte baisse des cantons suisses en variation annuelle.

En 2018, cette tendance positive devrait se poursuivre. En effet, les centres de prévision conjoncturelle habituels prévoient une nouvelle baisse du taux de chômage au niveau national. Ce dernier devrait s'établir entre 2,9% et 3,1% (contre 3,2% en 2017). Seul un institut prévoit une augmentation du taux de chômage à 3,3%.

L'amélioration de la situation sur le marché de l'emploi neuchâtelois en 2017 a été largement soutenue par les branches industrielles. Pour 2018, cette embellie devrait se poursuivre. Les branches exportatrices devraient continuer à soutenir la croissance, d'autant plus que le redressement conjoncturel mondial a permis une dépréciation du franc.

De nombreux enjeux et défis attendent le SEMP en 2018. En priorité, le déploiement des concepts et des processus internes, durant le premier semestre 2018, devront permettre d'atteindre un objectif de réforme important et prioritaire pour la mise en œuvre de la nouvelle stratégie d'intégration professionnelle. Ce déploiement permettra également le recentrage de la mission du SEMP et le développement de prestations mieux adaptées aux besoins différenciés des demandeurs et de demandeuses d'emploi et de leur projet professionnel.

Une phase de stabilisation et de consolidation de l'institution pourra ensuite s'ouvrir tout en veillant à évaluer et à adapter en continu les nouveaux modèles de travail et d'organisation.

Le déploiement d'IP pourra également s'initier par une première phase test incluant deux services sociaux régionaux pilotes dès le deuxième semestre 2018. Parallèlement, une deuxième étape de communication et de construction avec les partenaires de la migration et du domaine de l'exécution des sanctions pourra démarrer, en s'appuyant sur l'expérience des partenaires pilotes.

Au-delà du recentrage des missions des services et de la coordination des prestations, les acteurs d'IP auront pour enjeu un changement de culture d'importance, impliquant de se centrer sur le besoin des bénéficiaires, et d'évoluer dans un système ouvert et décloisonné.

Enjeu et défi de taille également, le déploiement d'IP est accompagné par la mise en œuvre de l'obligation d'annonce (121a) au 1^{er} janvier 2018. Le New Deal et les partenariats étroits déjà en place donnent au SEMP une expérience précieuse dans la déclinaison de ces nouvelles dispositions légales.

En conclusion et plus généralement, le SEMP doit poursuivre le travail d'adaptation de sa mission et de ses prestations dans un contexte de fortes mutations de l'écosystème neuchâtelois et de son environnement. Au cœur de ces évolutions, la transformation des compétences en lien avec les besoins du marché est certainement un des enjeux majeurs des acteurs publics et privés.

5. SERVICE DES MIGRATIONS

5.1. Missions

Le service des migrations (SMIG) est chargé de l'application de la législation fédérale sur les étrangers (LEtr) ainsi que de celle sur l'asile (LAsi) en matière de procédure, d'accueil et d'encadrement des requérants d'asile. Il applique en outre les législations fédérales et cantonales régissant le domaine de la main-d'œuvre étrangère. Il est également l'autorité cantonale compétente au sens de la législation sur les travailleurs détachés.

5.2. Ressources

Le SMIG est composé d'une direction juridique (DJUR), d'une direction Finances et administration (DIFA) et de quatre offices : l'office social de l'asile en premier accueil (OSAP), qui regroupe les centres d'hébergement collectif, l'office social de l'asile en second accueil (OSAS), l'office du séjour et de l'établissement (OSET) et l'office de la main-d'œuvre (OMOE).

Au niveau des effectifs, le SMIG occupait 129 collaboratrices et collaborateurs à la fin de l'année sous revue, dont 7 placements en emploi temporaire. Sa dotation en postes équivalents plein-temps (EPT) en contrat de droit public était répartie comme suit :

Structures du SMIG	EPT
Direction du SMIG (chef de service + assistante)	2,0
Direction juridique (DJUR)	8,8
Direction finances et administration (DIFA)	12,7
Office du séjour et de l'établissement (OSET)	18,1
Office social de l'asile en second accueil (OSAS)	18,9
Office de la main-d'œuvre (OMOE)	2,0
Office social de l'asile en premier accueil (OSAP)	19,8
Total	82,3

5.3. Événements principaux

Au cours de l'année sous revue, le nombre de demandes d'asile déposées en Suisse (18'088) a baissé de plus de 33% par rapport à l'année précédente. En conséquence, le nombre de requérants d'asile attribués par la Confédération au canton de Neuchâtel a diminué aussi, ce qui a conduit le Conseil d'État à décider de la fermeture du centre d'accueil de Fontainemelon au 31 décembre, et entraîné le licenciement de cinq collaborateurs et collaboratrices du SMIG.

5.4. Activités / réalisations

Direction juridique (DJUR)

Dossiers instruits

Durant l'année 2017, la direction juridique a eu en charge l'instruction de :

- 555 nouveaux dossiers concernant des demandes d'octroi d'autorisation de séjour pour études ;
- 704 nouveaux dossiers relatifs à des demandes concernant des autorisations de séjour et d'établissement ;
- 9 dossiers de main-d'œuvre étrangère ;
- 11 demandes d'octroi d'assistance administrative ;
- 5 assignations à un logement ou à un centre de 1^{er} accueil ;
- 5 cas de recours à la Cour de droit public du Tribunal cantonal contre un jugement du Tribunal des mesures de contrainte (détention administrative).

Décisions en matière de titres de séjour et d'assistance administrative

La DJUR a rendu un total de 290 décisions sujettes à recours relatives à la loi fédérale sur les étrangers, l'accord sur la libre circulation des personnes et l'assistance administrative, dont 51 en matière d'autorisation de séjour pour études.

Les instructions de dossiers et les procédures deviennent sans cesse plus complexes et génèrent un travail toujours plus important pour les collaborateurs et les collaboratrices de la DJUR. La législation en matière de droit des étrangers subit de très nombreuses modifications et la jurisprudence du Tribunal fédéral est en constante évolution.

Autorisations de séjour pour cas de rigueur

L'application des articles 14, alinéa 2 de la loi sur l'asile (LAsi), permettant au canton de proposer à l'approbation du Secrétariat d'État aux migrations (SEM) l'octroi d'autorisations de séjour (permis B) à des requérants d'asile en procédure (permis N) ou déboutés (RAD et NEM), dont la durée du séjour est supérieure à cinq ans et présentant une intégration réussie (cas de rigueur), et 84, alinéa 5 de la loi fédérale sur les étrangers (LEtr) concernant l'octroi d'autorisations de séjour (permis B) à des personnes admises à titre provisoire (permis F), a continué de générer de nouvelles demandes dont le nombre est stable.

Détail des demandes déposées selon le statut de séjour

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Requérants d'asile (permis N)	13	12	0	0	4	3	8	1	1	0
Requérants d'asile déboutés (RAD)	39	6	4	7	11	12	13	4	10	2
Non-entrée en matière (NEM)	1	0	0	1	0	1	0	0	0	0
Personnes admises à titre provisoire (permis F)	256	110	91	64	55	58	64	56	65	75
Total	309	128	95	72	70	74	85	61	76	77

État du traitement des dossiers au 31 décembre

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Octroi permis B	241	202	143	87	82	59	55	66	35	33
Octroi permis B par mariage	8	1	1	5	0	0	0	0	0	0
Refus permis B par le canton	24	37	13	10	13	5	16	8	12	15
Refus permis B par le SEM	2	13	23	15	2	8	6	10	6	2
Classement	13	28	8	7	2	7	5	0	1	0
En suspens au SEM	3	66	11	17	6	16	12	5	2	8
En suspens au SMIG	11	10	42	25	7	14	7	12	13	18
En cours	52	102	104	82	85	85	71	53	66	71
Total	354	459	345	248	197	194	172	154	135	147

Permis B octroyés selon le statut

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Personnes admises à titre provisoire (permis F)	164	173	120	78	82	55	51	62	35	32
Requérants d'asile (permis N)	29	9	4	1	0	0	0	0	0	1
Requérants d'asile déboutés (RAD)	47	20	19	8	0	4	4	4	0	0
Non-entrée en matière (NEM)	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	241	202	143	87	82	59	55	66	35	33

La commission consultative en matière d'asile (CCMA), dont la DJUR assure le secrétariat, a siégé à 4 reprises et a examiné 14 propositions (20 personnes) d'octroi d'autorisation de séjour soumises par le SMIG.

Visas de retour

La DJUR a délivré 92 visas de retour à des personnes dont le dossier se trouve en cours de procédure au niveau du SMIG ou des autorités de recours et a prononcé 1 refus alors que 18 demandes sont restées sans suite. La prise de position sur ces demandes nécessite une audition des requérants, un examen des motifs invoqués et une étude sommaire du dossier.

Garanties de retour

La DJUR a examiné 295 demandes de garantie de retour par des titulaires d'autorisation d'établissement (permis C). Une autorisation d'établissement ne peut être maintenue que si le titulaire a effectivement l'intention de revenir en Suisse dans un délai maximum de quatre ans. Entrent notamment en considération les séjours qui, par leur nature, sont temporaires.

Autres prestations

La DJUR a aussi fourni des observations au Département de l'économie et de l'action sociale, à la Cour de droit public du Tribunal cantonal et au Tribunal fédéral dans le cadre de procédures de recours contre des décisions d'application de la LEtr et de l'ALCP. Elle a émis des avis de droit et a assisté par ses conseils la direction, les offices et les structures du service et délivré des attestations de séjour.

Elle a dénoncé pénalement 2 cas au Ministère public, a introduit une procédure en matière de bail et a assisté les collaborateurs de la cellule de renvoi dans le cadre de l'examen de la légalité et de l'adéquation de la détention administrative devant le Tribunal des mesures de contrainte.

Elle a procédé à 2 auditions d'enfants de moins de 14 ans rejoignant seuls un parent dans le cadre d'une procédure d'asile et a traité 2 cas de traite d'êtres humains.

Direction finances et administration (DIFA)

La DIFA assure principalement la gestion des dépenses et des recettes en matière d'aide sociale pour les requérants d'asile, admis provisoires, déboutés (y.c. NEM) et réfugiés.

En 2017, les dépenses dans le cadre de l'asile ont diminué en raison de la baisse des arrivées de requérants d'asile. Le canton a pu réduire de quatre à trois le nombre de centres d'accueil en exploitation (fermeture du centre de Fontainemelon).

Au cours de l'année sous revue, une augmentation continue et linéaire du nombre de personnes ayant obtenu le statut de réfugié a cependant été enregistrée.

Charges et recettes liées à l'aide sociale des requérants d'asile, admis provisoires, déboutés et NEM	Charges 2016	% Rép.	Charges 2017	% Rép.	Charges diff. 2016/2017	% diff. 2016/2017
Hébergement et assistance en premier accueil - centres	2'055'000	13,8	848'000	6,6	-1'207'000	-58,7%
Hébergement et assistance en premier accueil - abris PC	1'003'000	6,7	-	-	-1'003'000	0,0%
Hébergement et assistance en second accueil	6'650'000	44,7	7'108'000	55,2	458'000	+6,9%
Programme d'occupation et de formation	400'000	2,7	440'000	3,4	40'000	+10,0%
Assurances et frais maladie, accident et dentaires	4'772'000	32,1	4'484'000	34,8	-288'000	-6%
Total charges	14'880'000	100,0	12'880'000	100,0	-2'000'000	-13,4%
Subventions SEM	16'905'927		15'956'138		-949'789	-5,6%

Charges et recettes liées à l'aide sociale des réfugiés	2016	2017	diff. 2016/2017	% diff. 2016/2017
Dépenses réfugiés	9'730'000	11'413'000	1'683'000	+17,3%
Forfait SEM	9'908'029	11'554'198	1'646'169	+16,6%

Les chiffres s'expliquent donc par l'évolution de la population bénéficiant de l'aide sociale :

Effectif lié aux personnes relevant du domaine de l'asile	Situation au 31.12.2016	Situation au 31.12.2017	diff. 2016/2017	% diff. 2016/2017
Requérant d'asile en procédure	623	481	-142	-23%
Admis provisoire	477	557	80	+17%
Déboutés et NEM	142	129	-13	-9%
Réfugiés	743	845	102	+14%
Total	1985	2012	27	+1%

Office social de l'asile en premier accueil (OSAP)

Mission

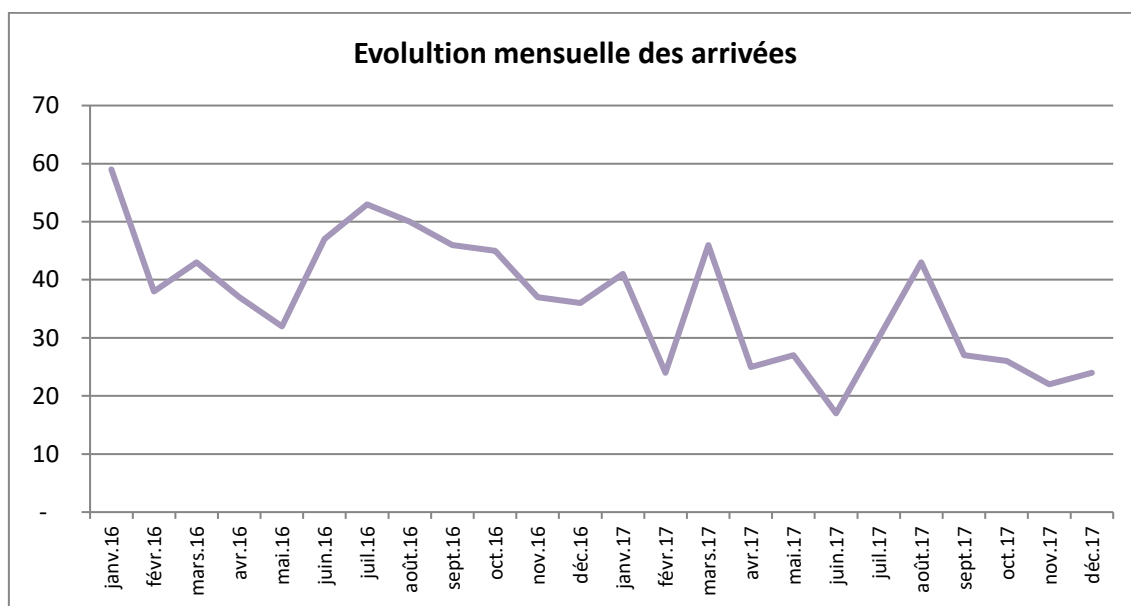
L'office social de l'asile en premier accueil (OSAP) prend en charge les requérants d'asile attribués au canton de Neuchâtel par la Confédération après un séjour dans un centre fédéral de procédure et d'enregistrement. Il assure aux bénéficiaires une prise en charge de l'hébergement en centre collectif, un accès aux soins médicaux, ainsi qu'une aide matérielle et sociale. L'encadrement des requérant-e-s d'asile est assuré par des collaborateurs et collaboratrices sociaux portant les valeurs de respect et d'écoute et dont la mission est d'accompagner les résident-e-s dans certaines tâches administratives, de veiller au respect des règles de vie en centre, et d'organiser, outre des cours de

français, des activités culturelles, sportives ou sociales, des animations, des ateliers ou encore par exemple des travaux d'occupation ou d'utilité publique.

Centres de premier accueil

Au cours de l'année sous revue, le nombre de demandes d'asile déposées en Suisse (18'808) a baissé de 33% par rapport à l'année précédente. Ce phénomène a évidemment impacté le canton de Neuchâtel avec un nombre d'attributions de requérants d'asile en diminution aussi. Pour la seconde année consécutive l'OSAP a ainsi dû adapter sa capacité d'accueil. La structure d'accueil de Fontainemelon a été fermée en fin d'année.

Le programme de la Confédération de Réinstallation II (RST II) initié en 2017 pour deux ans a vu les premiers bénéficiaires arriver mi 2017 au centre de la Ronde. Un encadrement spécifique permet d'accompagner de manière plus ciblée et individuelle les personnes issues du RST II dans un but d'insertion.



Office social de l'asile en second accueil (OSAS)

Mission

L'office social de l'asile en second accueil (OSAS) prend en charge les requérants d'asile et personnes admises à titre provisoire qui sont hébergés en appartements. Il assure aux bénéficiaires une aide matérielle, un accès aux soins, aux écoles obligatoires, et leur délivre informations, écoute et conseils dans leurs démarches administratives. Dans cette tâche d'accompagnement, l'office aide les bénéficiaires à s'intégrer dans la société, et leur propose divers programmes d'occupation et de formation visant à accroître leur autonomie personnelle et financière. Des cours de français sont dispensés pour les personnes au bénéfice de permis N ou d'une admission provisoire depuis + de 7 ans.

Secteur social

La diminution des arrivées en 2017 n'a pas impacté le nombre de personnes suivies par l'office, qui a même enregistré une légère hausse.

À fin 2017, l'office traitait les dossiers de 1'065 personnes (1'057 à fin 2016), dont 98 (105 à fin 2016) avec lesquelles il n'entretenait plus que des liens administratifs (dettes, bail OSAS).

Les dossiers complexes émergeant à plusieurs services sont nombreux, et ont nécessité une collaboration interinstitutionnelle accrue. La reprise des dossiers de mineurs non accompagnés (MNA) qui atteignent leur majorité exige une bonne coordination avec le service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ). En particulier, le retour à des conditions d'accueil plus contraignantes est

parfois délicat pour les jeunes qui ont pu bénéficier un temps d'un placement en institution ou de conditions privilégiées en familles d'accueil.

Secteur logement

Le secteur logement est attentif à adapter le « parc immobilier » aux besoins des nouveaux arrivants. Pour ce faire, l'office a été amené à résilier un certain nombre de logements, et à contracter d'autres baux, mieux adaptés aux structures familiales en présence. Dans la mesure du possible, l'office reste attentif à la répartition des logements entre le haut et le bas du canton. Des collaborations sont en place avec un certain nombre de gérances, à qui l'office peut offrir solvabilité et compétences en matière d'entretien courant des logements.

Des demandes de baisses de loyer ont systématiquement été présentées en juin 2017. Cela a généré un gros travail de traitement des réponses, mais les premiers résultats enregistrés au 1^{er} octobre 2017 ne sont pas négligeables en termes d'économie.

À fin décembre 2017, l'office louait 424 logements (435 en 2016).

Secteur cours

Les cours de français dispensés en second accueil aux détenteurs de permis N et F+ continuent de remporter un succès important auprès des intéressés et sont porteurs d'intégration et d'autonomie. Ils sont aussi un lieu d'échange, et contribuent à rompre l'isolement.

A l'instar de ce qui a été mis en place en 2016 au centre de formation de Saint-Blaise, des cours Alpha ont également pu être initiés à La Chaux-de-Fonds, afin de compléter l'offre et de répondre aux besoins des bénéficiaires. Le niveau atteint par les apprenants lorsqu'ils obtiennent un meilleur statut ou sont arrivés au bout des cours offerts est notifié par les enseignants dans la base de données métier, afin de faire le lien avec les possibilités de formations ultérieures.

Le centre de formation de Saint-Blaise accueille également le programme Voix d'Exils, et a permis aux enseignants du 1^{er} accueil d'organiser ponctuellement des cours d'initiation à l'informatique.

Office du séjour et de l'établissement (OSET)

Autorisations

Livrets B : autorisations annuelles (OASA) et autorisations de séjour UE/AELE

Depuis l'entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation des personnes, on distingue formellement deux types de livrets B : les livrets délivrés aux personnes non ressortissantes de pays de l'Union européenne (UE), renouvelables chaque année d'une part, et les livrets octroyés aux personnes ressortissantes des pays de l'UE, d'autre part. Ces derniers portent la mention « B-UE/AELE » et ont une durée de validité de 5 ans. L'effectif total des personnes bénéficiant d'un livret B était au 31 décembre 2017 de 13'032 (13'972 au 31 décembre 2016). Cela revient à dire que 8'460 titulaires de cette catégorie de livret (9'444 en 2016) sont des personnes ressortissantes de l'UE et 4'572 (4'528 en 2016) sont des personnes ressortissantes d'États tiers. Les livrets B humanitaires (art. 30, al.1, let. b, LEtr) sont compris dans ce total.

Livret C : autorisations d'établissement

L'accord sur la libre circulation des personnes n'a pas d'incidence sur les autorisations d'établissement. L'effectif des personnes de nationalité étrangère établies dans le canton de Neuchâtel, au 31 décembre 2017, était de 31'771 (31'180 en 2016). Les personnes ressortissantes de l'Union européenne représentent, dans notre canton, l'immense majorité des détentrices et détenteurs de livret C avec 26'340 personnes (25'668 en 2016), pour 5'431 personnes ressortissantes d'États tiers (5'512 en 2016). En outre, 2'480 personnes détentrices de permis B se sont vu transformer leur autorisation (1'820 en 2016) au profit d'un livret C.

Livret G : autorisations frontalières

Depuis l'entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation des personnes, les personnes ayant le statut de « travailleurs frontaliers » ne sont plus tenues de rentrer à leur domicile quotidiennement, mais de manière hebdomadaire. Par ailleurs, la durée de leur autorisation dépend de la durée de leur contrat de travail si celui-ci est conclu pour moins de 365 jours. Si le contrat de travail est conclu pour plus d'une année ou pour une durée indéterminée, l'autorisation est en revanche valable 5 ans. Au 31 décembre 2017, on dénombrait 13'106 personnes avec le statut de « travailleurs frontaliers », contre 13'079 au 31 décembre 2016.

Livret L : autorisations de courte durée

Les entreprises ont la possibilité d'engager du personnel pour une durée limitée. Pour les personnes ressortissantes de l'UE/AELE, une autorisation de séjour de courte durée (livret L-UE/AELE) est accordée sur présentation d'un contrat de travail de moins de 365 jours. La validité de l'autorisation de séjour de courte durée correspond à la durée du contrat de travail.

Les personnes ressortissantes d'États tiers demeurent soumises au régime de l'ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (OASA) qui prévoit qu'une autorisation de courte durée peut être délivrée pour les personnes non ressortissantes de pays de l'UE pour des activités n'excédant pas 364 jours au maximum. Une telle autorisation ne peut être octroyée que si la preuve du besoin a été rapportée et avec l'approbation du SEM. Elle peut être prolongée à titre exceptionnel jusqu'à 24 mois au maximum.

À la fin de l'année sous revue, quelque 339 personnes ressortissantes de l'Union européenne (446 en 2016) et 62 ressortissantes d'États tiers (62 également en 2016) étaient titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée de 4 à 12 mois. En outre, 35 personnes étaient au bénéfice d'une autorisation de courte durée de moins de 4 mois (36 en 2016).

Déclarations de garantie

Au cours de l'année 2017, l'OSET a examiné 366 déclarations de garantie (295 en 2016), dont la totalité a été préavisée favorablement (292 en 2016) pour des personnes désirant effectuer un séjour touristique en provenance de pays pour lesquels l'obligation d'un visa est encore de rigueur. L'OSET a également analysé et prolongé 28 visas pour des personnes désireuses de poursuivre leur séjour en Suisse au-delà des limites prévues par la déclaration de garantie initiale (40 en 2016).

Octroi de visas de retour

L'OSET a délivré 371 visas (376 en 2016) à des personnes de nationalité étrangère séjournant dans notre canton et souhaitant pouvoir y revenir après un séjour temporaire à l'étranger.

Récapitulation des autorisations

	Livrets B	Livrets C	Livrets G	Livrets L
2013	13'159	30'345	12'631	973
2014	13'853	30'605	13'034	768
2015	14'417	30'795	13'204	435
2016	13'972	31'180	13'079	508
2017	13'032	31'771	13'106	401

Analyse particulière de dossiers en vue de prolongation d'une autorisation de séjour

Au cours de l'année sous revue, l'OSET a été amené à vérifier de manière particulièrement approfondie 666 dossiers (681 en 2016) sous l'angle des conditions de prolongation d'une autorisation de séjour comme suit :

- 434 dossiers (468 en 2016) pour des motifs liés à l'aide sociale dont :
 - 112 personnes ont retrouvé une autonomie financière totale ;
 - 170 personnes sont devenues partiellement autonomes ;
 - 43 sont encore actuellement en cours d'analyse.
- 183 dossiers ont été analysés (191 en 2016) pour des motifs liés à la rupture de l'union conjugale dont 59 (44 en 2016) ont nécessité des auditions ;
- 49 dossiers ont été adressés au SEM (22 en 2016) au motif de la prolongation d'autorisation de séjour liée à l'approbation des autorités fédérales.

Bureau Conseils en vue du retour

Le bureau Conseils en vue du retour (CVR) a pour mission d'informer les requérants d'asile sur les modalités de départ et les différentes aides qu'ils peuvent obtenir en cas de retour volontaire dans leur pays. L'aide au retour soutient ainsi la planification et la réalisation des voyages de retour et facilite une réintégration au pays. En collaboration avec le SEM, une aide financière de base est accordée, à certaines conditions, aux personnes respectant l'obligation de quitter la Suisse. Des aides complémentaires sont également possibles afin de soutenir des projets professionnels, d'apporter des solutions de relogement ou de permettre la poursuite d'un traitement médical.

Le CVR est également chargé d'informer les requérant-e-s quant à l'existence de programmes de réinstallation mis sur pied par le SEM en collaboration avec l'Organisation internationale des migrations (OIM) et les gouvernements des pays concernés. Par son action, le CVR contribue à augmenter le nombre de départs volontaires de personnes dont la procédure d'asile est arrivée à son terme et à réduire ainsi les rapatriements sous la contrainte, en offrant un retour dans la dignité.

Les statistiques CVR pour 2017 se présentent ainsi :

- 31 départs (38 en 2016) dont :
 - 24 départs volontaires avec l'aide financière au retour ;
 - 7 départs volontaires sans aide.

En plus de ces aides financières, le CVR apporte un soutien afin de trouver des solutions personnalisées permettant un retour au pays dans les meilleures conditions possibles (scolarité, accès au marché du travail, accès aux soins).

Renvois et mesures de contrainte

Durant l'année sous revue, 24 décisions de renvoi ont été rendues (40 en 2016). Viennent s'ajouter à cela 38 décisions d'interdiction de pénétrer sur le territoire neuchâtelois (49 en 2016). S'agissant des mesures de contrainte relevant de la compétence de l'OSET, 46 ordres de mise en détention (73 en 2016) ont été exécutés. À l'exception des cas Dublin (19) qui ne nécessitent pas d'intervention d'office du Tribunal des mesures de contrainte, 2 cas (3 en 2016) ont entraîné une détention de plus de 72 heures, durée au-delà de laquelle le dossier doit obligatoirement être transmis au Tribunal des mesures de contrainte concerné afin que l'adéquation et la légalité de la détention soient confirmées. 6 ordres de mise en rétention ont été délivrés cette année (8 en 2016). Il a été organisé 214 renvois par avion (229 en 2016) à destination des pays d'origine ou de provenance des personnes concernées, dont 140 dans le cadre de la procédure de refoulement Dublin (180 en 2016). L'OSET a proposé 42 interdictions d'entrée en Suisse au SEM à des ressortissants étrangers indésirables dans notre pays (51 en 2016). Enfin 4 expulsions pénales ont été organisées suite à l'entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2016 des dispositions légales sur la mise en œuvre de l'initiative sur le renvoi des étrangers criminels.

Office de la main-d'œuvre (OMOE)

Annonces

L'une des principales nouveautés découlant de l'entrée en vigueur de la deuxième phase d'application de l'accord sur la libre circulation des personnes, outre l'abandon du principe de la priorité à la main-d'œuvre résidente et du contrôle des salaires et des conditions d'engagement, réside dans la possibilité offerte d'exercer une activité lucrative en Suisse sans avoir à solliciter une autorisation formelle à cette fin. Depuis le 1^{er} juin 2004, les activités lucratives de moins de 3 mois ou 90 jours non-consécutifs durant l'année civile ne sont plus soumises à autorisation, mais à une obligation d'annonce.

Cette procédure concerne trois catégories de travailleurs :

- Les travailleurs détachés, à savoir les personnes venant exercer une activité lucrative en Suisse pour le compte d'un employeur ayant son siège dans un des pays membres de l'Union européenne ou de l'Association européenne de libre échange ;
- Les personnes engagées par un employeur suisse pour moins de trois mois ou 90 jours non-consécutifs ;
- Les prestataires de services indépendants.

L'obligation d'annonce incombe à l'employeur, respectivement au prestataire de service indépendant. Le tableau ci-dessous met en évidence le succès remporté par cette procédure et l'usage privilégié qu'en font les agences de placement et de travail temporaire suisses. On précisera que la procédure d'annonce ne s'applique qu'aux personnes issues des 27 États membres de l'UE et de l'AELE (ainsi que Chypre et Malte). Les personnes ressortissantes de la Croatie sont encore soumises aux prescriptions du marché du travail jusqu'au 31 décembre 2023 (demande de main-d'œuvre étrangère déposée par l'employeur, vérification des conditions de salaire et d'engagement, priorité à la main-d'œuvre indigène, etc.).

	2016	2017
Total annonces	7'058	8'367
Travailleurs détachés	2'169	2'467
Prestataires de service indépendants	1'697	1'894
Agences de placement et de travail temporaire suisses	1'797	2'524
Autres employeurs suisses	1'395	1'482

Collaboration avec l'office des relations et des conditions de travail (ORCT) du service de l'emploi (SEMP)

Au cours de l'année sous revue, la collaboration entre l'OMOE et l'ORCT s'est poursuivie. En effet, dans le cadre des activités de surveillance des agences de location de service et de placement, l'OMOE participe activement aux révisions effectuées au sein des agences du canton, tâche découlant de la loi fédérale sur le service de l'emploi et la location de service (LSE). En outre, l'OMOE établit, chaque mois, des statistiques détaillées relatives aux personnes ressortissantes de l'UE exerçant une activité lucrative en Suisse dans le cadre de la « procédure d'annonce des activités lucratives de courte durée » (90 jours au maximum par année civile). L'OMOE et l'ORCT collaborent en outre étroitement pour ce qui concerne la mise en œuvre des mesures d'accompagnement prévues dans le cadre de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP).

Contingents UE/AELE

S'agissant des personnes exerçant une activité lucrative ressortissantes de Croatie, le Conseil fédéral a libéré pour l'ensemble de la Suisse un contingent de 543 autorisations de séjour de courte durée (L) et 54 autorisations de séjour annuelles (B) pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

En effet, les personnes ressortissantes de Croatie restent soumises à une réglementation transitoire et à des contingents séparés jusqu'au 31 décembre 2023.

Par ailleurs, en vertu de la clause de sauvegarde, le Conseil fédéral a réintroduit un contingent d'autorisations de séjour B pour les personnes ressortissantes de Roumanie et de Bulgarie. Celui-ci

s'élève à 996 unités pour toute la Suisse, pour la période de contingentement prévue du 1^{er} juin 2017 au 31 mai 2018.

Sur demande de l'OSET, l'OMOE a été amené à intervenir dans le traitement et le règlement de 159 dossiers de personnes ressortissantes de l'Union européenne. Cette intervention consistait par exemple à examiner les conditions pour l'exercice d'une activité lucrative indépendante, de jeunes gens au pair, ou à régler certains problèmes liés à la rémunération, au contenu du contrat de travail, au non-respect par l'employeur du devoir de diligence qui lui incombe, etc.

Contingents États tiers

La période de contingentement des autorisations réservées aux personnes ressortissantes d'États tiers s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre. Pour le canton de Neuchâtel, le Conseil fédéral a fixé les contingents à hauteur de 28 unités annuelles (permis B) et 45 unités de courte durée (permis L).

En 2017, le contingent des unités annuelles n'a pas suffi aux besoins de l'économie neuchâteloise. En effet, le SMIG a dû solliciter 24 unités supplémentaires annuelles et 40 unités supplémentaires de courte durée auprès du SEM, qui a accédé favorablement à cette demande.

On notera qu'à compter du 1^{er} janvier 2018, ces contingents demeureront presque identiques à ceux de l'année précédente. Pour le canton de Neuchâtel, ils s'élèveront à 27 permis B et 43 permis L.

Nombre de dossiers traités

Les demandes de main-d'œuvre étrangère reçues du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, toutes catégories de permis confondues, se décomposent comme suit :

Secteurs	Entrées	Transferts	Prolongations	Totaux
Agriculture	12	0	2	14
Machines	122	1	36	159
Tertiaire	211	2	92	305
Horlogerie, microtechnique	31	0	21	52
Bâtiment	61	1	8	70
Hôtellerie, restauration	65	4	64	133
Santé publique	139	1	103	243
Total	641	9	326	976

En 2017, l'OMOE a donc traité 976 dossiers (891 l'année précédente). Pour des raisons de place dans le tableau ci-dessus, les noms des secteurs ont été résumés. En effet, le secteur tertiaire par exemple comprend les commerces de détail, l'alimentation, le textile, l'informatique et le sport également.

On relèvera que l'OMOE est confronté à une complexification croissante des dispositions légales et réglementaires en vigueur, nécessitant un investissement encore plus soutenu que par le passé de l'office pour expliquer aux usagers (employeurs et travailleurs indépendants) les procédures à suivre et à respecter.

Enquêtes, avertissements et mises en garde

Au cours de l'année sous revue, l'OMOE a adressé 8 avertissements aux employeurs du canton qui ne respectaient pas les prescriptions légales en vigueur, s'agissant de l'engagement de personnes non ressortissantes de l'UE au bénéfice d'autorisations de séjour (permis N, F, étudiants, etc.), sous l'angle de l'article 122 de la loi fédérale sur les étrangers (LEtr). En outre, 18 sanctions administratives et un avertissement ont été infligés à des entreprises européennes/prestataires de services indépendants européens dans le cadre des mesures d'accompagnement découlant de la loi sur les travailleurs détachés (LDét) pour violation de l'obligation d'annonce et violation de l'obligation de renseigner. Les manquements à la « procédure d'annonce des activités lucratives de courte durée » (90 jours) de la part d'employeurs suisses ont fait l'objet d'une dizaine de lettres de « mise en garde » pour des infractions de peu de gravité.

5.5. Perspectives

Pour le service des migrations, les perspectives seront étroitement liées à l'évolution de la situation sur le front de l'asile et à la nécessité d'assurer de manière pérenne une organisation de l'accueil des requérants d'asile efficace et sereine, humainement respectueuse et financièrement performante. Au début du mois d'avril 2018, en prévision de l'entrée en vigueur de la restructuration du domaine de l'asile, la Confédération, en collaboration étroite avec les cantons de Neuchâtel et de Fribourg, lancera un projet pilote sur une durée d'une année visant à mener les nouvelles procédures accélérées dans deux centres fédéraux aux fonctions différentes, situés à Boudry et à Chevrolles. Ce projet doit permettre de réunir les expériences d'une région composée de plusieurs cantons et favoriser une collaboration efficace entre les différents acteurs. L'entrée en vigueur, à l'horizon du printemps 2019, du nouveau système devant conduire à l'accélération des procédures d'asile, avec un centre fédéral de procédure de 480 places à Perreux et un centre fédéral spécifique aux Verrières, de même que la mise en œuvre de nombreuses révisions législatives et réglementaires dans le domaine des étrangers ainsi que l'adaptation des processus d'appui à l'intégration en fonction du déploiement de la nouvelle stratégie cantonale d'intégration professionnelle et de l'Agenda Intégration Suisse viendront directement impacter les activités du service à l'avenir.

6. SERVICE DE LA COHÉSION MULTICULTURELLE

6.1. Missions

Le service de la cohésion multiculturelle (COSM) est le service cantonal chargé d'appliquer les législations fédérale et cantonale concernant l'intégration des personnes étrangères ainsi que la lutte contre le racisme et les discriminations. Son but est de favoriser des relations harmonieuses entre personnes suisses et migrantes, de promouvoir la cohésion sociale et multiculturelle, d'œuvrer pour une égalité de droits et de devoirs pour l'ensemble des personnes habitant le canton et de prévenir toutes les formes de discriminations liées à l'origine. Le service agit en étroite collaboration avec la Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM), commission consultative du Conseil d'État.

6.2. Objectifs de l'année

En raison des besoins toujours importants des populations qui continuent de migrer, le COSM assure de manière permanente une série de prestations destinées au public (expertise sur les questions de migration et d'interculturalité, consultations, médiations, conseils aux projets, interprétariat, etc.). En sus et en lien avec le programme d'intégration cantonal (PIC 2014-2017) et les priorités de la politique d'intégration interculturelle fixées par le Conseil d'État en 2015, le COSM a continué à consolider les collaborations et partenariats pour favoriser l'insertion socio-professionnelle des personnes arrivées par le biais de l'asile et de développer ses actions de sensibilisation auprès des services publics et des habitants-e-s du canton visant à assurer l'égalité des chances et la non-discrimination.

6.3. Ressources

L'équipe interdisciplinaire du COSM comprend 17 personnes (12,21 EPT). 11 personnes supplémentaires ont renforcé l'action du COSM dans le cadre de stages ou de programmes d'emploi temporaire. 4 enseignant-e-s de français donnent des cours dans les locaux du COSM. Le siège du service est à La Chaux-de-Fonds, avec une antenne à Neuchâtel. Dans les deux locaux se trouvent un guichet d'accueil, des bureaux de consultations et des salles de cours.

Les financements du COSM proviennent principalement de la Confédération, par le biais de l'encouragement spécifique (Programme cantonal d'intégration, 823'850 francs) et les forfaits d'intégration versés selon le nombre de personnes réfugiées et admises à titre provisoire attribuées aux cantons (socle de base de 893'549 francs). Ces sommes ont été définies pour les années 2014-2017. Un ajustement régulier, en fonction du nombre de personnes ayant obtenu l'asile, compense financièrement l'année suivante les arrivées supplémentaires (1'086'450 francs en 2017). Le COSM perçoit enfin une partie des émoluments de naturalisation qui s'est élevée en 2017 à 210'515 francs.

6.4. Événements principaux

Programme d'intégration cantonal (PIC)

2017 a été à la fois la dernière année du premier PIC (convention-programme de quatre ans entre le canton et la Confédération qui définit les objectifs en matière d'encouragement de l'intégration) et celle de la rédaction du second. Les 26 objectifs fixés pour les années 2014-2017 ont été atteints dans leur majorité (rapport final sera établi en avril 2018). La convention-programme 2018-2021 a été présentée au Conseil d'État et à la Confédération. Le PIC a été validé par le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) à la fin octobre et sa signature entérinée par le Conseil d'État en novembre.

Les objectifs en matière d'encouragement de l'intégration et de prévention des discriminations pour les quatre prochaines années sont dès lors définis, ainsi que l'utilisation des fonds fédéraux pour la

mise en place de mesures dans huit domaines prioritaires. Pour les prochaines années, en sus du renforcement de plusieurs prestations (consultations, formation, interprétariat), l'accent sera mis sur la collaboration avec les communes, sur le développement de réseaux de bénévoles ainsi que sur l'intégration des jeunes, en particulier ceux arrivés tardivement.

Consultation pour le renouvellement de la Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM)

Sur impulsion du COSM et de la CICM, le Conseil d'État a souhaité donner une nouvelle dynamique à la plus ancienne commission cantonale d'intégration de Suisse. Il a notamment décidé de réduire le nombre de membres (41 à 23) tout en maintenant une large représentativité des collectivités migrantes (10 personnes et autant de suppléant-e-s) qui auront pour tâche non seulement de participer aux réflexions de la commission, mais aussi de relayer les informations au sein de la population.

Le processus qui a mené à la désignation des membres de la CICM s'est déroulé sur plusieurs mois. Après une consultation d'expert-e-s et de ses membres, la CICM, soutenue par le COSM, a organisé une large consultation, au sein des plateformes d'associations qui se réunissent régulièrement et auprès d'un ensemble d'associations et d'individus (plus de 700 invitations envoyées). Une cinquantaine de personnes ont ainsi participé aux trois soirées de discussions en septembre sur le rôle des représentant-e-s des collectivités, leur profil et le mode de désignation. C'est lors de la dernière soirée qu'il a été proposé que des personnes tirées au sort parmi les participant-e-s à la consultation désignent les représentant-e-s des collectivités, choisis parmi la trentaine de candidatures (individuelles et collective) reçues par le COSM. Le jury composé de neuf personnes elles-mêmes issues de la migration s'est ensuite réuni et a proposé au Conseil d'État une liste de personnes répondant à des critères divers, en premier lieu la motivation, puis des aspects de diversité afin d'assurer un équilibre dans la représentation (origine, genre, âge, lieu de résidence, profession, etc.).

Cet exercice démocratique inédit a permis d'intéresser un cercle plus large de personnes issues de la migration au fonctionnement des institutions et démontré leur intérêt à y participer.

10 ans des Cités interculturelles

Le canton de Neuchâtel est membre depuis 2007 du réseau des Cités interculturelles du Conseil de l'Europe qui a fêté ses 10 ans à Lisbonne en novembre 2017. Le programme aide les villes et les régions à analyser leurs politiques à travers un prisme interculturel et à élaborer des stratégies interculturelles globales pour gérer la diversité de façon constructive et faire de la diversité un avantage. L'événement organisé par le Conseil de l'Europe au Portugal a permis de réunir des politiques de villes, régions et pays pour discuter de l'avenir du réseau et des politiques interculturelles. Lors d'une table ronde, le chef du DEAS a eu l'occasion de rappeler les bases de la politique interculturelle menée par Neuchâtel depuis plusieurs décennies. Il a notamment souligné l'importance de voir l'inclusion comme une responsabilité de l'ensemble de la société, structures ordinaires, milieux économiques, société civile et individus qui la composent (que ceux-ci soient là depuis longtemps ou à peine arrivés). La plus-value de Neuchâtel, outre une ouverture traditionnelle et la mise en place de structures de dialogue, est sans conteste aussi un cadre clair et des moyens, par exemple : une loi sur l'intégration et la cohésion multiculturelle, des financements pour des mesures spécifiques (cours de langue, interprétariat, etc.), un discours public fort qui valorise la diversité ainsi que des démarches proactives pour lutter contre les discriminations. Cet anniversaire fut aussi l'occasion de vernir une publication internationale sur les cités interculturelles dans lequel un chapitre, rédigé par le COSM, relate l'étude de cas du canton de Neuchâtel.

6.5. Activités / réalisations

Un rapport d'activités complet sera disponible dès le mois de mai sur www.ne.ch/cosm. Il permet notamment d'avoir des données plus précises avec une perspective historique sur l'ensemble des activités du service.

Secteur accueil, conseil et information (ACI)

Domaine « Primo-Information » (PIC)

Dans le cadre du PIC, l'objectif 2017 du domaine est d'étendre le programme d'accueil des nouveaux arrivants (ANA) et le dispositif de Primo-information ainsi que de continuer à remettre la Charte de la citoyenneté à toute personne nouvellement arrivée dans le canton.

Le programme de Primo-information s'est poursuivi en 2017, avec plus de 80 personnes nouvellement arrivées dans le canton qui ont été reçues pour un entretien individualisé. La collaboration avec le SMIG s'est poursuivie.

En 2017, le groupe ANA s'est agrandi avec la participation de la commune de La Tène au programme. Le groupe de pilotage, réunissant les conseiller-ère-s communales, s'est réuni en mai 2017. La rencontre a été l'occasion de faire le point sur les offres respectives de chaque commune en matière d'accueil et d'évoquer des pistes de collaborations et de nouvelles actions à mettre en place dans le cadre du PIC 2018-2021. Le COSM a tenu un stand d'information lors des soirées ANA organisées par les communes de Cortaillod et de Neuchâtel afin de mieux informer les personnes nouvellement arrivées sur sa mission et ses prestations.

La distribution de la Charte de la citoyenneté à toute personne récemment installée dans le canton s'est poursuivie en 2017. Plus de 1'200 chartes ont été distribuées par les contrôles des habitants mais également lors des soirées ANA, dans le cadre des cours de français (COSM, RECIF) ainsi que lors des interventions du service dans les écoles et auprès des professionnel-le-s et d'autres acteurs.

Domaine « Conseil » (PIC)

Pour le second domaine du PIC, le COSM répond aux besoins en matière de médiation, d'information et de conseil en faveur de la population, des professionnel-le-s ainsi que des collectivités publiques et privées. Le service réalise également une série d'actions d'information et de sensibilisation auprès du public neuchâtelois. Enfin, il propose des programmes de formation dans les domaines de la gestion de la diversité et des relations interculturelles.

Médiations

Le COSM assure une fonction de médiation entre les autorités et instances officielles du canton et les collectivités migrantes. Sur demande, cette prestation s'étend aussi aux institutions privées. En 2017, le service a réalisé 64 consultations avec les professionnel-le-s de différents domaines. 76 médiations ont été effectuées entre des individus et des collectivités publiques ou privées.

Le groupe « Intervision », coordonné par le COSM, est une plateforme de rencontre de professionnel-le-s et d'intervenant-e-s en contact avec les populations étrangères ou issues des migrations. Tout-e professionnel-le travaillant avec les personnes migrantes peut amener des situations concrètes confrontées dans leur pratique professionnelle, ce dans le but de dégager des pistes de compréhension, d'explication ou de solution. Le groupe s'est réuni en 2017 à quatre reprises pour traiter, avec une approche pluridisciplinaire, plusieurs situations concrètes présentées par les membres.

Le COSM dispose d'une base de données des acteurs publics et privés des domaines des migrations et de la prévention des discriminations. Il entretient également des liens et des contacts avec tous les milieux concernés. Plusieurs rencontres se réalisent chaque année avec les collectivités migrantes, en particulier avec les associations et groupements africains (4 rencontres), latino-américains (1), turcs (3) et portugais (2), afin d'examiner les différents problèmes et besoins spécifiques des collectivités et de s'informer réciproquement sur des questions liées aux migrations. En 2017, les thématiques particulières traitées lors de ces rencontres ont été notamment la campagne Réglo, l'intégration professionnelle des jeunes issus des migrations et la représentation des collectivités au sein de la CICM.

Centre de consultations et informations sociales

Des consultations et des informations sociales spécialisées sont fournies dans les domaines des migrations, de l'intégration et de la prévention des discriminations à toute personne indépendamment de son origine ou de son titre de séjour ainsi qu'aux organismes publics et privés intéressés. Quatre

après-midis de permanence et de rencontres sur rendez-vous ont lieu de manière hebdomadaire à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds, en plus de 10 langues.

Durant l'année 2017, 1'332 entretiens ont été réalisés en faveur de 729 personnes dont 465 (64%) consultaient le centre pour la première fois. Il s'agit d'une augmentation de 11,5% par rapport à l'année précédente, démontrant que les mesures mises en place suite à l'évaluation réalisée en 2016 (mandat à l'Université de Neuchâtel) portent des fruits. 62% des consultations ont été réalisées à Neuchâtel, 38% à La Chaux-de-Fonds.

36% des nouveaux dossiers concernaient des personnes récemment arrivé-e-s dans le canton. Parmi les premières consultations, il a été enregistré une augmentation des ressortissant-e-s de l'UE (+3,1%), des personnes provenant de l'Amérique du sud et d'Amérique centrale (+2%), de l'Afrique du Nord (+1,5%). La part des ressortissant-e-s provenant d'autres régions du monde a enregistré une légère diminution. Enfin, les premières consultations concernaient autant les femmes que les hommes (48,2% et 51,8% respectivement).

5% de l'ensemble des consultations réalisées concernent des personnes réfugiées au bénéfice des forfaits d'intégration, ce qui a représenté une diminution par rapport à 2016 (-6%). Le plan d'action Asile (cf. secteur encouragement de l'intégration) permet une meilleure information directement au sein des structures qui accompagnent ces personnes.

En 2017, au total 23 consultations sociales du COSM étaient liées à des cas de violence conjugale (16 en 2016). Ces consultations peuvent concerner des personnes œuvrant pour la protection des femmes victimes de violence ou des personnes se plaignant de violence conjugale. Les questions sont souvent liées aux permis de séjour et concernent des femmes connaissant mal le français ou leurs droits et les institutions pouvant les soutenir. Par ailleurs, une quarantaine de situations ont été traitées dans le cadre de la campagne Réglo.

À noter également que le nombre de consultations relatives à la procédure de naturalisation a augmenté d'environ 40% par rapport à l'année 2016. Une telle augmentation est imputable à la modification de la loi sur la naturalisation qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018 et démontre également l'impact de l'information réalisée dans le canton par différents services cantonaux, dont le COSM et ses partenaires.

Formations et interventions publiques

Le service est intervenu à 13 reprises pour dispenser des formations et octroyer des informations à des publics divers (environ 200 personnes) durant l'année 2017. Les formations ont été destinées aux professionnel-le-s et au personnel administratif (Neuchâtel dans sa diversité, vivre la diversité culturelle dans son travail), aux élèves (Famille d'ici, famille d'ailleurs, COSM et ses prestations, mariages forcés) et aux responsables associatifs (Création, vie et fonction d'une association, projets associatifs).

Parallèlement aux programmes de formation, le COSM intervient de manière occasionnelle à plusieurs reprises par année auprès des médias ou du public sur les questions liées à l'interculturalité, à la politique d'intégration du canton ou au COSM et à ses prestations.

Actions d'information et de sensibilisation

En 2017, le COSM a restructuré son dispositif d'information et de sensibilisation. Dans ce cadre, la nouvelle structure du site du service a été mise en ligne. Celui-ci a été visité à près de 12'000 reprises entre janvier et décembre 2017, par presque 6'800 visiteurs. Parallèlement, le service a initié une actualisation et un renforcement de son réseau de diffusion d'information afin de pouvoir mieux utiliser les moyens de communication électroniques pour informer et sensibiliser le public et les collectivités migrantes.

Les deux actions régulières du COSM dans les médias, à savoir « FeNEtre sur le Monde » et « Vivre ici en venant d'ailleurs » (VIEVA), se sont poursuivies en 2017, pour la dernière année. Sept annonces de manifestations interculturelles ont été diffusées sur les ondes de RTN en 2017 dans le cadre de FeNEtre sur le Monde. En ce qui concerne VIEVA, 12 portraits, rédactionnels et radiophoniques, ont été présentés au public en 2017, sur la base des thématiques suivantes : les élu-e-s issu-e-s de la migration ; les différentes confessions ; les personnes migrantes hautement qualifiées et les fonctionnaires d'origine migrante.

En 2017, le jury du prix « Salut l'étranger-e ! » a reçu 21 candidatures (14 en 2016). Trois lauréats ont été sélectionnés et se sont vus décerner le prix : M. Pierre Centlivres, professeur honoraire de l'Université de Neuchâtel, pour ses travaux sur la naturalisation, ses recherches sur la double nationalité en Suisse ainsi que pour ses travaux sur la diversité, l'altérité et l'intégration ; le programme « Français pour tous » de l'Université de Neuchâtel, qui regroupe des étudiant-e-s, professeur-e-s, employé-e-s administratives et administratifs et retraité-e-s qui organisent des cours de français pour les requérant-e-s d'asile et les réfugié-e-s depuis 2013 ; l'Association Cœur d'Afrique qui organise des espaces d'échanges et de rencontres entre la population locale et les populations issues des migrations.

Domaine « Protection contre les discriminations » (PIC)

Tant en ce qui concerne ses missions que pour le domaine protection des discriminations du PIC, le service a continué à œuvrer sur plusieurs dimensions, de la consultation pour personnes victimes aux actions de sensibilisation.

Le centre de consultations sociales informe, recueille les plaintes, analyse les situations de discriminations, oriente vers les services existants et met en œuvre si nécessaire une médiation. Il aide toute personne concernée à identifier les pratiques discriminatoires, conseille dans le cadre de démarches juridiques et contribue à établir la preuve de la discrimination. En 2017, il a reçu 10 personnes concernant des plaintes liées à une situation de discrimination.

Coordonnée par le COSM et le Forum « Tous différents-Tous égaux » (ci-après, le Forum), la Semaine neuchâteloise d'actions contre le racisme (SACR) a continué à développer sa programmation tout en l'étendant sur l'ensemble du territoire. En 2017, du 20 au 29 mars 2017, la thématique était axée sur les identités multiples dans une société diverse et a permis de fédérer 29 partenaires, institutions ou associations neuchâteloises, qui ont proposé 33 événements, conférences, expositions, films, actions de rue en lien avec la jeunesse dans plusieurs communes neuchâteloises. Au total plus de 4'000 personnes ont participé aux activités de la SACR, chiffre total auquel il faut ajouter les 3'500 spectateurs du Festival des Films du sud, partenaire de la SACR. Les actions ont été relayées par les médias avec plus d'une vingtaine d'articles et/ou reportages tout au long de la semaine.

Soutenue par le COSM, la journée des réfugié-e-s a été célébrée le 17 juin 2017 avec la participation d'une quinzaine d'associations actives dans le domaine de l'asile et a réuni plusieurs centaines de personnes au centre-ville de Neuchâtel. L'accent a été mis sur la question de l'intégration professionnelle des personnes relevant de l'asile et le programme de la journée a permis de sensibiliser le public neuchâtelois au sujet des difficultés des réfugiés sur le marché de l'emploi et dans le domaine de la formation professionnelle.

Le COSM a soutenu par ailleurs différents projets en lien avec la diversité et les discriminations (cf. aussi domaine vivre ensemble), dont le projet Kululeko (porté par Pro Juventute) qui a permis de sensibiliser à la lutte contre le racisme et les discriminations plus de 525 élèves du secondaire I et II du canton de Neuchâtel.

Domaine « Interprétariat communautaire » (PIC)

Le Centre d'interprétariat communautaire et de traduction (CIC), géré par le COSM, compte 123 traducteur-trice-s/interprètes parlant 46 langues. Dans le cadre de ses objectifs d'accroître les compétences de ses interprètes, le centre a soutenu la formation de quatre interprètes des langues les plus usuelles, en vue de l'obtention d'un certificat reconnu au niveau national.

Durant le deuxième semestre 2016 et le premier semestre 2017 le CIC a permis la réalisation de 4'868 actes (7'370,3 heures) d'interprétariat communautaire, ce qui représente une hausse de 1'116 actes (1'629,8 heures) par rapport à la période précédente. Ce sont les professionnel-le-s du domaine de la santé qui ont sollicité le plus souvent le service des interprètes (2'469,3 heures), suivis par les services de l'administration (1'766 heures) et le domaine social (1'510,3 heures).

En 2017, une étroite collaboration a été mise sur pied avec le service des migrations pour une organisation optimale des rendez-vous avec les interprètes ainsi que pour la gestion comptable et facturation des honoraires des interprètes à l'aide d'une application électronique.

Secteur encouragement de l'intégration

Domaine « Encouragement préscolaire » (PIC)

Pour le domaine de l'encouragement préscolaire, les objectifs du PIC prévoyaient plusieurs actions qui se sont concrétisées en 2017.

L'entretien d'un réseau de professionnel-le-s du domaine préscolaire s'est notamment fait par l'organisation d'un colloque autour de la thématique de l'inclusion et du vivre ensemble. L'édition 2017 a été ouverte aux professionnel-le-s de la santé, ce qui a permis de réunir plus de 60 participant-e-s.

Au niveau du soutien à la parentalité, le COSM a continué le soutien au projet « Réseau mères de contact » (RMC) mené par la Croix-Rouge neuchâteloise (CRNE), dont l'objectif est de sortir de l'isolement des mamans migrantes ayant des enfants de moins de 4 ans. 15 visites de 14 familles ont été réalisées en 2017 grâce à un réseau de 18 mères de contact actives. D'autre part, 6 structures associatives et d'accueil extrafamilial œuvrant en lien avec le public des 0-4 ans ont été soutenues en 2017 dans la concrétisation d'actions visant à atteindre les objectifs fédéraux et cantonaux d'intégration dans le domaine préscolaire, notamment en termes d'égalité des chances pour les enfants issus de la migration.

Domaine « Langue » (PIC)

Le domaine langue s'est concentré en 2017 sur l'amélioration de l'offre en compétences de base et sur la formation des formateurs.

Le COSM a acheté des places auprès de 9 structures (EPER, École Mosaïque, ELIO, RECIF, Caritas, Balkan School, Timbereng School, École-club Migros et CEFNA) pour permettre aux personnes arrivées par le biais de l'asile d'acquérir des compétences de base, notamment en français. 667 places ont été financées au total, y compris des cours de soutien ponctuel auprès de structures spécialisées (Lire & Écrire par exemple). L'offre s'est répartie entre les trois villes du canton pour proposer des cours allant de l'alphabétisation au niveau B1, en fonction du projet de vie des bénéficiaires. Un test de positionnement, destiné à aiguiller les personnes dans le bon niveau, a été financé pour 148 personnes.

Parallèlement, différentes structures ont été subventionnées pour conceptualiser et mettre en œuvre des cours de français pour des personnes allophones nouvellement arrivées. L'association RECIF a organisé 65 cours de français au total, pour 3'279 heures de cours annuels (contre 64 cours et 3'419 heures en 2016) auxquels ont pris part 613 participantes de 76 pays différents. 47% des participantes présentaient une formation supérieure et 17% étaient peu ou pas scolarisées. L'École Mosaïque a été soutenue afin d'offrir des cours de français à un large public de personnes migrantes. 33 (34 en 2016) cours pour nouvelles et nouveaux arrivant-e-s ont été organisés sur l'année civile 2017 au CEFNA. Ces cours ont permis à 426 personnes d'apprendre le français (465 en 2016). La majorité des personnes était au bénéfice d'un permis de travail B (236), d'une autorisation d'établissement permis C (29) ou d'un permis L de courte durée (16).

Le COSM a poursuivi le programme d'intégration et de connaissances civiques (PICC). Il s'agit d'un dispositif spécifique qui vise à familiariser les migrant-e-s au contexte de vie en Suisse et à la pratique du français dans des situations quotidiennes courantes. Durant 2017, cinq programmes distincts ont été réalisés en 9 classes annuelles, semestrielles ou trimestrielles. 188 personnes ont participé à l'un ou l'autre des programmes proposés (236 en 2016) avec une moyenne de 20 participant-e-s par programme. Il s'agit d'une diminution notable par rapport à l'année précédente et cela s'explique principalement par la baisse actuelle des arrivées de l'Union européenne et par des mesures spécifiques supplémentaires mises en place dans le domaine des forfaits d'intégration (asile).

En ce qui concerne la formation des formatrices et formateurs, afin de renforcer la prise en compte des parcours individuels dans l'apprentissage du français (approche Fide), une formation a été proposée aux différentes institutions partenaires citées plus haut. En novembre 2017, 11 formateurs et formatrices ont pris part à un module d'une journée donné par le CEFNA sur le thème de la co-construction. Cette dernière repose sur l'idée qu'un cours n'est bénéfique que s'il répond aux besoins de l'apprenant-e. Pour se faire, les objectifs d'apprentissage et les thématiques abordées doivent être co-construites entre le/la bénéficiaire et le/la formateur-trice.

Domaine « Employabilité » (PIC)

Outre les compétences de base, en 2017, le COSM a continué de mettre en place des mesures spécifiques complémentaires à l'existant. On peut mentionner notamment les aspects suivants:

- Le plan d'action asile, élaboré avec le SMIG et les œuvres d'entraide, a été mis en œuvre et évalué en vue de son adaptation pour 2018. Tout en s'inscrivant dans la stratégie d'intégration professionnelle du DEAS, ce plan vise à identifier de manière précoce les personnes présentant les ressources et le potentiel pour réussir une formation ou une intégration professionnelle afin de leur offrir les compétences nécessaires en vue d'accéder aux structures ordinaires, notamment le SFPO (formation) et le SEMP (recherche d'emploi). 305 mesures visant à renforcer l'employabilité (stages, programme d'insertion, formations) mesures ont été financées en 2017.
- Des mesures d'intégration socioprofessionnelle, visant à développer l'employabilité des personnes issues des forfaits fédéraux d'intégration notamment, ont été mises sur pied ou développées. Ainsi, un projet intercantonal (Neuchâtel, Vaud, Jura) a été coordonné par le COSM pour permettre à 12 personnes (dont 4 Neuchâtelois-e-s) de prendre part à une mesure de formation d'aide cuisinier (Prosperimo). Cette mesure a débouché sur plusieurs prises d'emplois ou d'entrée en formation dans la branche.
- Le projet-pilote de coaching socioprofessionnel débuté en 2016 s'est poursuivi en 2017. Environ 250 personnes ont été rencontrées, orientées et suivies par les conseiller-ère-s en insertion socio-professionnelle soutenues par des fonds fédéraux et qui œuvrent au SMIG ainsi que dans les œuvres d'entraide.

Domaine « Vivre Ensemble » (PIC)

Le COSM favorise et soutient le développement de projets d'intégration développés et portés par des associations de migrant-e-s ou des institutions publiques et privées. Il s'agit de projets qui visent la valorisation des échanges interculturels, de la diversité et du vivre ensemble ou encore la promotion de la participation sociale et civique.

Au cours de l'année 2017, 46 projets ont été déposés auprès du COSM par des associations et des groupements œuvrant en faveur de l'intégration des personnes migrantes. Parmi les 46 projets déposés, 23 ont été soutenus et cofinancés par le COSM pour un montant total de 88'320 francs. Les projets non soutenus ne répondaient pas aux critères. À noter que 28 associations ou institutions ont également bénéficié d'un accompagnement personnalisé (coaching) leur proposant des conseils pour la réalisation de projets tout en cherchant à renforcer leur autonomie. D'autre part, dans le cadre du centre de consultations, au total 124 entretiens ont été réalisés avec les groupements et associations actives dans le canton au sujet de leurs projets et activités en cours.

Parmi les projets soutenus, 18 ont été des projets associatifs de petite envergure proposant des objectifs variés et des activités très diversifiées qui ont tous pour but de multiplier les possibilités pour la population de participer à la vie locale, de se rencontrer et d'échanger.

Les 5 autres projets sont de moyenne à grande envergure et leur financement peut être sur plusieurs années. Dans cette deuxième catégorie figurent l'Association Bel Horizon ainsi que les Marchés de l'Univers. En tant qu'associations reconnues pour leurs activités encourageant la participation de personnes migrantes à la vie locale, le soutien aux activités de ces deux associations a été reconduit en 2017. Les projets LINK de Caritas (qui vise à créer un lien entre population migrante et bénévoles) et les Nouveaux Jardins de l'EPER (qui permet des rencontres et échanges autour du jardinage) ont, quant à eux, poursuivi leurs objectifs visant à élargir le réseau social des personnes arrivées dans le canton par le biais de l'asile.

Donnant toute son importance à la question du vivre ensemble, le COSM a initié une réflexion en 2016 et l'a poursuivie en 2017 pour une stratégie d'intégration sociale globale. Cette stratégie repose sur deux volets. Le volet « information » vise à mettre à disposition des personnes nouvellement arrivées des informations utiles, dans leur langue d'origine, pour qu'elles puissent se familiariser dès leur arrivée avec leur environnement. Ainsi, l'accent est mis sur le soutien aux efforts pour comprendre, s'orienter et trouver sa place dans la société. Le volet « participation » cherche à encourager la participation de la population à la vie publique ainsi que l'engagement des personnes migrantes dans les organisations de la société civile. Le COSM cherche ainsi à renforcer sa collabora-

tion avec le mode associatif et les institutions locales afin d'élargir les possibilités offertes aux personnes migrantes de prendre part activement à leur environnement. Ainsi, le bénévolat, le parrainage et le mentorat sont autant d'occasions de favoriser les échanges entre personnes migrantes et personnes vivant sur le territoire neuchâtelois depuis longtemps et ainsi favoriser le vivre ensemble.

Secteur naturalisations

Le secteur « Naturalisations » a poursuivi son activité d'enquêtes et rapports de naturalisation, sur mandat du service de la justice. Il s'agit du traitement des dossiers de demandes de naturalisations ordinaires 1^{ère} et 2^{ème} générations, de naturalisations facilitées et des auditions rogatoires.

813 dossiers ont été traités en 2017 (771 en 2016, soit 5% de plus). En 2017, 844 dossiers ont été transmis par le service de la justice au COSM (778 en 2016), soit une augmentation de plus de 8%.

Cette augmentation du traitement des dossiers s'est faite alors qu'un nouveau collaborateur a dû être formé et qu'une nouvelle application informatique permettant le traitement des dossiers de manière électronique a impliqué l'adaptation des collaborateurs au nouveau procédé. Sans compter la préparation de la nouvelle procédure en prévision de l'entrée en vigueur, le 1er janvier 2018, des nouvelles lois fédérales et cantonales sur la nationalité.

Activités transversales

Communauté de travail pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM)

La CICM, présidée par M. Roland Debély et dont le secrétariat est assuré par le COSM, s'est réunie trois fois en plénière. Suite aux travaux initiés en 2015 sur la thématique « Jeunesse et migration » elle a émis des recommandations à l'intention du Conseil d'État. Outre les travaux visant à sa nouvelle composition, elle a terminé l'année en organisant une demi-journée de réflexion sur le vivre ensemble dans les zones transfrontalières en décembre 2017. À cette occasion, une vingtaine de personnes venant des deux côtés de la frontière ont fait des propositions concrètes pour améliorer le vivre ensemble au travail, dans les espaces de loisirs et de consommation.

Les sous-commissions de la CICM (Migrations féminines, Information, Travail et problèmes sociaux et le groupe de contact Musulmans) se sont réunies entre une et 3 fois pour aborder des thématiques spécifiques.

Collaborations nationales

Dans la réalisation de ses tâches, le COSM compte sur de nombreuses collaborations. Cantonales avant tout, elles sont aussi nationales et internationales. Le COSM est régulièrement présent aux rencontres nationales de ces partenaires fédéraux, la Commission fédérale pour les questions de migrations (CFM), la Commission fédérale contre le racisme (CFR), le Service fédéral de lutte contre le racisme (SLR), le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) et la Conférence suisse des délégués à l'intégration (CDI). Co-organisée par le COSM, la dernière séance plénière 2017 de la CDI s'est par ailleurs tenue à Neuchâtel. La cheffe de service co-préside par ailleurs la conférence depuis novembre 2016. À ce titre, elle préside aussi la conférence latine des délégué-e-s à l'intégration qui s'est réunie deux fois en 2017. Elle représente la CDI dans différents groupes de travail au niveau fédéral (groupe d'accompagnement du PIC, Agenda Intégration, groupe d'accompagnement d'une étude sur la marge de manœuvre des cantons).

6.6. Perspectives

On le constate, l'intégration à moyen et long terme dépend aussi de la qualité des prestations du COSM. Une information précise, un conseil en cas d'incompréhension et une orientation adéquate facilitent l'installation et assurent l'égalité des chances. Ceci devra continuer de se faire indépendamment de la centralisation prévue du service à la Chaux-de-Fonds.

Dans les dernières années, les moyens dévolus à l'intégration n'ont pas augmenté de manière proportionnelle à la demande, liée à l'augmentation des arrivées. Les mesures mises en place, notam-

ment pour permettre l'apprentissage des compétences de base, se sont révélées nettement insuffisantes. Même si on peut s'attendre à une baisse des arrivées, les besoins demeurent importants. Ce d'autant plus dans la perspective de la mise en œuvre de la stratégie IP (pilotee par le SEMP) dans le secteur des migrations. Le COSM assure la coordination de la stratégie d'intégration d'une partie des personnes arrivées par le biais de l'asile et celle des mesures mises en place pour les préparer à l'entrée dans le dispositif. Le plan d'action asile s'inscrit dans cette perspective mais des ajustements devront être apportés.

Au niveau fédéral, les négociations entre les cantons et la Confédération pour l'augmentation des forfaits d'intégration pourraient aboutir en 2018 et avoir un impact financier en 2019. Une possible augmentation des moyens ira de pair avec des objectifs ambitieux à atteindre (Agenda Intégration).

À noter cependant, qu'aucune augmentation des moyens n'est envisagée pour le reste du public, avec des manques par exemple pour assurer la formation des jeunes arrivés tardivement ou des adultes au chômage n'ayant pas de connaissances suffisantes du français.

L'égalité des chances passe aussi par un comportement exemplaire de l'État dans son ensemble, en tant qu'employeur et en tant que prestataire de service, afin de garantir la non-discrimination à tous les niveaux ainsi qu'une implication forte de l'ensemble de la société. Une meilleure coordination de la politique interculturelle au niveau étatique ainsi que le développement de réseaux bénévoles y contribuera.

7. SERVICE DE L'ACTION SOCIALE

7.1. Missions

Le service de l'action sociale (SASO) est constitué de 5 entités qui poursuivent les missions suivantes :

- Direction du service (SASO-Dir) : diriger les activités des 4 offices, assurer la coordination de l'action sociale, qu'elle soit publique ou privée, et conduire la politique sociale du canton ;
- Office cantonal de l'aide sociale (ODAS) : conseiller et surveiller les autorités d'aide sociale (services sociaux communaux/régionaux et services privés), leur fournir les outils réglementaires (directives) nécessaires à la bonne application de l'aide sociale. Soutenir et diriger les assistants sociaux dans les situations complexes ou difficiles. Contrôler et répartir les charges d'aide matérielle. Organiser l'offre d'insertion socioprofessionnelle s'adressant aux bénéficiaires de l'aide sociale et en assurer le financement ;
- Office de recouvrement et d'avances des contributions d'entretien (ORACE) : apporter une aide administrative, juridique et financière aux créanciers alimentaires en difficulté ;
- Office des bourses (OCBE) : favoriser, par une aide financière, l'accès aux études et à la formation pour les personnes qui ont les aptitudes nécessaires sans disposer des ressources financières suffisantes ;
- Office cantonal de l'assurance-maladie (OCAM) : veiller au respect de l'obligation de s'assurer. Accorder des réductions de primes LAMal aux assurés de condition modeste. En matière de contentieux, régler les créances (primes et/ou participations aux coûts impayées) des assurés auprès des caisses afin de garantir un droit aux prestations.

7.2. Objectifs de l'année

L'objectif premier pour le service en 2017 a été de gérer un nombre croissant d'activités de tous genres malgré une diminution de ses effectifs.

Des travaux de conceptualisation ont été menés en lien avec une redéfinition, souhaitée dans un avenir proche, de l'ensemble des prestations sociales sous conditions de ressources (Projet Redef-Presta, voir chapitre « Perspectives »).

Dans le domaine de l'aide sociale, la maîtrise des dépenses d'aide matérielle a été l'objectif prioritaire de l'année 2017, malgré une situation de l'emploi encore difficile. Ceci a été rendu possible par l'intensification des efforts en matière d'insertion socioprofessionnelle, mais surtout par la réduction des prestations d'entretien et spécialement celles versées aux jeunes. Une révision des normes était à peine entrée en vigueur au 1^{er} mars 2017 que le SASO a dû mener d'intenses réflexions autour de plus de 45 mesures d'économies en prévision de l'exercice 2018. Les premières modifications de pratique pour les services sociaux ont eu lieu en octobre 2017 déjà, rendues nécessaires par le résultat des évaluations de l'exercice comptable en cours. Une nouvelle révision de normes à la baisse – la 3^e en quatre ans – a été préparée par l'ODAS pour une entrée en vigueur en février 2018.

L'OCAM, pour sa part, a été fortement sollicité en vue de remplacer le système de l'octroi automatique des subsides LAMal à l'attention de certaines catégories d'assurés par un système de « quasi-automatisme ».

Enfin, les travaux en vue d'élaborer une politique cantonale de lutte contre le surendettement se sont poursuivis sous la conduite d'un comité de pilotage interdépartemental, avec objectif de présenter un rapport au Grand Conseil en 2018.

7.3. Ressources

Les effectifs du SASO enregistrent à fin 2017 une notable diminution (-1,6 EPT) conformément aux engagements pris, et ce malgré une augmentation des activités constatée dans chacune des entités. La dotation a diminué à la Direction du service (-0,1 EPT), à l'ODAS (suppression de 0,2 EPT de poste d'animateur de programme d'insertion à Ressources), à l'ORACE (suppression de 0,3 EPT de collaboratrice administrative) et enfin à l'OCAM (suppression de 2 fonctions occupées à mi-temps, soit -1 EPT). Par ailleurs, un transfert a été opéré à l'interne du service dans le sens d'une plus grande polyvalence souhaitée entre les collaborateurs spécialisés : 0,2 EPT sont passés de l'OCBE à l'OCAM.

Au final, au 31 décembre 2017, la dotation officielle du SASO, sans le personnel placé temporairement, ni les stagiaires et les trois apprenties (1 à l'ORACE et 2 à l'OCAM), représentait 56 collaboratrices et collaborateurs pour un total de 42,6 EPT, selon la répartition suivante :

- Direction du service avec 4,3 EPT, soit : 1 chef de service (100%) ; 1 responsable financier (100%), 1 juriste/collaboratrice scientifique (70%) et 2 collaborateurs scientifiques (160%).
- ODAS avec 12,3 EPT, soit : 1 chef d'office (100%), 1 responsable des programmes d'insertion (80%), 1 collaborateur spécialisé en insertion (80%), 1 conseillère sociale pour l'insertion des personnes de moins de 35 ans (70%), 2 animateurs pour le programme d'insertion Ressources (130%), 1 collaboratrice administrative pour le programme d'insertion Ressources (40%), 1 conseiller administratif (100%), 3 conseillers sociaux (200%) ; 1 responsable du contrôle de la gestion des dossiers (100%) , 2 collaboratrices administratives chargées du contrôle de la gestion des dossiers (100%), 1 comptable (100%), 2 collaboratrices administratives chargées du secrétariat (130%).
- ORACE avec 8 EPT, soit : 1 chef d'office (100%), 6 juristes, gestionnaires de dossiers (450%), 4 collaboratrices administratives (170% pour le secrétariat et 80% pour la comptabilité).
- OCBE avec 3,1 EPT, soit : 1 chef d'office (80%), 3 collaboratrices spécialisées (180%) et un collaborateur administratif au secrétariat (50%), mis à disposition par l'OCAM et nouvellement pris en compte dans l'effectif de l'OCBE.
- OCAM, avec 14,9 EPT, soit : 1 chef d'office et 1 adjoint (200%), 3 collaborateurs au secrétariat/réception/courrier (140%), 4 collaborateurs à la révision financière/contentieux (350%), 7 collaborateurs à la révision des subsides (450%), 5 collaboratrices à la gestion de l'affiliation (300%) et 1 collaboratrice à la gestion UE (50%).

7.4. Événements principaux

S'agissant de la facture sociale, l'année 2017 a été marquée par l'entrée en vigueur d'une modification du règlement d'exécution de la loi sur l'action sociale (RELASoc), qui a permis de formaliser plus en détail le périmètre et les modalités de gestion de la facture sociale.

Dans le domaine de l'aide sociale, l'année 2017 a été marquée notamment par la modification de la loi fédérale sur la compétence en matière d'assistance (LAS) qui permettait de refacturer au canton d'origine l'aide sociale fournie à des bénéficiaires suisses, domiciliés depuis moins de 2 ans dans le canton qui a fourni l'aide. Ce changement a des conséquences financières certaines : comparaison faite entre ce que Neuchâtel remboursait aux autres cantons pour des Neuchâtelois aidés hors canton et ce que Neuchâtel percevait des autres cantons, l'opération se soldait par une recette annuelle variant entre 1 et 1,5 million de francs, selon les années.

Autre modification d'importance : la dénonciation de la Convention franco-suisse, datant de 1931, qui permettait, du moins en théorie, de refacturer à la France, via l'Office fédéral de la justice (OFJ), à certaines conditions, l'aide apportée aux ressortissants français.

Enfin, au 1^{er} mars 2017, une modification de l'arrêté du Conseil d'État est entrée en vigueur pour le premier train de mesures visant à réduire les normes d'aide sociale.

Dans le domaine de compétence de l'ORACE, celui-ci a préparé la réponse du Conseil d'État à la mise en consultation du projet d'ordonnance du Conseil fédéral sur l'aide au recouvrement des

créances d'entretien du droit de la famille (OAIr), qui constitue la toute première réglementation fédérale en la matière.

Dans les aides à la formation, une modification réglementaire a été introduite en été 2017 avec effet sur les bourses de l'année de formation 2017-2018. Le principal changement relève d'une mesure d'économies et concerne la prise en compte de la fortune des parents de l'étudiant-e.

7.5. Activités / réalisations

Direction du service

Facture sociale harmonisée (FS)

Comme évoqué au chapitre précédent, s'agissant de la facture sociale, l'année 2017 a vu l'entrée en vigueur d'une modification du règlement d'exécution de la loi sur l'action sociale (RELASoc), qui a permis de formaliser plus en détail le périmètre et les modalités de gestion de la facture sociale. Cette modification a fait l'objet d'une consultation du Conseil de la facture sociale. Durant l'année, la facture sociale a également fait l'objet d'un rapport du Contrôle cantonal des finances (CCFI) relatif au 1^{er} exercice bouclé, à savoir la facture sociale 2015, et a relevé que tout était bien tenu.

Le tableau ci-dessous récapitule la facture sociale 2017 selon le boucllement provisoire basé sur les montants arrêtés au 31 décembre. Par rapport au budget initial, les comptes au 31 décembre présentent un dépassement de 2,4 millions de francs, avec un total de 218,9 millions de francs.

Composantes	Budget initial (BUI)	Comptes au 31.12.2017	Ecart CO - BUI	Part Etat	Part Communes
				60%	40%
Subsides LAMal	69'468'900	71'903'026	2'434'126	43'141'816	28'761'210
Bourses d'études	5'119'000	5'121'383	2'383	3'072'830	2'048'553
Avances de contributions d'entretien	550'000	406'089	-143'911	243'653	162'436
Aide sociale	115'048'900	116'709'379	1'660'479	70'025'627	46'683'752
Lutte contre les abus	959'000	863'525	-95'475	518'115	345'410
Intégration socio-professionnelle	11'743'000	8'746'077	-2'996'923	5'247'646	3'498'431
Social privé	3'348'200	3'520'600	172'400	2'112'360	1'408'240
Alfa Sal	4'530'500	5'341'872	811'372	3'205'123	2'136'749
FIP, financement LACI	5'740'000	6'297'453	557'453	3'778'472	2'518'981
Total charges nettes de transfert	216'507'500	218'909'403	2'401'903	131'345'642	87'563'761
Ecart CO - BUI				1'441'142	960'761

Parmi les neuf composantes de la facture sociale, pour lesquelles sont indiquées ici les charges nettes (total des charges et recettes relevant de chaque composante), deux dépassements importants sont à signaler. Le premier concerne les subsides LAMal (+2,4 millions) et s'explique principalement par une augmentation plus importante que prévue du volume de subsides pour des bénéficiaires de l'aide sociale. Le second relève de la composante « aide sociale » (+1,7 million) et plus particulièrement des dépenses en matière d'asile non-couvertes par les forfaits de la Confédération. L'autre écart important à relever concerne la composante « intégration socio-professionnelle » qui présente des dépenses inférieures de près de 3 millions de francs au budget. Cet écart s'explique par la réorganisation du domaine de l'intégration professionnelle, avec notamment la disparition des mesures d'intégration professionnelles rémunérées (MIP).

Durant l'exercice 2017, le boucllement définitif de la facture sociale 2016 a été établi. Le montant définitif s'est avéré 1,5 million de francs inférieur au boucllement provisoire. C'est principalement des corrections au niveau des recettes qui ont été apportées, notamment en matière d'aide sociale. Au final, la facture sociale 2016 s'élève donc à 216 millions de francs au lieu de 217,5 millions.

Harmonisation et coordination des prestations sociales ; Dispositif ACCORD et guichets sociaux régionaux (GSR)

Les travaux d'harmonisation se sont poursuivis, tant entre les secteurs prestataires qu'entre les guichets ACCORD. À noter, le déploiement d'une nouvelle version de la base centralisée de données sociales (BaCeDoS) au printemps 2017. Enfin, le travail d'accompagnement continue, notamment avec un module de formation de deux jours (proposé 1 fois en 2017) et par le biais de la « hotline » du Support ACCORD assuré par le SASO.

La lutte contre les abus et son volet « Prestations justes » de la Campagne Réglo a eu des impacts directs sur le Dispositif ACCORD. L'échange d'informations entre secteurs prestataires a été intensifié et des mécanismes de communication dédiés ont été mis en place. Un groupe de travail ad hoc a livré à fin 2017 ses propositions pour une optimisation de la récolte et de l'échange d'informations entre les secteurs impliqués dans ce dispositif.

Collaboration interinstitutionnelle (CII)

En 2017, l'organisation neuchâteloise de la collaboration interinstitutionnelle (CII) a connu une profonde mue : d'une structure cantonale de pilotage assurant tant l'identification, le démarrage, que le suivi de projets transversaux, les réflexions ont donné naissance à la « Plateforme CII NE ». Cette réorientation, menée de concert avec les chefs des départements de tutelle (DEAS et DEF), s'explique par la volonté de clarifier ce qui relève de la mise en œuvre de la stratégie d'intégration professionnelle (IP) et ce qui concerne le mandat plus général donné à la CII. L'objectif global de décroisonner les processus et créer des interfaces entre les différents secteurs impliqués dans l'insertion sociale et professionnelle est maintenu.

La Plateforme CII, recentrée dans une nouvelle composition avec les secrétariats généraux des départements concernés et les directions des services impliqués (COSM, OAI, SASO, SEMP, SFPO et SMIG) a désormais pour mission d'identifier les thèmes et problématiques nécessitant une approche transversale et de saisir au besoin le Conseil d'État. Par ce recentrage, l'intention est de sortir d'une logique de pilotage, tout en assurant en quelque sorte une « veille active » au niveau de ce domaine d'activités. Au surplus, la Plateforme continuera d'assurer le lien avec les instances fédérales particulièrement avec le bureau national CII.

Pendant l'année 2017, la CII a notamment thématiqué le sujet de l'intégration professionnelle des jeunes. La conduite et l'agenda de ce thème identifié comme prioritaire feront l'objet de discussions au cours de l'année 2018. Surtout, 2017 a été l'occasion de concrétiser une action importante avec la mise en œuvre d'un cursus de formation ou sensibilisation des collaborateurs de services impliqués dans la CII. Trois matinées ont été mises sur pied, réunissant 45 professionnels des secteurs partenaires. Le bilan de ces démarches sera tiré au 1^{er} trimestre 2018, afin de décider des suites à donner à cette phase-pilote.

Coordination interdépartementale de la politique sociale (CIPOS)

Le groupe de travail CIPOS trouve sa source dans la loi sur l'action sociale. Il est composé de représentants des services de l'administration cantonale concernés par la politique sociale de l'État (à l'exception de la thématique de l'insertion, traitée en Plateforme CII). En 2017 et à la faveur de la nouvelle législature, il a revisité son mandat validé par le Conseil d'État :

« Le GT CIPOS est au premier chef un lieu d'échange et d'information. Il offre aussi un cadre transversal tout trouvé à des réflexions interdépartementales et est donc susceptible, aujourd'hui comme par le passé, de donner une assise à des travaux interdépartementaux, soit en les initiant en jouant alors le rôle d'« incubateur », soit en les accompagnant. Il permet en outre à ses membres de saisir des liens avec les autres secteurs et de sortir d'une réflexion cloisonnée. Il facilite l'ouverture aux autres problématiques et permet une majeure compréhension de leur complexité respective. Il est intéressant de souligner que les cantons qui ont mis en place un dispositif harmonisé d'accès et de calcul des prestations sociales sous condition de ressources ont tous salué l'existence à Neuchâtel d'un tel organe permanent, désigné directement par le Conseil d'État ».

Le GT CIPOS a convenu qu'il n'était plus en mesure de donner son préavis sur les projets législatifs, faute souvent d'être consulté, ou du moins de l'être dans les délais. Le Conseil d'État a de ce fait accepté sa proposition de supprimer cette mission qui figurait dans le règlement d'exécution de la

loi sur l'action sociale. Par ailleurs, la composition du GT s'est élargie pour tenir compte de l'importance croissante du thème de la migration et de ses effets sur le plan social, de même que de la coordination toujours accrue à assurer des politiques sanitaires et sociales, s'agissant en particulier du logement.

Plus concrètement, le GT s'est réuni à trois reprises en 2017, examinant entre autres thèmes celui des logements avec encadrement et celui de la fiscalité des familles.

Subventions aux organismes du domaine social ambulatoire

Dans le domaine de l'action sociale privée, deux secteurs se sont préparés à de profonds changements.

Le centre LAVI a mené d'importants travaux en vue de créer, sous l'égide de la Fondation pour la coordination de l'action sociale (FAS) et avec Solidarité Femmes, un nouveau centre de compétence cantonal qui sera actif depuis le 1^{er} janvier 2018 : le service d'aide aux victimes (SAVI). Grâce aux efforts de rationalisation faits (3 lieux d'activités au lieu de 5) et aux synergies développées, ce service permettra une meilleure prestation à la population à coûts identiques.

En matière de consultation conjugale, le service de l'action sociale a souhaité ne reconnaître et subventionner à l'avenir plus qu'un seul partenaire, le CSP. Ainsi, dès janvier 2018, la FAS ne délivrera plus cette prestation.

Organismes subventionnés	Montants payés
	Fr.
Association neuchâteloise de médiation familiale	10'000.–
Caritas Neuchâtel	165'200.–
Caritas, indemnisation pour la gérance des dossiers des réfugiés statutaires C	294'000.–
Caritas, service des dettes	120'000.–
Caritas, carte culture	25'000.–
Centrevue (FAS)	206'600.–
Centre œcuménique de rencontre et d'animation (CORA), Fleurier	104'300.–
Centre social protestant	239'900.–
Centre social protestant, indemnisation pour gérance des dossiers réfugiés stat. C	283'500.–
Centre social protestant, service de consultations conjugales	82'400.–
Centre social protestant, service des dettes	240'000.–
FAS, redevance informatique des services privés	88'000.–
FAS, service de consultations conjugales, La Chaux-de-Fonds	82'400.–
Fondation SEREI, La Chaux-de-Fonds	110'000.–
La Main tendue	16'000.–
Fondation neuchâteloise pour la coordination de l'action sociale (FAS)	377'000.–
Pro Senectute	266'300.–
Centres de consultation LAVI (FAS)	810'000.–
Total des subventions versées aux organismes	3'520'600.–

Application de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI)

L'activité relative à la LAVI dans le canton de Neuchâtel, relativement stable en comparaison avec 2016, relève de la compétence du centre de consultation dont les bureaux sont situés à Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds et qui sont placés sous la responsabilité de la FAS.

À ce titre, on relèvera que 874 dossiers LAVI ont été traités en 2017 (471 nouveaux).

Le SASO, comme autorité de subventionnement LAVI, a versé en 2017 :

- 810'000 francs pour l'exploitation du centre de consultation (sur 2 sites) ;
- 313'883 francs pour les aides financières accordées par le centre LAVI (rubr. "aide LAVI") ;
- 68'783 francs pour les 14 demandes d'indemnisation et de réparation morale approuvées par décision du chef du DEAS (rubrique "indemnités LAVI").

Par ailleurs, dans le cadre de la lutte contre la traite des êtres humains (TEH), une indemnité de 100'000 francs a été versée par le SASO à la FAS pour couvrir les coûts du poste de chargée de mission TEH latine; cette dépense est refacturée aux cantons latins sur la base d'une « Convention CLASS ».

Fonds de désendettement et de prévention à l'endettement

Le comité de direction du Fonds de désendettement et de prévention à l'endettement a tenu 3 séances de travail en 2017, présidées par le chef du SASO. Seuls 2 prêts ont été accordés, pour des montants de 34'000 francs et 9'462 francs.

Le Conseil de fondation s'est, quant à lui, réuni en octobre 2017, sous la présidence du chef du DEAS, pour sa séance annuelle. Il a alors pris connaissance du rapport oral 2016 du comité de direction, examiné le rapport du contrôle cantonal des finances et accepté les comptes à l'unanimité. Les travaux préparatoires en vue d'un programme cantonal de lutte contre le surendettement ont également été présentés à cette occasion.

7.5.1. Office cantonal de l'aide sociale (ODAS)

La rigueur des législations fédérales en matière sociale a continué en 2017 de produire des reports de situations, et donc de charges supplémentaires, sur l'aide sociale.

Les charges d'aide matérielle versée par les services sociaux régionaux (SSR), les services sociaux privés, en tant qu'autorités d'aide sociale, et par l'ODAS sont intégrées dans la facture sociale depuis 2015. Aussi, depuis 2016, les chiffres ne sont plus guère comparables avec ceux des années précédentes. Le montant des dépenses d'aide sociale au sens strict (hors asile) pour l'année 2017 est provisoire à ce stade mais très proche du chiffre définitif. Il est estimé à 107'150'000 francs, ce qui représente une augmentation de 3,06% par rapport au bouclage provisoire de l'an dernier. Selon une 1^{ère} analyse, trois facteurs expliquent cette hausse :

1. l'allongement de la durée moyenne de recours à l'aide sociale ;
2. le solde positif du nombre de dossiers ouverts durant l'année comparé au nombre de dossiers fermés ;
3. la fin des refacturations entre cantons (modification de la LAS).

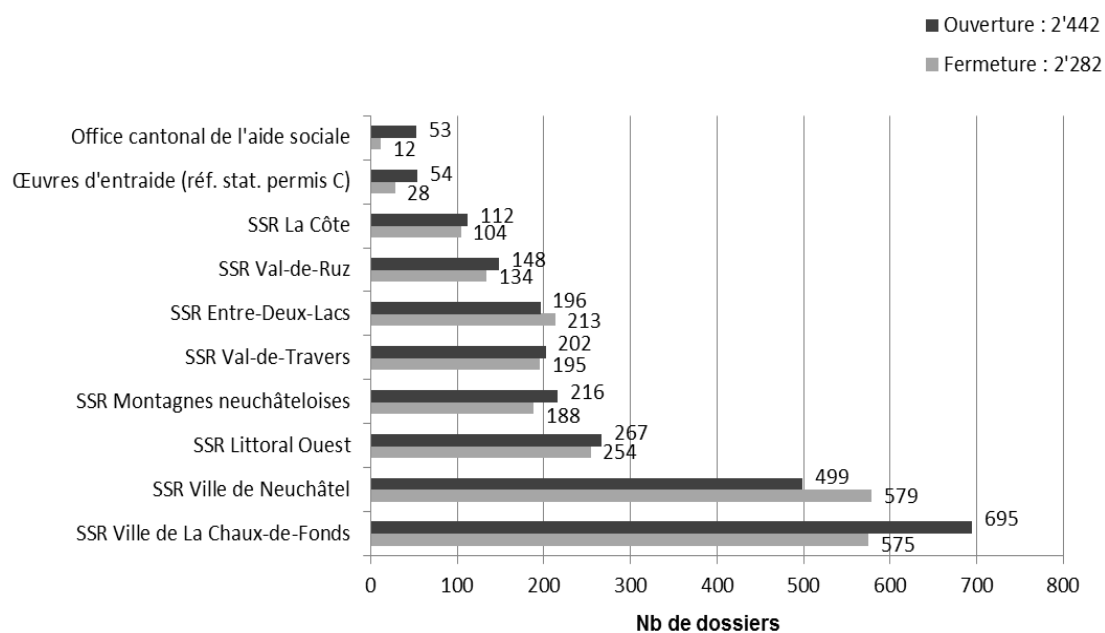
À propos des nouveaux dossiers d'aide sociale ouverts au cours de l'année 2017, une sensible diminution est constatée puisque leur nombre est passé de 2'638 en 2016 à 2'442 en 2017 (-7,43%, soit moins 196 nouveaux dossiers).

En 2017, les SSR ont enregistré un nombre de fermetures de dossiers plus important que l'année précédente (2'282 clôtures, contre 1'974 en 2016), ce qui constitue un signal encourageant. Parmi les causes de fermeture, les plus nombreuses sont celles inhérentes à une fin d'intervention en raison de revenus suffisants (reprise d'une activité lucrative, augmentation des revenus, aide en amont de l'aide sociale, etc.), soit 37%. Autre cause importante : l'octroi d'une prestation liée à l'assurance-chômage (indemnités, mesures du chômage), soit 5,1%. Citons encore l'octroi d'une prestation d'une assurance du 1^{er} pilier ou d'une autre assurance (maladie ou accident), soit 12,8% des causes.

Au final, le solde entre ouvertures et fermetures de dossiers laisse apparaître un solde positif mais dans une proportion moins importante que lors de l'exercice précédent (+160 dossiers en 2017, contre +576 dossiers en 2016).

Enfin, s'agissant du GSR de La Côte, la commune de Corcelles-Cormondrèche a souhaité rompre le partenariat qui l'unissait à Peseux, et a entrepris des négociations avec la ville de Neuchâtel (reprise des activités dès janvier 2018). La commune de Peseux ne remplissant plus les critères (nombre d'habitants) pour constituer à elle seule un GSR, elle doit impérativement trouver une solution alternative à l'horizon de la fin de l'année 2018.

Ouverture et fermeture des dossiers en 2017, par SSR



STATISTIQUE DES NOUVEAUX DOSSIERS OUVERTS EN COURS D'ANNEE

1. Par cause d'indigence

		Nb de dossiers			En % du total		
		2017	2016	2015	2017	2016	2015
	Handicap physique ou psychique	195	193	211	7.9	7.2	8.9
10	Maladie	47	56	43	1.9	2.1	1.8
12	Accident	13	14	13	0.5	0.5	0.6
14	Maladie psychique	22	17	22	0.9	0.6	0.9
16	Demande AI en cours	113	106	133	4.6	4.0	5.6
	Défaut de soutien	164	176	176	6.8	6.7	7.5
20	Carence de la parenté	37	29	46	1.5	1.1	1.9
22	Séparation, divorce ou abandon	127	147	130	5.2	5.6	5.5
	Placement personnes âgées + décès	94	68	84	3.8	2.6	3.6
30	Placement home pour personnes âgées	3	4	2	0.1	0.2	0.1
32	Décès	91	64	82	3.7	2.4	3.5
	Inadaptation sociale	8	19	21	0.3	0.7	0.9
40	Délinquance	3	10	15	0.1	0.4	0.6
42	Alcoolisme	1	1	2	0.0	0.0	0.1
44	Toxicomanie	4	8	4	0.2	0.3	0.2
	Causes économiques	1'981	2'182	1'868	81.1	82.7	79.3
50	Défaut de gain	1'397	1'530	1'308	57.2	58.0	55.5
52	Chômage	572	626	544	23.4	23.7	23.1
54	Rapatriement	12	26	16	0.5	1.0	0.7
Total :		2'442	2'638	2'360	100	100	100

2. Par groupe d'âge

		Nb de dossiers			En % du total		
(selon le chef de famille titulaire du dossier)		2017	2016	2015	2017	2016	2015
Moins de 18 ans		35	37	49	1.4	1.4	2.1
De 18 à 24 ans		511	566	477	20.9	21.5	20.2
De 25 à 29 ans		294	375	333	12.0	14.2	14.1
De 30 à 39 ans		575	617	527	23.5	23.4	22.3
De 40 à 49 ans		469	499	443	19.2	18.9	18.8
De 50 à 59 ans		379	389	364	15.5	14.7	15.4
60 ans et plus		179	155	167	7.3	5.9	7.1
Total :		2'442	2'638	2'360	100	100	100

Commentaire :

Par rapport à l'année 2016, le nombre de nouveaux dossiers ouverts en 2017 a diminué de 7.43 % soit -196 dossiers.

Dispositif d'insertion géré par l'ODAS

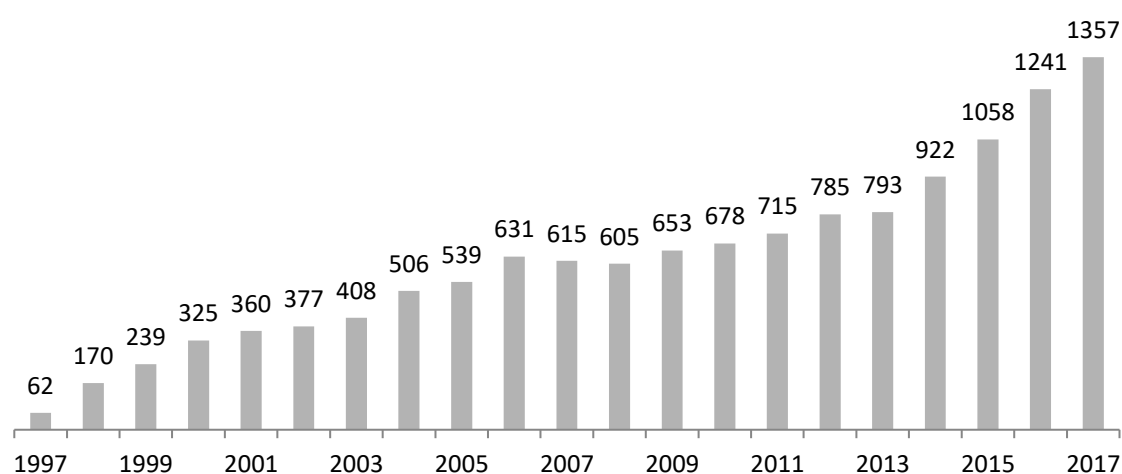
En participant à une mesure d'insertion, les bénéficiaires de l'aide sociale fournissent une contre-prestation à l'aide matérielle qu'ils perçoivent. Ils ont ainsi l'opportunité de côtoyer un environnement plus proche de la vie professionnelle et de tenir un rôle actif et dynamique dans leur rapport à l'autorité d'aide sociale.

En 2017, l'ODAS a collaboré avec vingt-quatre programmes ou mesures d'insertion, à savoir : le programme Ressources-ISP (le seul placé entièrement sous la responsabilité de l'ODAS), Feu-Vert Entreprise, les Ateliers Phénix, La Joliette, Télé "Objectif-Réussir", Teen-Services, Evologia, Les Couturiers du Temps, Pôle Industrie, Drop-In – Le13Ouvert, EcoVal, les Villages d'Artisans du Bas et du Haut, Caritas-ISP (regroupement de 4 structures : Espace des Montagnes, Épicerie Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, Le Pantin), IPT, Atelier 93, Comm'zone, MyFlore, Conversio, PerspectivePlus, Atelier Fil, CAP, CPTT-Le Seuil et Aura Coaching.

Au total, ces programmes ou mesures ont offert en permanence environ 414 places disponibles (à mi-temps).

Autre possibilité d'insertion, l'autorité d'aide sociale et le bénéficiaire peuvent convenir d'un projet d'insertion individuel qui se réalise en dehors d'une structure de groupe, s'il apparaît comme une solution préférable pour l'intéressé (par exemple : stage de trois mois dans une PME, auprès d'un artisan, d'une collectivité ou autre).

Evolution du nombre de personnes en contrat d'insertion (programme et individuel)



En résumé pour l'année 2017, pas moins de 1'357 bénéficiaires de l'aide sociale ont signé un contrat d'insertion (+9% par rapport à l'année précédente). Parmi ceux-ci, 59% ont intégré un programme d'insertion financé par l'ODAS et 40% sont âgés de moins de 35 ans. Fait réjouissant, quelque 272 participants à une mesure d'insertion ont connu un débouché positif (20%), soit en trouvant un emploi, soit en reprenant des études ou une formation. Par ailleurs, il a de nouveau été possible de financer des formations de courte ou moyenne durée.

Au niveau du case management de la formation professionnelle à destination des jeunes bénéficiaires de l'aide sociale, la conseillère sociale pour l'insertion des jeunes, active à l'ODAS, a reçu 101 nouvelles demandes. 67 d'entre elles, émanant des huit SSR, ont mené à une ouverture de dossier et donc à des mesures de soutien : démarchage, orientation scolaire et professionnelle, désendettement, remise à niveau scolaire et/ou coaching. En comptant les dossiers encore ouverts des années précédentes (2015 et 2016), ce sont finalement 120 jeunes qui ont été suivis durant l'année. La tendance se dessine de travailler avec les plus jeunes bénéficiaires de l'aide sociale, dès leur sortie de l'école. Dans ce but, la collaboration avec l'office de protection de l'enfant s'est intensifiée. Il est à relever que le fossé est souvent grand entre le projet de formation et les lacunes en matière de savoir ou de savoir-être constatées chez les jeunes.

En matière d'entreprises sociales (concept NE-ESO), 8 EPT étaient à disposition en 2017 auprès d'Alfaset et 9,6 auprès d'Espace des Solidarités (entité de Caritas). Un bilan financier de cette expérience établi par le SASO a permis de mettre en évidence le résultat positif pour les personnes qui en bénéficient puisqu'elles sortent de l'aide sociale grâce à la rémunération liée à leur contrat de travail à durée indéterminée ; bilan largement positif également pour les collectivités qui épargnent sur les dépenses d'aide sociale et retrouvent aussi des contribuables réguliers.

7.5.2. Office de recouvrement et d'avances des contributions d'entretien (ORACE)

En 2017, 227 nouvelles demandes ont été enregistrées, soit un nombre quelque peu inférieur à celui de l'année précédente (251 nouveaux cas en 2016). Sur ces 227 nouveaux dossiers, 157 (soit environ 70%) incluaient une demande d'octroi d'avances, dont environ la moitié, soit 81 ont reçu une réponse positive.

D'autre part, sur l'ensemble de l'année 2017 et en application des dispositions légales en vigueur, l'office a supprimé son aide financière dans 40 dossiers, le montant dû à la collectivité publique ayant atteint, dans chacun des dossiers en question, l'équivalent de 24 mois d'avances. Ce nombre est plus élevé que celui de l'année dernière, au cours de laquelle les avances avaient dû être supprimées dans 30 dossiers.

S'agissant du nombre total de dossiers traités, l'année 2017 a enregistré une baisse attendue, avec 2'826 dossiers contre 2'886 à fin 2016. Cette diminution s'explique par le fait que, dans le cadre de l'analyse et de la réorganisation des anciens dossiers contentieux (c'est-à-dire antérieurs à l'année 2002), un grand nombre a déjà fait l'objet d'un classement définitif. Cette opération, toujours en cours, devrait être finalisée en 2018.

Le nombre de dossiers faisant l'objet d'avances connaît lui aussi une diminution par rapport à l'année précédente, avec 173 unités au 31 décembre 2017 (contre 192 à fin 2016). Ce chiffre confirme, sur la durée, l'importante baisse du nombre de dossiers d'avances constatée après la mise en œuvre de la réforme ACCORD en janvier 2014, laquelle a imposé des conditions-cadre d'accès aux avances plus restrictives. En ce qui concerne le montant total des avances octroyées, il reste à peu près stable avec 1'340'597 francs (contre 1'329'715 francs en 2016).

La dépense effective à charge des collectivités neuchâteloises, à savoir la différence entre le montant total des avances accordées et celui des avances récupérées, s'élève à 406'089 francs, soit un montant largement inférieur au découvert prévu au budget (550'000 francs). Ce très bon résultat est la conséquence directe de l'excellent taux de recouvrement atteint cette année par l'ORACE, avec 69,7%.

Enfin, dans le cadre de ses démarches de recouvrement, qui constituent l'essentiel de son activité, l'office a engagé en 2017 un total de 353 procédures judiciaires (civiles, pénales, loi sur les poursuites LP).

7.5.3. Office des bourses (OCBE)

Ainsi qu'évoqué au chapitre « événements principaux », une modification réglementaire relative aux aides à la formation a été introduite en été 2017 avec effet sur les bourses de l'année de formation 2017-2018. Pour l'essentiel, la franchise appliquée à la fortune des parents est passée de 100'000 francs à 10'000 francs par membres présents dans l'unité économique de référence (UER, ménage). L'excédent de fortune est transformé et ajouté en revenu dans un rapport de 30% et non plus de 15%.

Bourses d'études par année de formation

Le tableau ci-après présente le résultat des deux dernières années scolaires terminées. Il montre une augmentation modérée du nombre de boursiers (+27 unités) et une augmentation de plus de 350'000 francs du montant total versé au titre des bourses.

Niveau de formation	2015-2016			2016-2017*			Variations	
	Boursiers	Montants	Moyenne	Boursiers	Montants	Moyenne	Boursiers	Montants
Secondaire II	508	1'621'908	3'193	514	1'847'502	3'594	+1.2%	+13.9%
Tertiaire	413	3'306'401	8'006	434	3'521'788	8'115	+5.1%	+6.5%
Formation continue	3	28400	9'467	3	13'400	4'467	-	-
Total	924	4'956'709	5'364	951	5'382'690	5'383	+2.9%	+8.6%

* État au 25.1.2018

Il importe de préciser que de nombreux paramètres exogènes peuvent avoir un impact sur le nombre de demandes de bourses déposées et le montant des aides versées.

Montants moyens des bourses d'études 2016 et 2017

La comparaison intercantonale n'est possible que sur la base des statistiques de l'OFS. Celles-ci se fondent sur les montants des bourses effectivement versées durant l'année civile et non sur les années de formation.

Niveau de formation	Montant moyen CH 2016*	Montant moyen NE 2016*	Montant moyen NE 2017
Secondaire II	5'749	2'993	3'255
Tertiaire	8'522	7'433	7'343
Formation continue	5'672	6'338	5'983
Total	7'094	5'148	5'291

*Source : Bourses et prêts d'études cantonaux 2015, OFS

Si, d'une manière générale, le montant moyen des bourses versées par le canton de Neuchâtel est quelque peu inférieur à la moyenne suisse, il l'est dans une moindre mesure en ce qui concerne le niveau tertiaire.

Ce constat s'explique par un des objectifs de la loi neuchâteloise qui est de soutenir les personnes en formation dont les charges sont les plus importantes. Ainsi, les bourses versées aux personnes en formation qui disposent de leur propre unité économique de référence ou qui étudient hors du canton de Neuchâtel, dans des filières non proposées dans le canton, sont les plus élevées. Il s'agit en grande majorité d'étudiant-e-s du niveau tertiaire.

Pour ce qui est du secondaire II, les frais supplémentaires des personnes en formation sont relativement faibles du fait de la densité et de la proximité des lieux de formation dans le canton de Neuchâtel. Les personnes en formation dans le canton et vivant chez leurs parents ne peuvent en principe pas obtenir une bourse annuelle supérieure à 4'000 francs. En effet, ce montant couvre généralement les frais de déplacement dans tout le canton, les frais de cinq repas hors domicile par semaine et les frais d'écologie.

Prêts d'études

Les prêts d'études se distinguent des bourses par le fait qu'ils sont remboursables dès la fin des études. Leur octroi reste une prestation marginale en nombre.

Niveau de formation	2015-2016			2016-2017		
	Bénéf.	Montants	Moyenne	Bénéf.	Montants	Moyenne
Secondaire II	3	17'800	5'933	2	10'000	5'000
Tertiaire	18	131'120	7'284	15	108'000	7'200
Formation continue	5	20'900	4'180	1	1'500	1'500
Total	26	169'820	6'690	19	119'500	6'289

Durant l'année civile 2017, 130'400 francs ont été versés au titre de prêts à 28 bénéficiaires. Le 31 décembre 2017, l'ensemble des données des prêts en cours ont été transférées dans l'application dédiée de SIGE. Les prêts ouverts à cette date concernent 135 bénéficiaires pour un montant total de 1'065'086 francs.

7.5.4. Office cantonal de l'assurance-maladie (OCAM)

Sur le plan de l'évolution des primes en 2017 au sens de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal), on constate en moyenne pour le canton de Neuchâtel les variations suivantes :

+ 5,6% (484 fr. 70) pour les adultes dès 26 ans (2016 : + 8,2% / 458 fr. 80)

+ 5,9% (461 fr. 40) pour les jeunes adultes de 19 à 25 ans (2016 : + 7,7% / 453 fr. 60)

+ 6,5% (110 fr. 20) pour les enfants jusqu'à 18 ans (2016 : + 14,1% / 103 fr. 50)

Le budget consacré à la réduction des primes de l'assurance-maladie obligatoire était fixé, pour 2017, à 123'980'000 francs, soit une augmentation de 4,36 millions de francs (+ 3,6%) par rapport à 2016.

Le Conseil d'État a pris la décision de maintenir le montant des subsides en faveur des bénéficiaires ordinaires (classifications 1-5), des bénéficiaires OSL et d'adapter les subsides en faveur des bénéficiaires de prestations complémentaires à l'AVS-AI à hauteur de la prime moyenne cantonale pour chaque groupe d'âge. Toutefois, afin de répondre à l'enveloppe budgétaire fixée, il a introduit les 3 mesures d'économie suivantes :

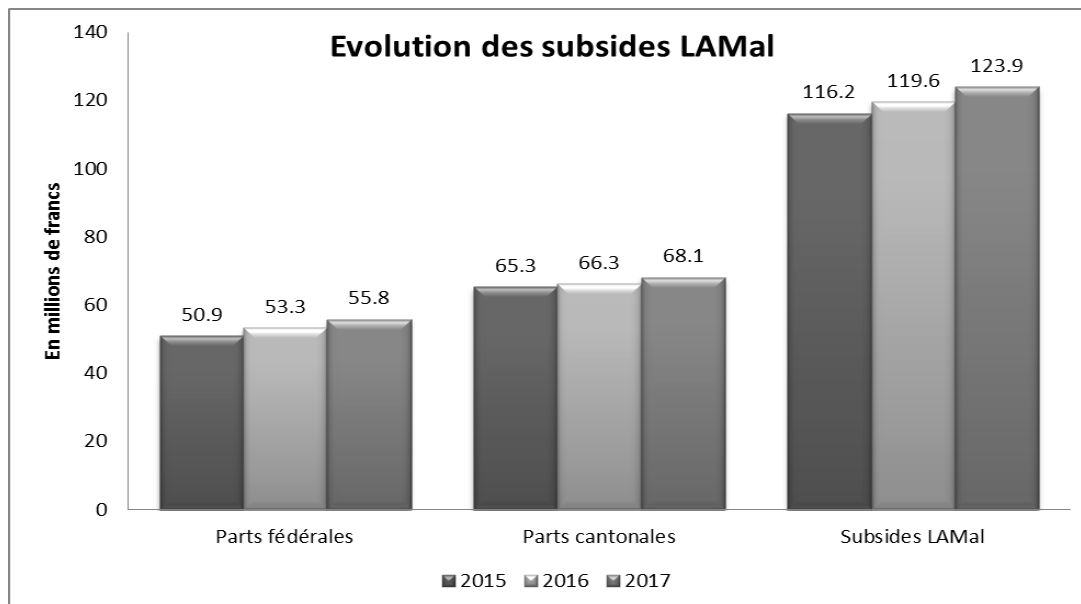
- 1) Diminution de la fourchette des limites de revenus donnant droit au subside OSL (enfants + jeunes adultes étudiants) de 11'300 francs à 6'000 francs.
- 2) Plafonnement des subsides, à l'instar de l'année 2016, en faveur des bénéficiaires de l'aide sociale à hauteur d'une prime de référence cantonale (PARC) par groupe d'âge (440 francs pour les adultes et aussi les jeunes adultes et 100 francs pour les enfants). Il a décidé de reconduire le système des procurations offrant l'opportunité à l'OCAM d'opérer les changements de caisses des bénéficiaires de l'aide sociale pour le 1^{er} janvier 2018.
- 3) Modification de la prise en compte de la fortune dans le calcul du revenu déterminant soit 30% (au lieu de 10% auparavant) couplée à des déductions forfaitaires identiques à celles de l'aide sociale soit 4'000 francs pour une personne seule, 8'000 francs pour un couple et 2'000 francs par enfant mineur à charge mais au maximum 10'000 francs (au lieu de 6'000 francs pour une personne seule, de 9'000 francs pour un couple et de 5'000 francs par enfant auparavant).

Réduction des primes ; contexte global

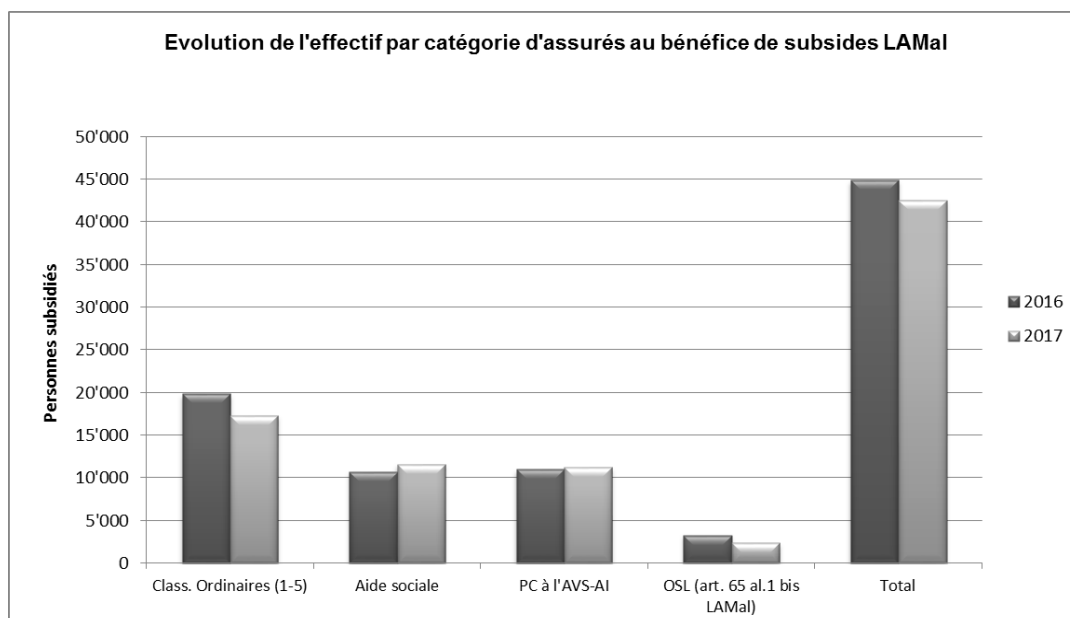
Pour l'exercice 2017, comme l'année précédente, les cantons ont perçu, proportionnellement aux coûts de santé, un montant identique par assuré. Il leur appartient de compléter le subside fédéral par des moyens financiers cantonaux afin de réaliser les "objectifs" de réduction des primes de la LAMal. Ces objectifs sont la réduction des primes des "assurés de condition économique modeste"

(art. 65, al. 1, LAMal), donc y compris ceux bénéficiaires de PC AVS/AI, ainsi que la réduction des primes d'au moins 50% des enfants et jeunes en formation des "bas et moyens revenus" (art. 65, al.1bis, LAMal).

Lors des années 2015 à 2017, les subsides fédéraux et compléments cantonaux ont été les suivants :



Réduction des primes ; évolution 2016-2017 de l'effectif par groupe de bénéficiaires



Le nombre total de bénéficiaires de subsides LAMal dans le canton de Neuchâtel, en 2017, a été inférieur (42'601) à celui recensé en 2016 (44'909). À l'image des années précédentes, on constate une majoration significative du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale et du nombre de bénéficiaires de prestations complémentaires à l'AVS-AI. Il s'agit de préciser, pour cette dernière catégorie, que les normes de reconnaissance du montant à verser à titre de subside sont imposées par la loi fédérale sur les prestations complémentaires (LPC actuellement en révision). Le financement de la

réduction des primes pour les bénéficiaires PC est ainsi pris en charge par le canton qui doit puiser dans la part fédérale octroyée aux cantons à titre de réduction des primes. Ce système, qui ne tient pas compte de la proportion de bénéficiaires PC dans chaque canton, crée une distorsion importante entre les cantons ayant beaucoup de bénéficiaires et ceux en comptant moins. Actuellement, la part neuchâteloise à cette participation fédérale sert pratiquement entièrement à couvrir les réductions de primes PC et une part d'OSL. Le canton assume ainsi seul la réduction des primes pour les catégories ordinaires (actifs à condition modeste). Durant l'année 2017, et en marge de la révision fédérale de la LPC, le DEAS s'est associé à d'autres cantons dans la même situation afin de dénoncer le problème. La révision de la LPC sera traitée par les chambres fédérales en mars 2018. Le nombre de bénéficiaires ordinaires (classification 1 à 5) et le nombre de bénéficiaires de la classification OSL ont enregistré une diminution non-négligeable suite à la modification de la prise en compte de la fortune et à la réduction des limites de revenus donnant accès à la classification OSL.

Classifications et révisions de classifications

Selon le système en vigueur depuis 2006 de la classification permanente, les réductions de primes sont attribuées, modifiées ou supprimées aux assurés automatiquement en fonction des données déterminantes de leur déclaration fiscale de l'année en cours, au fur et à mesure que les taxations sont rendues. Les assurés ont cependant la possibilité de demander la révision de leur classification, via les guichets sociaux régionaux (Dispositif ACCORD), soit en raison d'un décalage par rapport aux données de leur déclaration fiscale déterminante, soit en raison de modification de leur situation personnelle ou financière. En outre, de nombreuses révisions de classifications sont réalisées suite à des modifications de situations diverses (mariage, séparation, divorce, veuvage, naissance ou arrivée d'un enfant, fin de chômage, octroi ou suppression de prestations complémentaires à l'AVS-AI, etc.). Comme évoqué au chapitre 7.2, ce système sera modifié dès janvier 2018.

Révisions manuelles de classifications

Dans le domaine de la révision des classifications (demande des assurés : modifications de situations financières ou familiales), le nombre de décisions rendues par l'OCAM s'est élevé en 2017 à 15'669. Grâce notamment à des mesures de synergies au sein du service, la durée moyenne de traitement d'une demande de révision a varié en 2017 et était d'au maximum un mois sur le dernier trimestre.

Budget 2017

Rubrique 366.310 Loi assurance-maladie obligatoire

Le montant inscrit au budget 2017 pour la rubrique «366.310 Loi assurance-maladie obligatoire » est de 123'980'000 millions de francs. Le budget a été utilisé de la manière suivante :

Report de l'année 2016	fr.	-1'345'080.15
Versements directs de subsides aux assureurs	fr.	123'152'566.10
Versements des subsides aux assureurs pour les années antérieures	fr.	515'693.85
Versements directs aux assurés	fr.	23'305.80
Report sur l'année 2018 (solde de subsides aux caisses)	fr.	<u>3'460'420.65</u>
Total, montant figurant dans les comptes 2017	fr.	<u>125'806'906.25</u>

Contrôle initial de l'obligation d'assurance ; assurés LAMal

L'office procède au contrôle de l'affiliation de toute personne prenant domicile sur le territoire cantonal ; le cas échéant, il prononce l'affiliation d'office de toute personne ne donnant pas suite à son obligation d'assurance. En 2017, l'OCAM a concrétisé 1'244 affiliations d'office et, au 31 décembre 2017, 617 personnes domiciliées dans le canton formaient l'effectif dispensé d'une affiliation auprès d'un assureur LAMal. Il s'agit principalement de personnes en provenance de l'étranger prenant

domicile temporairement dans notre canton, à des fins d'études, de formation ou d'activité professionnelle et qui sont au bénéfice d'une couverture d'assurance étrangère dont l'étendue est équivalente à celle de la LAMal.

7.6. Perspectives

L'essentiel des prochains efforts devra non seulement résider dans la délivrance des prestations de l'ensemble des entités du SASO, mais aussi dans leur capacité à réformer le système. En 2018, sous le label Redef-Presta (redéfinition des prestations sociales sous condition de ressources), les travaux vont s'intensifier et être menés sous tous azimuts.

Dans le domaine des subsides d'assurance-maladie, face à l'inexorable hausse des primes et devant les fortes contraintes budgétaires, l'enjeu consistera à maintenir un niveau de soutien financier permettant d'aider efficacement les assurés de condition économique modeste, et en particulier les actifs avec un faible revenu. La résolution de cette équation délicate passera inévitablement par la redéfinition du modèle actuel de distribution des subsides LAMal, mais aussi par l'écoute que nous parvenons à obtenir par les autorités fédérales dans le cadre des PC.

Dans l'aide sociale, en partenariat avec la Conférence des directeurs communaux en charge du social (CdC-social), le DEAS et le SASO vont conduire une réflexion de fond sur le système actuel, que cela soit en termes de gouvernance, de délivrance de la prestation d'aide matérielle voire de prestation elle-même (aide sans suivi, nouvelle prestation cantonale). Cela se fera dès le 1^{er} trimestre 2018, sous la conduite d'un comité de pilotage présidé par le chef du DEAS, avec pour libellé Projet RAISONE (réforme de l'aide sociale neuchâteloise). Par ailleurs, c'est également sous l'égide de ce projet et en étroite collaboration avec le SEMP que vont débiter les travaux de préparation puis d'implémentation dans deux SSR pilotes de la stratégie (voir chapitre SEMP), avec pour objectif un déploiement sur l'entier du dispositif global dès 2019.

Toujours du côté de l'aide sociale, il est prévu une nouvelle organisation du contrôle des dossiers dans les services sociaux, notamment via l'implémentation par l'ODAS d'un système de contrôle interne (SCI) ou, cas échéant, par la validation des SCI existants dans les communes ou régions. Les réflexions avec le SIEN en vue du remplacement de l'application informatique « SACSO » pour la gestion de l'aide sociale ont abouti à fin 2017. Le nouveau projet, baptisé LIANE (Logiciel Intégré de l'Aide sociale NEuchâteloise), sera lancé dès février 2018 avec l'ensemble des partenaires concernés, en vue d'implémenter à l'horizon mi-2019 l'application informatique dénommée KiSS, de la firme Diartis. Celle-ci a déjà fait ses preuves ailleurs en Suisse (services sociaux des villes de Berne et Zurich notamment).

L'ORACE, avec une conceptualisation d'un nouveau système d'avances et l'OCBE, pour les boursiers déjà bénéficiaires de l'aide sociale, vont aussi mener des réformes qui s'inscriront dans le projet général Redef-Presta.

Enfin, parmi les projets qui marqueront la présente législature, il s'agit de citer le travail important mené sur le nouveau dispositif de lutte contre le surendettement qui sera présenté courant 2018. Un projet transversal, mené par le SASO en collaboration avec le service des poursuites et faillites et le service des finances et dont l'objectif est, sur la base de l'expérience acquise dans le dispositif actuel, de mettre en place un système cohérent qui allie prévention et désendettement.

8. SERVICE DE STATISTIQUE

8.1. Missions

Les missions du service de statistique (STAT), listées dans la loi sur la statistique cantonale (LStat) du 25 janvier 2011, sont les suivantes :

- Fournir aux autorités cantonales et communales ainsi qu'à la collectivité des informations statistiques pertinentes, significatives, fiables et cohérentes ;
- Collecter, produire, traiter, analyser et stocker des données à but statistique sur la base de principes scientifiques choisis en toute indépendance, dans le respect de la charte de la statistique publique suisse ;
- Contribuer au développement du système suisse d'information statistique en collaborant avec la Confédération, les autres cantons, les communes, les organismes régionaux, les milieux scientifiques, les milieux économiques, les partenaires sociaux et la corporation statistique internationale.

8.2. Objectifs de l'année

L'objectif du Conseil d'État est de doter le gouvernement et l'administration cantonale d'outils et d'instruments de pilotage modernes et adaptés à leur temps. Dans cette perspective, le STAT doit être capable de définir et de proposer des indicateurs scientifiquement et méthodologiquement irréprochables pour assurer le suivi et la gestion politiques de ses mesures.

En outre, au même titre que les autres services centraux, le STAT doit pouvoir assister et seconder tous les départements dans la mise en œuvre et le suivi de leurs projets.

Les informations statistiques exploitées et produites par le STAT contribuent à :

- Améliorer la connaissance et l'analyse des phénomènes collectifs et leur évolution ;
- Préparer, guider et évaluer les politiques publiques et en mesurer les effets ;
- Répondre, dans la mesure du possible, aux besoins d'information des collectivités publiques, des milieux scientifiques, de l'économie, des partenaires sociaux, de divers groupes d'intérêts, des médias et du public en général ;
- Réaliser des projets de recherche et des études prospectives d'intérêt général.

8.3. Ressources

À fin 2017, le STAT compte 6,4 emplois en équivalents plein temps (EPT).

Les ressources humaines 2017 sont réparties comme suit :

Chef de service	1 EPT
Adjoint	1 EPT
Assistante de direction	0.5 EPT
Chef-fe-s de projets	3.9 EPT

En plus des postes cités ci-dessus, une ressource du service de l'emploi effectue une partie de ses tâches statistiques dans les locaux du STAT. De même, le poste dédié à la réalisation des tableaux de bord (cockpit) pour le pilotage du Conseil d'État, est localisé au STAT. Ces partenariats répondent à la volonté du Conseil d'État de rationaliser les compétences statistiques de l'administration en évitant une dispersion des forces et des ressources.

Le but de ces collaborations est de dégager des économies d'échelles et de profiter d'effets de synergie : échanges d'expériences, utilisation de logiciels statistiques spécifiques, connaissances dans le traitement et l'analyse de grandes bases de données, exploitation de données issues de sondage, etc.

Parmi les prestations délivrées par le STAT, c'est la réalisation de projets, d'analyses et d'exploitations statistiques qui occupe la majorité des effectifs du service, soit près des trois quarts des ressources (73%).

8.4. Activités / réalisations

Tableaux de bord et cockpit pour le Conseil d'État

L'année 2017 aura été une année de tests et de présentations pour le nouveau système de pilotage par tableaux de bord et indicateurs statistiques du Conseil d'État (appelé également Cockpit). Le prototype, réalisé pour le DEAS durant l'année 2016, a été utilisé pour la première fois dans son intégralité (mises à jour des données, évaluations des indicateurs, visualisations et analyse). La construction et le fonctionnement de cette première version du Cockpit du DEAS ont ensuite été présentés aux autres départements ainsi qu'à la chancellerie.

Recensement cantonal de la population

Le recensement cantonal de la population est la partie visible d'un projet général d'exploitation des registres administratifs des habitants, alimentés par l'ensemble des communes du canton, en étroite collaboration avec l'Office fédéral de la statistique (OFS). Les données brutes doivent non seulement être tenues rigoureusement à jour, mais surtout être harmonisées entre elles selon les directives fédérales. Suite à une validation générale de la qualité des données, elles peuvent être exploitées à des fins statistiques, en particulier en fin d'année.

Le communiqué de presse présentant une partie des résultats du recensement cantonal de la population au 31 décembre 2016 a été publié le 16 février 2017. La population cantonale à la fin 2016 s'élevait à 178'434 personnes, soit un gain de 464 unités en une année. De nombreux fichiers de données et divers éléments interactifs ont été diffusés sur le site internet du STAT, permettant à chacune et chacun de disposer des informations ciblées et pertinentes.

Les données utiles pour le recensement de la population permettent également d'alimenter les différentes analyses de flux démographiques. Celles-ci fournissent de précieux renseignements sur les caractéristiques des habitants qui viennent s'établir dans le canton ou qui le quittent.

Traitement des données structurelles de population 2011-2013

Le « relevé structurel » est une enquête par échantillonnage effectuée chaque année par l'OFS auprès des personnes de 15 ans et plus, vivant dans un ménage privé. Cette nouvelle source de données permet de retrouver des informations qui ne sont pas saisies dans les registres administratifs, comme par exemple le statut migratoire, la typologie du ménage ou de la famille, le logement, le travail, la mobilité, la formation, la langue ou encore la religion.

Le STAT doit traiter les données individuelles brutes fournies par l'OFS afin d'en tirer des résultats sous forme de tableaux ou de graphiques. Provenant d'une enquête par sondage, les résultats doivent par conséquent faire l'objet d'un traitement particulier.

Enquête annuelle sur les logements et les locaux industriels ou commerciaux vacants dans le canton de Neuchâtel

Le STAT procède chaque année, depuis 1994, à un dénombrement des logements ainsi que des locaux industriels ou commerciaux vacants dans le canton de Neuchâtel. La date de référence pour ce recensement est fixée au 1^{er} juin.

Conformément aux législations fédérales et cantonales, tous les propriétaires, personnel gérant les immeubles et communes sont tenus de participer à cet inventaire. Le STAT gère chaque étape de cette enquête et rend publics les résultats de ce dénombrement par deux communiqués de presse (logements/locaux industriels ou commerciaux) ainsi que par la publication de tableaux statistiques et de cartes dynamiques sur son site Internet. Il produit également, sur demande, des visualisations interactives de ces informations.

Un taux de vacance (ou de pénurie) des logements, selon le nombre de pièces et par commune, peut être calculé grâce aux résultats de cette enquête. L'application de ce taux de pénurie est fixée dans un arrêté annuel déterminant le champ d'application de la loi limitant la mise en vente d'appartements loués (LVAL).

En outre, le 27 septembre 2017, à la demande de la Chambre immobilière, le STAT a présenté à son comité directeur la procédure de cette enquête ainsi que les divers moyens de mise en valeur de ses résultats.

Harmonisation des registres : collaboration avec l'OFS en tant que service de coordination cantonal

La révision totale de l'ordonnance fédérale sur le Registre fédéral des bâtiments et logements (RegBL), entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2017, exige la création d'un service de coordination cantonal. Ce service est en charge de coordonner les tâches avec les services communaux responsables de la mise à jour des données de ce registre ainsi qu'avec les services cantonaux susceptibles d'être concernés par la thématique des bâtiments et des logements. Le STAT a été désigné comme service de coordination cantonal pour le canton de Neuchâtel.

Statistiques de la formation en collaboration avec le DEF

Comme chaque année, le STAT apporte son soutien au service de l'enseignement obligatoire (SEO) et au service des formations postobligatoires (SFPO), par exemple en réalisant les différentes livraisons de données exigées par l'OFS. Le service assure également le rôle de coordinateur cantonal de la statistique de la formation auprès de l'OFS.

Refonte du mémento de l'école neuchâteloise

L'année scolaire 2017/18 voit disparaître les dernières classes de l'ancien système des trois filières qui est désormais remplacé par le système des disciplines à niveaux (rénovation du cycle 3). Pour répondre aux besoins du service de l'enseignement obligatoire (SEO), le mémento de l'école neuchâteloise, réalisé conjointement par le STAT et l'office de l'informatique scolaire et de l'organisation (OISO), a été modifié en profondeur. Ce travail implique également une étroite collaboration avec le service de l'informatique de la Ville de Neuchâtel qui a la responsabilité des bases de données des écoles.

Prévisions d'effectifs d'élèves pour les communes

En complément aux prévisions d'effectifs d'élèves réalisées pour le DEF, le STAT a calculé des prévisions d'élèves par localité pour le cercle scolaire de Colombier et environs (CESCOLE). Étant donné le changement d'échelle, cet exercice a nécessité une approche différente de celle utilisée pour le niveau cantonal. Le fruit de ce travail devient alors un outil d'aide à la décision pour les autorités communales, par exemple pour décider de construire ou non une nouvelle école.

Microrecensement mobilité et transport

L'OFS réalise une enquête sur la mobilité des personnes habitant la Suisse et transmet aux cantons les données brutes qui peuvent être traitées pour répondre à des questions spécifiques liées aux particularités de chaque canton. Les cantons qui le souhaitent peuvent financer une densification de leur échantillon pour permettre une analyse statistique pertinente des résultats. Ainsi, le canton du Jura a choisi de densifier cette enquête et a mandaté le STAT pour effectuer une série de calculs

afin d'alimenter les réflexions dans les domaines de l'aménagement du territoire et de la politique des transports.

Tableaux de bord destinés aux communes neuchâteloises

Durant l'année 2017, les onze tableaux de bord des communes neuchâteloises ont été régulièrement mis à jour, en fonction de la disponibilité des nouvelles données. Ces tableaux offrent aux utilisateurs une lecture synthétique des principales informations contenues dans les registres ou bases de données. Grâce aux graphiques et aux cartes, il est possible d'obtenir rapidement une information résumée et claire.

Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien (OSTAJ)

De janvier à décembre 2017, le STAT a poursuivi la réalisation des projets inscrits dans le programme annuel de travail de l'OSTAJ.

L'offre de soins dans l'Arc jurassien

L'Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien s'est saisi pour la première fois de la thématique de la santé en réalisant une étude sur l'offre de soins transfrontalière en collaboration avec l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne-Franche-Comté. Dans cette analyse de l'offre de médecins et d'établissements hospitaliers, l'OSTAJ constate que les densités médicales dans l'Arc jurassien franco-suisse sont conformes voire supérieures aux densités nationales, et que le vieillissement d'une partie du corps médical pourrait mener dans un avenir proche à une pénurie de médecins de proximité. Cette étude décrit également les contrastes de l'offre de soins le long de la frontière, notamment celle des médecins dentistes

Cette nouvelle publication a fait l'objet d'un communiqué de presse et d'une large diffusion auprès des destinataires des quatre cantons de l'Arc jurassien suisse.

Interreg V France-Suisse : rapport annuel 2017

Le programme Interreg V Franco-Suisse a été mis en œuvre pour la période 2014-2020 ; il apporte son soutien à des opérations de coopération transfrontalière. Ce programme s'est doté d'un ensemble d'indicateurs socio-économiques et mandate l'OSTAJ pour leur suivi. Le rapport 2017 présente plusieurs indicateurs relatifs au déroulement de la coopération transfrontalière : indicateurs de résultats en lien avec les objectifs prioritaires du programme, indicateurs de suivi qui reprennent la stratégie 2020 de l'Union Européenne, et indicateurs de contexte socio-économique franco-suisse dans lequel se déroule ce programme.

Dans ce cadre, l'OSTAJ a produit un rapport de 24 pages abordant les domaines démographique, économique, du marché du travail, du tourisme, de la superficie ou encore de l'éducation et de la lutte contre la pauvreté. Ce rapport est publié sur le site de l'OSTAJ.

Le marché du travail dans l'Arc jurassien en 2016

Pour la deuxième année consécutive, l'OSTAJ publie une note conjoncturelle sur le marché du travail. Cette fiche étudie les évolutions de l'emploi, du travail frontalier et du chômage dans l'Arc jurassien de part et d'autre de la frontière au cours de l'année 2016.

Cette nouvelle publication a fait l'objet d'un communiqué de presse et d'une large diffusion auprès des destinataires des quatre cantons de l'Arc jurassien suisse.

Autres analyses

Durant cette année 2017, l'OSTAJ a également commencé la réalisation des portraits des territoires de coopération que la CTJ a définis dans son programme stratégique. Une publication de quatre fiches accompagnées d'une synthèse est programmée pour le premier trimestre 2018. Des réflexions sur le thème du foncier transfrontalier sont également en cours.

Refonte de la statistique financière communale

Parallèlement aux statistiques financières de l'État, le STAT produit chaque année des fiches financières regroupant les données fiscales, financières ainsi que les indicateurs financiers de chacune des communes du canton. Ces fiches, disponibles sur le site internet du STAT, sont produites, pour l'essentiel, à l'aide des données financières fournies par le service des communes.

Une refonte complète de ces fiches financières a été opérée en 2017 afin de répondre aux nouvelles normes comptables introduites dans la plupart des communes avec les comptes 2016. Ce nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2) engendre en effet d'importants changements en termes de classification des rubriques comptables, de terminologie et de calcul des indicateurs financiers.

Une harmonisation méthodologique et formelle des statistiques financières cantonales et communales sera mise en œuvre durant l'année 2019, soit après l'introduction du nouveau modèle comptable harmonisé dans les comptes 2018 de l'État.

Nombreuses collaborations avec le DFS

À l'instar de ces dernières années et en étroite collaboration avec le service des communes, le service financier, le service des contributions et le secrétariat général du DFS, le STAT a participé activement à la réalisation et au suivi d'importants dossiers relevant de la compétence du DFS.

Outre les statistiques financières, le STAT a publié le traditionnel rapport relatif à la statistique fiscale. Ce document, divisé en trois parties, analyse la structure des contribuables personnes physiques et morales neuchâteloises ainsi que les autres types d'impôts. De nouveaux indicateurs sont venus étoffer cette publication en 2017, afin notamment de répondre aux problématiques liées aux nouvelles répartitions d'impôts entre l'État et les communes.

Le STAT a également exercé son rôle de vérificateur et de fournisseur de données dans le cadre du fonds de répartition intercommunal des personnes morales et de la péréquation financière intercommunale (volets des ressources et de la surcharge structurelle).

Collaboration STAT-SEMP

La collaboration avec le service de l'emploi continue de bien se dérouler. Outre les productions statistiques récurrentes comme le communiqué de presse mensuel sur le chômage, les chefs et cheffes de projets peuvent régulièrement échanger sur des aspects techniques (logiciel Tableau notamment) ou pour avoir une expertise supplémentaire sur différents projets (veille sur l'emploi, cockpit, statistique des salaires, ...).

Collaborations

Les services et offices régionaux de statistiques suisses se réunissent au sein de plusieurs conférences régionales. Le STAT est activement représenté dans le cadre de la Conférence des offices romands et tessinois de statistique (CORT) ainsi que dans son instance faîtière, la Conférence des offices régionaux de statistique (CORSTAT).

Le STAT collabore avec d'autres partenaires nationaux et internationaux. L'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) français de la région de Bourgogne-Franche-Comté constitue son interlocuteur privilégié pour toutes les statistiques couvrant la région de l'Arc jurassien.

Dans le cadre de cette collaboration internationale, le chef du STAT a été sollicité par la Banque de France pour présenter les différents indicateurs statistiques dont dispose le canton de Neuchâtel, mais également pour valoriser les compétences du STAT en termes de traitement, d'exploitation et de visualisation des données.

Prestations statistiques pour le canton du Jura

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le STAT du canton de Neuchâtel produit et diffuse les données statistiques relatives au canton du Jura sur la base d'un contrat de prestations signé entre les deux cantons.

Le mandat prévoit les prestations de base suivantes :

- Production d'un mémento statistique ;
- Mise à jour du site internet ;
- Réponses aux demandes internes et externes ;
- Production et diffusion d'infolettres régulières.

Pour offrir les prestations de base du mandat, le STAT mobilise les ressources humaines nécessaires. En 2017, cela représente l'équivalent d'environ un demi-poste de travail, essentiellement concentré sur une cheffe de projet. Des jours d'encadrement, de direction et de secrétariat ont également été mobilisés pour assurer le bon déroulement de la mission. La réalisation de ces prestations est directement financée par le canton du Jura, dans les limites du contrat de prestations.

Demandes ponctuelles et sollicitations

En plus des projets spécifiques brièvement présentés ci-dessus, le STAT répond quotidiennement à des demandes de renseignement liées aux différents domaines de connaissances statistiques. Plus de la moitié (55%) d'entre elles émanaient de l'administration cantonale et l'autre moitié (45%) du public en général (étudiants, entreprises, université, communes, ...). Les domaines d'intérêt les plus marqués sont la population, l'emploi et le chômage, la construction et le logement.

En outre, en 2017, près de 8'200 cartes statistiques interactives ont été générées dans l'atlas statistique en ligne (www.ne.ch/cartostat). Ce sont ainsi plus de 22 cartes qui ont été produites en moyenne chaque jour.

Enfin, plus de 42'000 pages du site Internet du STAT ont été vues au cours de l'année 2017, soit près de 3'500 pages par mois.

8.5. Perspectives

Les perspectives de développement pour le STAT sont multiples en 2018. Parmi les principales, on peut citer les éléments suivants.

Durant l'année 2018, la priorité sera donnée à la construction, sur les mêmes principes, du Cockpit pour le Conseil d'État. Les cockpits des autres départements et de la chancellerie seront parallèlement discutés (prise en compte des besoins, pré-sélection des indicateurs, etc.) puis progressivement développés. Une collaboration plus étroite avec le service informatique de l'entité neuchâteloise sera entamée afin de faciliter et de fluidifier la production des tableaux de bord et de prévoir une automatisation d'une partie des tâches de mise à jour.

En 2018, les prestations réalisées pour le canton du Jura resteront les mêmes qu'en 2017, tout comme les ressources qui y sont allouées. Il est toutefois prévu d'augmenter la fréquence des infolettres (6 par an dès 2018, contre 4 en 2017) ; comme le processus de production a été automatisé autant que possible, cela ne devrait pas nécessiter plus de ressources. De plus, cette année encore, un soin particulier sera donné à la mise à jour des informations statistiques sur le site Internet (<http://stat.jura.ch>), à la réponse aux demandes et à la diffusion du mémento statistique jurassien. Il est également envisagé d'étoffer l'offre de données et de développer encore davantage le site Internet.

Dans le dossier de l'harmonisation des registres, dès le début de l'année 2018, les communes devront aussi recenser et répertorier les bâtiments sans usage d'habitation (ce qui n'était pas le cas auparavant). Une harmonisation entre les données du registre fédéral et celles de la mensuration officielle devra également être effectuée d'ici à 2020. Le STAT collaborera avec l'OFS ainsi qu'avec le service de la géomatique et du registre foncier pour l'accompagnement des communes dans ces tâches.

9. ÉTABLISSEMENTS AUTONOMES

9.1. Caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC)

La caisse cantonale neuchâteloise de compensation présente un rapport de gestion séparé, disponible sur le site internet www.caisseavsne.ch.

9.1.1. Prestations complémentaires

En application de l'ordonnance du 7 novembre 2007 sur la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, les tâches et les dépenses résultant des prestations individuelles de l'AVS et de l'AI sont assumées en totalité par la Confédération.

En ce qui concerne les prestations complémentaires AVS/AI, elles restent assumées conjointement par la Confédération (5 huitièmes) et les cantons (3 huitièmes), selon la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI du 6 octobre 2006 (art. 13).

Dès lors, la répartition 2017 des charges AVS/AI s'établit comme suit :

Libellé	Montant en CHF
Dépenses relatives à l'application des lois fédérales sur l'AVS et l'AI	
Remise de cotisations AVS	1'799'199.35
Total	1'799'199.35
Dépenses relatives à l'application de la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI	
AVS	
Prestations complémentaires	68'170'034.10
- Subventions fédérales	-21'183'294.70
Frais administratifs	1'798'373.42
- Subventions fédérales	-898'296.00
Total AVS	47'886'816.82
AI	
Prestations complémentaires	48'047'614.80
- Subventions fédérales	-19'949'131.95
Frais administratifs PC AI	921'950.00
- Subventions fédérales	-462'759.00
Total AI	28'557'673.85
Total prestations complémentaires	76'444'490.67
Total	78'243'690.02

9.2. Office de l'assurance-invalidité (OAI)

L'office de l'assurance-invalidité présente un rapport de gestion séparé

9.3. Centre neuchâtelois d'insertion professionnelle (CNIP)

9.3.1. Remarques liminaires

Le 31 décembre 2017, le Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP) est arrivé au terme de sa deuxième période quadriennale d'autonomie. Le présent rapport vise d'une part à établir le bilan de cette période, d'autre part à évoquer les perspectives et enjeux à venir.

9.3.2. Missions

Conformément à l'article 2 de la loi sur le Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (LCNIP), du 1^{er} avril 2009, le CNIP a notamment pour missions de:

- a) contribuer à la réinsertion professionnelle des adultes peu ou pas qualifiés par des prestations de qualification professionnelle, de réadaptation professionnelle et de réorientation professionnelle conformément aux articles 12 et 17, alinéas 2 et 5, LFPr;
- b) organiser des stages pratiques et des formations échelonnées en faveur d'apprenants inscrits dans d'autres centres de formation;
- c) mettre en place des programmes d'occupation et/ou de formation au travail.

Par ailleurs, le CNIP crée et administre des ateliers de production industrielle en appui à ses plans de formation et d'aide à l'insertion.

Ces missions sont précisées aux articles 6 et suivants du contrat de prestations qui lie l'État au CNIP.

<i>Base de définition des prestations à fournir par le CNIP</i>	<i>Les prestations que le partenaire fournit découlent de la mission générale décrite à l'article 2 alinéa 1 de la LCNIP et se basent sur l'article 3 de la LCNIP.</i>
<i>Capacité d'accueil et journée d'activité</i>	<i>Dans le cadre exprimé à l'alinéa 1, le partenaire s'engage à offrir une capacité d'accueil de 90 places au minimum, correspondant à 18'000 journées d'activité de formation ou d'aide à l'insertion, dévolues en priorité à couvrir les besoins exprimés dans les contrats de prestations spécifiques (l'art.14 LCNIP) passés avec les services de l'État ou entités rattachées à l'État (OAI-NE). Cette capacité d'accueil peut être renégociée en fonction de l'évolution du marché mais dans une proportion n'excédant pas le 15% de l'année précédente. Par capacité d'accueil, il faut entendre le nombre de places de travail mises à disposition de personnes placées au sein du partenaire dans le cadre des missions énumérées à l'article 2 de la LCNIP.</i>
<i>Bassin de recrutement des apprenants</i>	<i>Le partenaire s'engage à diversifier son bassin de recrutement, notamment en maintenant des contacts réguliers avec les offices AI des cantons romands.</i>
<i>Obligations relatives aux comptes.</i>	<i>Conformément à l'article 3 al. 1 LFinEC, le partenaire tient une comptabilité conforme à la LFinEC et à son règlement d'application. En outre, le partenaire élabore un budget. Il mettra également en place une planification financière roulante sur quatre ans dès le budget 2019. Le partenaire s'engage à mettre à disposition de l'État tout document ou renseignement nécessaire au contrôle de la bonne exécution du présent contrat. Il fait procéder annuellement à un contrôle ordinaire de ses comptes au sens de l'art. 728 CO. L'art. 727b CO est applicable.</i>
<i>Devoir d'information : rapport d'activité et d'évaluation, comptes et budgets Ressources</i>	<i>Le partenaire transmet son budget au département au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède. Par ailleurs, le partenaire s'engage à remettre au département au plus tard le 30 avril de chaque année les documents suivants:</i>

financières : Principe de base	- les comptes annuels de l'année précédente ; - le rapport de gestion de l'année précédente; - un compte-rendu de la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels ; - une analyse critique de l'activité, en regard de l'évolution de l'environnement ; - le rapport de l'organe de révision externe sur l'exercice de l'année précédente ; - un tableau de bord relatif à la composition de la structure du personnel du partenaire ; - sur demande de l'État, toutes les informations utiles à l'évaluation de l'exécution du présent contrat, notamment des prévisions de résultat. <i>Il remet au département jusqu'au 15 avril de chaque année et ceci en conformité à l'article 63 RELFinEC, les états financiers synthétiques.</i>
--------------------------------	---

9.3.3. Bilan

Bilan général

Fort des expériences acquises au cours de la précédente législature, le CNIP a développé ses activités de formation en intensifiant les formations en contrôle et en logistique pour lesquelles les demandes sont en hausse constante, par opposition aux formations du domaine de l'électricité et de l'électronique dont les demandes se font de plus en plus rares.

Par ailleurs, il a été mis en place des formations à entrées-sorties fixes afin d'augmenter le nombre de personnes en formation et d'élever le niveau moyen de formation dans les 2 branches que sont le contrôle et la logistique.

L'institution a également opéré un repositionnement sur son métier de base qui est la formation des adultes devant permettre un retour à l'emploi durable, après une période de chômage ou de maladie. Les structures de rénovation de machines et de production en sous-traitance ont été arrêtées car la demande en travaux dans ce type d'activité nécessitait de devoir produire avec des employés plutôt que des apprenants.

Pour faire suite à une demande de l'AI, le CNIP a mis en place une structure de stages en entreprises suivis par des coachs qui ont créé un vaste réseau d'entreprises partenaires, ce qui a permis d'améliorer notablement le retour à l'emploi pour cette catégorie d'apprenants.

Ce réseau d'entreprises permet également au CNIP d'être en relation directe avec le tissu économique régional et d'ainsi connaître les besoins réels des entreprises et de modifier les formations en fonction des besoins effectifs.

Au terme de l'exercice 2017, le CNIP a bouclé 4 années de résultats positifs. Les bénéfices enregistrés ont permis la modernisation du parc d'équipements.

Durant cette même période, la subvention versée par l'État a baissé de 1,3 million de francs 500'000 francs.

Chiffres clefs

Le tableau suivant présente les principaux chiffres clefs de la période 2014-2017.

	2014	2015	2016	2017
Journées d'observation, de formation et de coaching	28'994	30'911	29'639	25'722
Stagiaires en observation/bilan	166	183	144	128
- OAI	73	96	93	92
- ORP	87	87	51 *	36 *
Arrivées en formation	129	126	122	130
- OAI	44	52	47	33
- ORP	85	74	75	97
Personnes envoyées par leur entreprise ayant suivi une formation	19	11	48	11
Personnes privées ayant suivi une formation à la carte	0	0	0	0
Stages en entreprises **	53	64	67	40
Collaborateurs-stagiaires de l'atelier Pierre Dubied	45	49	52	40
Taux d'absentéisme des apprenants (%)	8.7	8.4	9.2	11.2
Taux de réinsertion (%)	33	26	27	39

*La baisse de fréquentation ORP est due en grande partie au passage à des formations à entrées-sorties fixes avec examens d'entrée (59 tests en logistique et 48 tests en contrôle qualité en 2017).

**Un stage par personne, même si le stage est renouvelé à plusieurs reprises.

Commentaires

- Une fluctuation importante des journées de formation, selon les années, avec un record en 2015. Une des raisons est certainement que nombre de personnes interrompent leur formation lorsqu'elles trouvent un emploi, même si celui-ci est de courte durée, ce qui est le cas lors de chaque reprise économique.
- Le taux de réinsertion fluctue également en fonction de la situation économique.
- Le taux de réinsertion peut paraître faible. Il doit cependant être relativisé puisque dans les cas AI, un nombre non négligeable de plans de formation est interrompu pour des raisons de santé.
- L'accès aux formations du CNIP par les privés se situe toujours au-dessous des objectifs. Deux causes principales à cela: les coûts pour les participants et les transports.

Résultat financier

Les tableaux suivants présentent le compte de résultats et le bilan pour la période 2014-2017.

Compte de résultats

	2014	2015	2016	2017*
Charges				
Charges de personnel	5'027'680.95	4'977'290.84	4'780'504.75	4'679'984.83
Charges biens, services et autres charges d'exploitation	2'345'952.26	2'456'588.09	2'233'257.94	1'659'270.90
Amortissements du patrimoine administratif	141'360.75	152'258.00	192'829.50	219'100.30
Charges financières	22'514.78	20'595.15	19'572.80	19'226.39
Total Charges	7'537'508.74	7'606'732.08	7'226'164.99	6'577'582.42
Revenus				
Taxes	1'365'515.95	1'860'593.20	1'204'735.95	659'584.35
Revenus divers	162'086.75	123'261.10	118'610.70	75'981.65
Revenus financiers	1'546.57	610.56	0.00	29.69
Revenus de transferts	5'061'075.15	5'668'342.61	4'885'607.17	5'231'243.67
Subventions des collectivités publiques et des tiers	1'046'106.10	949'957.75	1'027'963.20	761'256.70
Total Revenus	7'636'330.52	8'602'765.22	7'236'917.02	6'728'096.06
Résultat (Perte - / Bénéfice +)	98'821.78	996'033.14	10'752.03	150'513.64

* Etat au 15.2.2018

Les montants sont indiqués en CHF

Bilan

	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2017 *
Actif				
Patrimoine financier				
Disponibilités	942'082.33	2'086'536.98	2'087'363.28	1'703'460.43
Créances	790'262.70	411'396.00	1'463'568.50	560'946.15
Actifs de régularisation	298'897.20	296'348.76	117'021.48	571'265.15
Marchandises, fournitures et travaux en cours	159'477.54	60'683.45	59'673.56	55'307.56
Total patrimoine financier	2'190'719.77	2'854'965.19	3'727'626.82	2'890'979.29
Patrimoine administratif				
Immobilisations corporelles du PA	826'690.36	958'474.52	1'152'905.87	1'078'290.97
Immobilisations incorporelles du PA			16'280.30	58'873.85
Total patrimoine administratif	826'690.36	958'474.52	1'169'186.17	1'137'164.82
Total Actif	3'017'410.13	3'813'439.71	4'896'812.99	4'028'144.11
Passif				
Capitaux de tiers				
Engagements courants	395'712.95	390'457.05	1'360'235.65	399'791.75
Engagements financiers à court terme	448'246.90	414'250.00	430'250.00	430'250.00
Passifs de régularisation	591'124.55	294'156.45	274'823.00	237'124.38
Provisions à court terme	0.00	23'573.90	0.00	9'210.00
Engagements financiers à long terme	541'500.00	527'250.00	657'000.00	626'750.00
Provisions à long terme	264'376.00	391'269.44	391'269.44	391'269.44
Total capitaux de tiers	2'240'960.40	2'040'956.84	3'113'578.09	2'094'395.57
Capital propre	776'449.73	1'772'482.87	1'783'234.90	1'933'748.54
Total Passif	3'017'410.13	3'813'439.71	4'896'812.99	4'028'144.11

* Etat au 15.2.2018

Les montants sont indiqués en CHF

Commentaires

- Dès 2010, la gestion comptable du CNIP a été organisée sur la base du MCH2.
- Les comptes du CNIP sont contrôlés annuellement par le contrôle cantonal des finances (CCFI) dont le rapport final est transmis chaque année au Conseil d'État. Un système de contrôle interne (SCI) homologué par le CCFI a également été mis en place à partir de 2017.

9.3.4. Enjeux et perspectives

Les 4 dernières années ont permis de consolider la place du CNIP dans le tissu économique régional et ont permis de démarrer une modernisation des formations logistique et contrôle qui s'orientent plus vers l'industrie et la fabrication de composants que vers la mécanique et la fabrication d'éléments de machines.

C'est désormais le secteur de la mécanique qui va suivre le même chemin car les personnes qui ont suivi une formation en intégration ont bien plus de chances de trouver des emplois dans les entreprises qui produisent ou assemblent des produits.

L'industrie de la mécanique, face à la concurrence étrangère, s'est orientée vers la fabrication d'éléments complexes qui demandent des compétences de niveau CFC ou supérieure.

Les besoins de 2 principaux clients du CNIP ont aussi évolué, ce qui le contraint à offrir deux types de formations dans la plupart de des branches d'activité, soit des formations-bloc où les apprenants entrent en formation tous les 2 mois et des formations à entrées-sorties permanentes où le système d'individualisation de la formation permet de s'adapter au rythme de chaque apprenant.

Les formations pour les entreprises demeurent marginales car l'irrégularité de la demande pose un problème de ressources pour développer puis donner des formations spécifiques.

Transmettre les compétences dont les apprenants ont besoin pour retrouver un emploi est le but de la démarche de formation du CNIP ; ce dernier concentre ses efforts afin que les personnes qui terminent une formation aient acquis les bases permettant l'employabilité.

Les entreprises industrielles ne sont toutefois pas les seules qui vont pouvoir engager des personnes ayant suivi une formation en intégration et il y a fort à parier que les secteurs du santé-social, compte tenu du vieillissement de la population et d'une nécessaire diminution des coûts, auront besoin de personnel présentant des qualités humaines et des compétences professionnelles pour occuper certains postes.

Enfin, conformément aux mesures envisagées par le Conseil d'État dans le cadre du programme financier de législature, les prestations du CNIP devront être autofinancées dès 2020. Cette mesure sera menée en parallèle et à la lumière des réflexions en cours menées par le Conseil d'État sur les objectifs d'organisation de la formation des adultes et du développement des compétences dans le canton.

9.4. Caisse cantonale neuchâteloise d'assurance chômage (CCNAC)

La caisse cantonale neuchâteloise d'assurance chômage présente un rapport de gestion séparé.

TABLE DES MATIERES

1.	EN BREF.....	1
1.1.	Introduction.....	1
1.2.	Service de l'économie.....	3
1.3.	Service de l'emploi.....	4
1.4.	Service des migrations.....	5
1.5.	Service de la cohésion multiculturelle.....	5
1.6.	Service de l'action sociale.....	5
1.7.	Service de statistique.....	7
2.	SECRÉTARIAT GÉNÉRAL.....	9
2.1.	Missions.....	9
2.2.	Ressources.....	9
2.3.	Événements principaux.....	9
2.4.	Activités / réalisations.....	10
3.	SERVICE DE L'ÉCONOMIE.....	15
3.1.	Missions.....	15
3.2.	Ressources.....	16
3.3.	Événements principaux.....	17
3.4.	Activités / réalisations.....	17
3.5.	Perspectives.....	30
4.	SERVICE DE L'EMPLOI.....	33
4.1.	Missions.....	33
4.2.	Objectifs de l'année.....	33
4.3.	Ressources.....	35
4.4.	Événements principaux.....	36
4.5.	Activités / réalisations.....	37
4.6.	Perspectives.....	40
5.	SERVICE DES MIGRATIONS.....	41
5.1.	Missions.....	41
5.2.	Ressources.....	41
5.3.	Événements principaux.....	41
5.4.	Activités / réalisations.....	42
5.5.	Perspectives.....	51
6.	SERVICE DE LA COHÉSION MULTICULTURELLE.....	53
6.1.	Missions.....	53
6.2.	Objectifs de l'année.....	53
6.3.	Ressources.....	53
6.4.	Événements principaux.....	53
6.5.	Activités / réalisations.....	54
6.6.	Perspectives.....	60
7.	SERVICE DE L'ACTION SOCIALE.....	63
7.1.	Missions.....	63
7.2.	Objectifs de l'année.....	63
7.3.	Ressources.....	64
7.4.	Événements principaux.....	64
7.5.	Activités / réalisations.....	65
7.6.	Perspectives.....	77
8.	SERVICE DE STATISTIQUE.....	79
8.1.	Missions.....	79
8.2.	Objectifs de l'année.....	79
8.3.	Ressources.....	79
8.4.	Activités / réalisations.....	80
8.5.	Perspectives.....	84

9.	ÉTABLISSEMENTS AUTONOMES.....	85
9.1.	Caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC)	85
9.2.	Office de l'assurance-invalidité (OAI)	85
9.3.	Centre neuchâtelois d'insertion professionnelle (CNIP)	86
9.4.	Caisse cantonale neuchâteloise d'assurance chômage (CCNAC)	90